



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2022

Conseillers en exercice	33	L'an deux mille vingt deux, le mardi 28 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du mercredi 22 juin 2022, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CUZIN, Maire.
Présents	26	
Absents représentés	7	
Absents non représentés	0	

Étaient présents :

Jean-Paul CUZIN, Nadine DAMBRUN, Christian DURANTIN, Christine LECHEVALLIER, Guy PICARLE, Martine MEZONNET, Michel PRÉAU, Philippe ROCHETTE,

Françoise MASSOUBRE, Jean-François MAUME, Hervé GRANDJEAN, Aline FAYE, Valérie BERTHEOL, Béatrice STABAT-ROUSSET, Jean-François VIGUES, Aurélien BAZIN, Vivien GOURBEYRE, Dominique MOLLE, Olivier DEVISE, Hélène VEILHAN, Marie-Laure LANCIAUX, François ULRICH, Jean-Pierre COGNERAS, Alain DUMEIL, Josiane BOHATIER, Damien MARTIN.

Absents représentés :

Patrick NEHEMIE	représenté par Jean-Paul CUZIN
Yaëlle MATHIEU-PEGART	représentée par Jean-François VIGUES
Josiane MARION	représentée par Philippe ROCHETTE
Francis GAUMY	représenté par Christian DURANTIN
Gilles REYROLLE	représenté par Guy PICARLE
Agnès ANDAN	représentée par Valérie BERTHÉOL
Damien PESSOT	représenté par Aurélien BAZIN

Françoise Massoubre a été nommée secrétaire de séance.

Bonsoir à toutes et à tous, il est 20h, merci de bien vouloir regagner vos places. Avant que nous ne démarrions cette séance de notre Conseil Municipal, je salue vous toutes et vous tous d'abord mais également l'ensemble des Beaumontois qui nous suivent via internet. Pour démarrer, je vous propose de procéder à l'appel.

Le quorum est atteint et nous pouvons donc valablement délibérer. Je vous propose de procéder à la désignation du secrétaire de séance et je vous propose Françoise Massoubre comme secrétaire de séance s'il n'y a pas d'objection.

Quelques éléments qui touchent à des évolutions. Il y a une ordonnance qui sera applicable à partir du 1^{er} juillet et qui est relative à la réforme des procès verbaux de séance des assemblées délibérantes locales. Je vous livre le texte qui touche principalement la suppression du compte rendu de séance du Conseil Municipal au profit de l'harmonisation du régime du PV de séance. C'est une évolution qui n'est pas majeure mais je crois qu'il est important que vous le sachiez.

Vous savez que maintenant depuis la période Covid, on a continué d'avoir la diffusion et ça me permet de saluer bien sûr le public qui est présent mais aussi celles et ceux qui, de chez eux, peuvent suivre nos travaux et nous continuerons, comme je vous l'avais indiqué, ce système qui tend à donner un peu plus de visibilité sur ce que nous faisons et surtout qui permet à celles et ceux qui le souhaitent de revenir puisque les captations d'images restent accessibles.

Sur les comptes rendus de séances, on essaie d'automatiser ces choses-là. Il y a un certain nombre d'outils qui existent aujourd'hui, jusqu'à présent on n'a pas sans doute trouvé l'outil adéquat, pour autant on refait une tentative ce soir. Ce que je vous demanderai, c'est de bien attendre que vos micros soient allumés pour vous exprimer et de le faire avec un ton de voix suffisamment développé pour qu'il y ait un bon enregistrement et que l'on voie si le logiciel est en capacité de traduire les propos qui auront été tenus. Voilà pour cette partie.

Je vous propose de passer au premier point de l'ordre du jour, c'est-à-dire l'approbation du compte rendu de notre dernier Conseil Municipal. Le projet vous a été soumis. Est-ce que cela appelle de votre part des remarques ou des observations ?

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 12/04/2022.

M. Martin : Merci de me donner la parole, j'avais simplement une question, ou du moins une attente. J'étais intervenu sur la partie de la vidéo-protection. Je demandais plus de détails, un plan détaillé des caméras, des explications quant à l'installation qu'il devait y avoir autour du stade de l'Artière. Vous m'aviez répondu que ça avait déjà été évoqué lors d'un précédent Conseil Municipal mais que vous vous proposiez de m'envoyer la délibération détaillée dès le lendemain. Je ne l'ai pas reçue.

M. Le Maire : Alors on l'avait donnée en commission travaux, ça avait été présenté.

M. Martin : « On vous fera passer demain s'il le faut la délibération. » Donc j'attends la délibération avec le détail des caméras comme je le demandais. J'abordais le point sur les annexes qui n'étaient pas dans la convention. On parle bien de la convention sur l'installation des caméras de la vidéo protection et je n'ai pas reçu non plus les différentes annexes qui devaient être jointes au document de la convention, donc si vous pouvez me les faire parvenir rapidement.

M. Le Maire : Je note et on rectifiera cet oubli. Sur le fond, sur les textes il y avait des points ?

M. Martin : Vous le soulignez, c'est vrai que si on reprend ligne par ligne, on peut rajouter des virgules, il y a des mots qui doivent certainement ne pas être ceux que j'ai dit, c'est des nuances, ça modifie la phrase en elle-même mais on ne va peut-être pas s'amuser à reprendre les 50 pages. Si chacun fait le travail, on perd un temps fou et je ne pense pas que ça amènera du plus au débat.

M. Le Maire : D'accord. Il y a Monsieur Cogneras qui souhaite intervenir.

M. Cogneras : M. Le Maire, avant de commencer l'ordre du jour, vous n'avez pas fait adopter le compte rendu du dernier Conseil Municipal. Ah vous êtes en train ?

M. Le Maire : C'est ce qu'on est en train de faire.

M. Cogneras : Mais vous avez parlé d'Alzheimer d'entrée.

M. Le Maire : Non, mais effectivement ça peut-être utile éventuellement, mais là pour le coup on est sur l'approbation du PV suite au dernier Conseil Municipal, sujet sur lequel votre collègue avait des questions.

M. Cogneras : Je sais qu'il y a des anomalies dans les phrases mais bon si on veut s'amuser à tout corriger on va y passer la journée.

M. Le Maire : Non mais je sais qu'on l'a a plusieurs reprises partagé, c'est vrai, on le sait tous, c'est un exercice lourd, fastidieux, qui demande des heures de travail et avec des bandes audio qui ne sont pas toujours hyper faciles à exploiter. On voudrait essayer de trouver, puisqu'il y a un certain nombre de logiciels qui permettent de traduire, donc on fait un test ce soir et c'est notre collègue Hervé Grandjean qui suit ce sujet-là. Sachant que comme je vous l'ai dit, on garde en archivage les bandes son audio vidéo, on a les enregistrements, ça permet à chacun de se reporter à ce qui a pu être dit et éventuellement d'avoir la vérité de ce qui a été dit. Sachant que parfois l'oral n'est pas hyper facile à traduire à l'écrit parce que ça perd un petit peu de sens par rapport à la tonalité qu'on peut mettre dans certaines phrases. Hervé Grandjean peut peut-être rajouter.

M. Grandjean : En fait, pour que la reconnaissance vocale se passe le mieux possible, l'idée c'est qu'il y ait une articulation qui soit le plus explicite possible, une séparation des syllabes comme parle tout un chacun tous les jours, c'est simplement ça et on devrait arriver à avoir une reconnaissance vocale qui soit meilleure. Le test peut être bénéfique et concluant ou pas, c'est le 2^{ème} test et on verra le résultat des courses à la fin de cette séance.

Mme Veilhan : Oui, en fait la reconnaissance vocale, elle n'évite jamais une relecture humaine, l'intelligence artificielle, elle se développe mais que ce soit pour l'OCR à partir de textes numérisés ou que ce soit à partir de la reconnaissance vocale, rien ne vaut une relecture intelligente.

M. Le Maire : Mais je peux vous assurer qu'il y a plusieurs relectures. Bon alors, je ne les qualifierai pas d'intelligentes mais humaines ça c'est sûr. Parce que chacun, et moi le premier, essayons de faire ce que l'on peut. On sort un certain nombre d'anomalies, sachant qu'il peut malheureusement en rester sur le nombre de pages qui sont faites. Voilà. Oui Madame Veilhan. Voilà, bon, je vous propose de mettre au vote ce projet.

01 - Signature de la charte d'engagements réciproques « Ville Aidante Alzheimer »

Rapporteur : Nadine Dambrun

Le premier rapport proprement dit, et là effectivement M. Cogneras avait légèrement anticipé la question, mais nous y arrivons. A propos de la signature de la charte d'engagement réciproque entre notre commune et l'association France Alzheimer, en tout cas son antenne Puydômoise, c'est notre collègue Nadine Dambrun qui nous présente ce rapport.

Mme Dambrun : Oui, merci Monsieur Le Maire. Donc l'Union France Alzheimer demande aux associations départementales la mise en place de haltes relais sur le département. Le CCAS a été contacté en début d'année par la Présidente de France Alzheimer 63 afin de voir si nous pouvions mettre une salle à sa disposition. Des formations d'aidants avaient eu lieu aux Charmilles et une trentaine de familles Beaumontoises étaient en contact avec cette association, certaines pour des renseignements, d'autres participaient à des activités mais avaient des difficultés à se rendre au siège social, rue du Pré la Reine. Nous avons proposé la salle des Six Collines qui avait l'avantage d'avoir un espace vert clos. Cette salle est mise à disposition pour l'instant, les mardis et vendredis de 13h30 à 17h30. Pour le mardi, France Alzheimer, il y a de la musicothérapie et le vendredi des ateliers divers. Ces ateliers sont encadrés par des professionnels de France Alzheimer.

Donc après cette présentation et en conclusion, l'Association France Alzheimer sollicite la commune de Beaumont pour la signature de la charte « Ville Aidante Alzheimer ». France Alzheimer, soutenue par l'association des Maires de France, souhaite encourager la réflexion et l'action collective visant à rendre notre projet plus accueillant, notamment pour des personnes ou par une maladie apparentée ainsi que pour les aidants. A travers l'adhésion à la charte « Ville Aidante Alzheimer », aux côtés de l'Association France Alzheimer, la Ville de Beaumont signifie la volonté de l'inclusion des personnes atteintes par ces maladies au sein de la ville qu'elle administre. La signature de la Charte implique deux objectifs majeurs pour la Collectivité : la volonté de faciliter la mise en place des liens, mise à disposition d'un lieu entre autres et assurer une communication la plus large possible sur les dispositifs mis en place par l'association. Ainsi M. Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir adhérer à la Charte « Ville Aidante Alzheimer » et de l'autoriser à signer celle-ci et prendre tout acte afférent.

M. Le Maire : Merci pour cette présentation. Monsieur Dumeil vous souhaitez intervenir.

M. Dumeil : Oui merci, juste quelques mots en plus. Ils vont en partie peut-être vous apparaître comme injustifiés parce que Mme Dambrun a répondu à un certain nombre de mes questions. La première était que lorsque, en principe, on évoque une charte, le Président de groupe en reçoit copie. C'est pour ça que j'ai interrogé Damien Martin, donc il m'a dit qu'il ne l'avait pas eue parce que je me doutais que, au-delà du texte condensé qui nous est présenté, il y avait d'autres éléments dans la charte. Alors, évidemment, j'allais dire que nous sommes favorables à ce rapport. Bien entendu, l'action et les objectifs sont tout à fait louables. Je pense que lorsqu'il est noté « encourager la réflexion et l'action collective », personne ne peut être contre mais ça va au-delà et vous venez d'en faire état. Je me suis interrogé parce que je pense que ce n'est pas un très bon terme mais vous ne l'avez pas inventé j'imagine, c'est le terme « inclusion », qui n'est pas très bon

dans sa racine latine même. Il veut dire enfermé. Et c'est plutôt prendre en compte, de tenir compte, considérer les personnes et puis j'ai entendu Mme Dambrun, qu'il y avait eu une action aussi en direction des aidants et comme il n'y est pas fait allusion dans ce texte, je voulais justement dire aussi que souvent dans ces situations là, ce sont les aidants qui sont parfois le plus en difficulté et le plus à considérer mais donc la charte, d'après ce que vous nous avez dit, prend bien en compte tout cela. Donc, je n'ajoute pas plus, et nous voterons bien sûr favorablement ce rapport.

M. Le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres demandes de paroles pour cette délibération ? Il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :

- **ADHERE** à la charte Ville aidante Alzheimer,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite charte et les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

02 - Opération de revitalisation du territoire convention avec l'Etat et 17 communes de la Métropole

Rapporteur : Christine Lechevallier

M. Le Maire : Nous passons donc dans les Grands travaux et aménagements du territoire. Et avec en première délibération dans cette thématique, l'opération de revitalisation du territoire dans le cadre d'une convention avec l'Etat et de 17 communes de la Métropole dont la commune de Beaumont que nous souhaitons voir associée dans cette opération. Et c'est notre collègue Christine Lechevallier qui va pouvoir nous présenter ces éléments.

Mme Lechevallier : Donc la présente convention s'inscrit dans le cadre des ORT, les Opérations de Revitalisation du Territoire qui ont été créées par l'article 157 de la loi dites Elan du 23 novembre 2018 et donc c'est un contrat entre l'Etat et les collectivités dans une approche intercommunale pour des communes qui souhaitent lutter contre la déprise de leur commerce, de leur habitat, dans les centres-bourgs et les centres-villes. Les ORT ont pour objet la mise en œuvre d'un projet global de territoire destiné à adapter et moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain du territoire pour améliorer son attractivité, pour lutter contre la vacance des logements, celle des locaux commerciaux, artisanaux, lutter contre l'habitat indigne, réhabiliter l'immobilier de loisir, valoriser le patrimoine bâti, réhabiliter les friches urbaines et tout cela dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable. Donc, la démarche qui a été entreprise a fait l'objet d'un diagnostic sur l'ensemble du territoire de la Métropole qui a conduit à trois grands objectifs qui sont déclinés dans la convention sous les vocables de fils conducteurs. Ces fils conducteurs, je le rappelle, ce sont les héritages, c'est-à-dire ceux sur lesquels peut s'appuyer le projet pour valoriser les atouts du territoire. Le 2^{ème} fil conducteur, ce sont les équilibres, c'est-à-dire ce que l'on souhaite voir perdurer et corriger et puis le 3^{ème} fil conducteur, ce sont les transitions, c'est-à-dire celles qui nécessitent de faire face aux défis de demain.

L'ORT va se traduire par une convention signée par l'Etat pour une durée de 5 ans sur la base du diagnostic, qui va permettre, une fois la convention ORT signée et définie, de conférer de nouveaux droits juridiques et fiscaux. Ces droits sont principalement au nombre de 4, à savoir renforcer

l'attractivité commerciale en centre-ville avec la dispense d'autorisations d'exploitation, commerciales, favoriser la réhabilitation de l'habitat avec l'accès prioritaire aux aides Anah, également éligibilité au Denormandie dans l'ancien, c'est-à-dire que c'est un dispositif fiscal pour les acquisitions/rénovations, mieux maîtriser le foncier avec des droits de préemption urbains renforcés et faciliter les projets à travers les dispositifs expérimentaux comme les permis d'aménager multi-sites. Donc sur le territoire, 17 communes se sont inscrites dans cette ORT et dont fait partie Beaumont. Ce travail a fait l'objet d'un diagnostic, je vous l'ai dit, a fait l'objet d'objectifs et puis pour chaque commune, il y a eu un certain nombre de fiches actions qui ont été rédigées avec les services de la Métropole pour atteindre les objectifs qui étaient intéressants de recenser dans le périmètre. Donc il y a un périmètre qui est déterminé. Pour Beaumont, il correspond à peu près au périmètre du Cœur ancien et du périmètre autour du monument historique et nous avons 4 fiches actions qui sont « l'Aménagement d'un parc urbain en cœur de Ville ». Pourquoi cette fiche ? Parce que l'idée générale pour Beaumont et suite au diagnostic, c'était de dire il faut faire un lien entre le Cœur de Ville ancien et le Cœur de Ville nouveau et donc cette liaison se passe par l'opération Cœur de Ville. La deuxième fiche action, c'est l'étude de faisabilité pour un apaisement de la circulation routière. La troisième, c'est la valorisation du foncier public dans le centre ancien et la quatrième c'est une opération sur le classement et la restauration du cloître. Tous ces éléments ont été travaillés avec les services, puisque l'étude et le diagnostic ont été réalisés par la Métropole et l'Agence d'Urbanisme. Donc, tous ces travaux et éléments ont donc été travaillés d'un commun accord avec la Métropole qui porte l'opération puisque c'est elle, l'ORT peut mobiliser les différents éléments dans les avantages : fiscalités, etc. pour le compte de la Commune.

M. Le Maire : Donc voilà pour cette présentation. Vous avez eu les documents avec l'ORT avec aussi, porté à connaissance de l'ensemble des 17 communes sur les 21 que compte le territoire métropolitain qui ont souhaité s'engager dans cette démarche qui sera sans doute, enfin nous l'espérons et c'est comme ça que nous le voyons, comme un des leviers supplémentaires pour essayer d'apporter de la vitalité à notre bourg ancien qui en a bien besoin, mais aussi dans un périmètre élargi puisque notre collègue l'a précisé tout à l'heure, on est sûr que les spécialistes appellent une courbe isochrone à 5 minutes à pieds depuis l'hyper centre bourg. M. Dumeil, vous voulez réagir ?

M. Dumeil : Oui, merci. Opération de revitalisation du territoire, oui bien sûr, mais nous avons eu une présentation succincte en commission, bon on voit défiler des fiches, il est un petit peu difficile de se pencher en détail dessus donc le dossier qui nous était joint était intéressant et nous l'avons regardé en détail. Bien sûr on ne peut qu'être d'accord avec le fait que vous évoquez que ça sera peut-être qu'un levier supplémentaire. Mais on voit bien qu'il y a certaines précautions parce qu'on peut aussi se dire « N'est-ce-pas une convention de plus ? Pleine de bonnes intentions. » Alors vous nous proposez d'approuver le projet de convention pour la mise en œuvre de cette opération. Alors dans l'esprit et dans cette démarche et dans la volonté, c'est vertueux, mais le dossier et à propos du dossier communal et des 4 fiches que Mme Lechevallier vient d'évoquer, vient de succinctement présenter, il y a beaucoup à dire. Alors peut-être que tout n'est pas dans les fiches, peut-être ne sont-elles pas tellement significatives mais d'abord la première des améliorations qui serait à apporter, c'est dans l'écriture et dans la présentation et dans la constitution de certaines de ces fiches. Je vais y revenir, très franchement, lorsqu'on évoque la faiblesse de la commune en photos ou les atouts de la commune en photos, il y a un certain nombre de photos que l'on pourrait inverser,

mettre dans l'une, mettre dans l'autre, parce qu'il y en a qui sont présentées comme des atouts alors que c'est plutôt un peu affligeant et puis bon, mais c'est le problème d'une photo, on peut aussi leur faire dire un peu parfois ce qu'on veut. Ensuite, pour nous il y a plus important, il y a le fait qu'il y a un certain nombre de déclinaisons qui sont faites que nous ne partageons pas ou pour lesquelles nous n'avons jamais discuté. Celle que nous ne partageons pas, c'est par exemple le projet de déplacement du Centre Technique. Quand en plus on évoque... La seule qualification qu'on arrive à trouver dans les rapports à propos de la circulation, c'est l'apaisement. Dans le même temps, on dit aussi que l'on va améliorer dans le centre bourg la circulation, ça va être dur et de l'apaiser et de l'améliorer. Ensuite, parking relais ? Quésaco, on ne sait pas ? En plus, j'ai eu un petit coup de cœur quand même, un haut le cœur même quand je vois CAB : ancienne annexe du lycée Jeanne d'Arc. Je trouve, franchement, il faut m'enlever ça quoi. L'historique de ce bâtiment c'est école/mairie, ce n'est pas annexe du lycée Jeanne d'Arc. L'annexe du lycée Jeanne d'Arc, c'est surtout 12 préfabriqués qu'il y avait eu autour du bâtiment, qui a duré seulement quelques années parce qu'on ne savait plus où mettre les lycéens au lycée Jeanne d'Arc. Alors, vous notez aussi les Grands Champs, vous notez aussi qu'il reste une boucherie, un bar tabac et une auto-école. Alors les choses évoluent vite mais il n'y a plus d'auto-école puisqu'ils ne sont plus là. Il y a une autre ou deux boutiques, par contre qui essaient d'arriver et donc ce qui m'embête, ce qui nous embête le plus, c'est qu'un certain nombre de ces fiches ont été faites après rencontre avec la commune. Bon. Alors, voilà, bon tant mieux. Assumez, mais ce dossier là, il a lui aussi autant de faiblesses que d'atouts, sur certaines fiches ce qui est dit et ce qui est écrit c'est même affligeant et en ce qui nous concerne, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. Le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Allez-y Mme Veilhan.

Mme Veilhan : Oui, si nous approuvons la signature de cette convention entre l'Etat et les 17 communes de la Métropole dans le cadre du dispositif de l'ORT, Opération de Revitalisation du Territoire, par contre nous sommes beaucoup plus réservés sur le dossier communal de cette opération. Et c'est pourquoi nous voudrions demander un vote séparé sur les 3 volets de la délibération.

M. Le Maire : C'est-à-dire ?

Mme Veilhan : Il y a 3 points, 3 questions et on voudrait un vote séparé sur ces 3 questions parce qu'on trouve que le projet est intéressant au niveau de la Métropole mais que, effectivement, le projet au niveau de la Commune est largement insuffisant.

M. Le Maire : C'est un tout. On l'a travaillé comme tel avec la Métropole donc il vous sera présenté tel qu'il est dans la délibération puisqu'on l'a travaillé, comme d'ailleurs nos collègues des autres communes avec les services de la Métropole. Et pour faire une réponse, pour nous, ce n'est pas un aboutissement cette étude, c'est au contraire un point de départ qu'on veut pousser et on va continuer un certain nombre d'études. Certaines sont d'ailleurs éligibles à des aides et nous aurons sans doute l'occasion d'y revenir à la rentrée pour essayer de nous faire aider financièrement parce que le travail n'est pas totalement abouti mais c'est un point de départ. On peut toujours, effectivement, trouver à redire, que les choses ne sont pas suffisantes ou sont pour certaines parties, peut-être pas complètement travaillées, je reprendrai qu'un exemple, je ne vais pas rentrer dans l'ensemble des points qui ont été soulevés. Après, chacun se positionnera. Je crois que l'on entend ici

dans cette assemblée que le centre bourg mérite un maximum d'attention, c'est un élément d'attention que nous lui apportons, après, il peut être critiquable, il peut être jugé comme insuffisant, je l'entends. Pour autant, ça a le mérite d'exister et ça aura le mérite de contribuer sur un certain nombre de points qui ont été marqués. Quand on marque que la circulation, oui que l'on souhaite voir apaisée parce qu'il suffit, bon à cette heure-ci la porte est ouverte, mais on n'est pas trop gênés sur la circulation de l'Hôtel de Ville mais pour être en mairie tous les jours et avoir de temps en temps l'occasion de traverser la rue de l'Hôtel de Ville, il suffit, sans avoir besoin de comptage précis, de voir le nombre de véhicules qui y passent. Bon, moi je crois que ça c'est important, de travailler à cette partie là mais après, il faut aussi qu'on soit lucides et c'est aussi une de nos volontés, si on veut amener des personnes à investir des maisons qui aujourd'hui sont inhabitées dans le centre bourg, ces personnes là sont propriétaires d'automobiles et ont besoin de les amener à proximité de leur domicile et il faudra trouver des endroits pour les stationner. Pour autant, il faudra aussi développer des modes alternatifs donc c'est aussi tout le sujet qui est posé dans l'étude qu'on a commanditée au CEREMA et qui est en cours de démarrage. Classement et restauration du cloître, on aura sans doute prochainement ici même à vous présenter des éléments de réflexion avec un opérateur qui pourrait être intéressé et c'est pour ça que nous avons au budget primitif réservé une somme pour faire des études complémentaires.

Nous on continue dans cette voie là, après je le soumettrai au vote comme il vous l'a été présenté. Vous souhaitez revenir, Mme Veilhan ?

Mme Veilhan : Oui, oui tout à fait parce que du coup on a fait une lecture, comme d'habitude, une lecture attentive du document donc on a un certain nombre de remarques. Bon certes, le centre-bourg est une priorité mais enfin sur les 4 fiches actions, c'est justement les fiches actions concernant le centre-bourg qui ne sont pas budgétées ou sur lesquelles il n'y a pas d'indicateurs, mais bon. Je vais revenir plus en détails.

On a dit ici à plusieurs reprises combien on est attachés aux questions de participations citoyennes, on en a parlé lors du débat sur la présentation des projets du Cœur de Ville, on en a parlé au CCAS par rapport au projet du CCAS. On a vu que sur l'échelle de la participation, il y a plusieurs niveaux d'interactions avec les habitantes et les habitants qui sont possibles, le niveau le plus bas auquel nous estimons que toutes et tous doivent avoir accès est celui de l'information. Nous pensons qu'il est indispensable que nos concitoyens et nos concitoyennes se voient expliquer en détails les projets en cours sur la commune puisqu'ils auront un impact direct sur leur vie quotidienne. Il est aussi indispensable d'expliquer clairement les enjeux qui sous-tendent les choix faits par une municipalité. Je reviens quand même, un tout petit peu rapidement, parce que du coup vous avez à plusieurs reprises organisé une pseudo concertation sur le Cœur de Ville dont on n'a toujours pas eu les résultats détaillés. Vous nous avez fait croire que la démocratie implicative c'était de choisir entre un cordonnier ou un poissonnier, alors que vous l'avez dit vous-même, on ne peut pas décider de cela parce que cela relève de la liberté d'entreprendre, or en fait, avant tout, nous estimons qu'une des bases de la démocratie c'est que les citoyens puissent être en possession des informations les plus larges possible pour pouvoir faire ensuite des choix éclairés pour comprendre les choix que vous pourriez faire. C'est pourquoi, avant de rentrer en détail dans le dispositif de l'ORT tel qu'il sera décliné à Beaumont, nous souhaiterions repartager le diagnostic de territoire qui a été établi pour notre commune à l'occasion du travail préparatoire à cette convention.

M. Le Maire : Est ce qu'il y a d'autres interventions ?

Mme Veilhan : Non, non je n'ai pas fini.

M. Le Maire : D'accord. Allez-y, je vous laisse chercher vos notes.

Mme Veilhan : Je cherche le diagnostic surtout. Voilà, je pense que c'est important. Tous les élus qui sont présents ici ne l'ont peut-être pas lu et en plus comme il y a des Beaumontois, des Beaumontoises qui nous regardent, je pense que c'est important qu'on repartage avec tout le monde ce diagnostic. Dans notre commune, la 4^{ème} commune de l'agglo mais la 5^{ème} maintenant parce qu'elle a perdu des habitants, compte à peu près 11000 habitants, le diagnostic met en évidence les faiblesses et les points de déprises suivants : un taux de pauvreté des ménages de 13% dans la centralité, plus important que le taux de la commune, un taux de magasins avec pas de portes, vacants de 30% contre 26% sur la commune, l'existence de 2 polarités, Nouveau centre et Ancien centre, séparés par une barrière visuelle et physique, la copropriété du Grand Champs, des flux de transits pendulaires importants, entrée sud de l'agglo causant des nuisances et des problèmes de sécurité routière, un manque de stationnement en centre ancien pour les résidents avec des stationnements anarchiques et des incivilités sur des voies étroites, une problématique d'accessibilité des commerces et des logements dans le centre ancien, une carence de logements sociaux, une vacance de l'habitat privé et des commerces en pied d'immeuble importants, la quasi disparition du commerce en centre ancien, une forte contrainte de l'ABF impactant les coûts de réhabilitation du patrimoine bâti et un risque de dégradation du bâti avec risque de péril et d'abandon, voilà. Ça c'était un premier point. Comme ça, on est tous au courant et je pense que c'est très important parce qu'effectivement la situation n'est pas brillante, comme on a pu y revenir à maintes fois, sur le secteur du centre-bourg et effectivement, c'est le secteur qui est concerné par cette opération de l'ORT. Alors la convention est signée entre l'Etat et la Métropole, elle prévoit un plan d'actions en 8 axes qui sont déclinés plus précisément en 4 fiches actions pour notre commune et c'est sur ces fiches actions que portent nos questions et nos remarques.

Alors on a d'abord un regret, c'est par rapport au projet *Inspire*. Le projet est mentionné au titre des actions Métropolitaines, nous regrettons que les problématiques spécifiques de notre commune, notamment concernant les flux de transit, n'apparaissent pas à ce niveau là dans le cadre de la convention globale ni après dans les fiches actions de la commune.

Les questions de stationnement de transit y compris à travers le centre-bourg, nous semblent devoir s'inscrire volontairement, volontairement j'entends d'une manière volontariste, dans ce projet parce que *Inspire* c'est le projet qui va drainer des investissements importants ces prochaines années et malheureusement, il y a quelques communes qui sont citées dans le projet global de l'ORT mais malheureusement pas Beaumont et ça fait déjà aussi un moment qu'on le regrette. Alors, vous êtes un tout petit peu revenu sur la question du périmètre des fiches actions. Effectivement, la fiche action qui est la seule à être budgétée ne concerne pas précisément le périmètre défini par l'ORT, vous nous avez un petit peu expliqué pourquoi, ceci dit en fait, si cette fiche action parle d'un parc urbain on ne comprend pas trop comment elle parle vraiment de la manière dont on peut connecter le cœur de l'ORT, le centre ancien et la partie Cœur de Ville. La fiche action 1 donc est la seule à être budgétée et elle s'intitule "Aménagement d'un parc urbain" sachant que la totalité des parcelles du Cœur de Ville vont être vendues à des promoteurs, nous ne comprenons pas quel sera le périmètre de ce parc urbain ? Certes le front bâti sera reculé de quelques mètres et les voies de circulation

réduites mais installer un parc urbain entre la rue de l'Hôtel de Ville et le Grand Champs, est-ce crédible ? Ou sera implanté l'îlot de fraîcheur ? Soit vous envisagez de détruire le petit centre commercial qu'il y a en face pour mettre le parc, soit l'intitulé de cette fiche action est absolument trompeur. Pourriez-vous du coup nous expliquer à quoi sera destiné le budget de 250 000 euros ?

Concernant les autres fiches actions, nous nous étonnons qu'elles ne soient pas budgétées, qui prendra en charge les études prévues ? Une fois ces études réalisées, quand pourra-t-on enfin définir un plan d'action pour le périmètre du bourg ancien ? Dans ces fiches actions effectivement, on a des intentions comme toujours qui sont louables, on le partage en partie mais on n'arrive jamais au-delà des intentions. Sans budget prévisionnel, sans calendrier prévisionnel, l'ORT restera un projet abstrait, lointain pour les habitants et les habitantes.

Nous voulons aussi souligner l'absence d'autres fiches actions qu'il aurait été pourtant possible d'ajouter à ce projet trop lacunaire. Alors justement, peut-être parce que vous dites que ce n'est qu'un début, vous pourriez peut-être prendre en compte les propositions suivantes :

Concernant les aspects tourisme et patrimoine qui sont développés dans le projet général de l'ORT au niveau de la Métropole, une fiche action sur des actions culturelles de mise en valeur du bourg ancien aurait été la bienvenue mais comme nous l'avons constaté depuis le début de votre mandat, la culture est totalement absente de votre politique municipale. Il y aurait pourtant des choses à faire en termes de patrimoine, d'identité, très riche de ce Cœur de Ville, de ce bourg ancien.

Concernant la politique sociale et en lien avec le CCAS, il aurait été intéressant de proposer un projet sur l'aménagement de logements pour les seniors dans le centre bourg comme le prévoyait un des axes de la convention Métropolitaine. Une piste plus en lien avec le diagnostic que nous avons partagé plutôt que d'une résidence seniors qui renforcera encore les inégalités et la coupure entre un bourg ancien dans lesquels les habitants sont mal logés et les nouveaux quartiers pour retraités aisés autour de la mairie.

Enfin, une fiche action sur l'amélioration du cadre de vie dans le centre-bourg aurait aussi été la bienvenue. L'amélioration du cadre de vie ne se mesure pas seulement au nombre de logements sociaux construits, c'est l'indicateur qui est donné mais aussi aux aménagements des espaces publics envisagés. Nous n'avons rien trouvé sur ce point.

Bref, si notre soutien au projet d'ORT au niveau de la Métropole est réel, nous estimons que la déclinaison Beaumontoise de ce projet est trop faible. Une seule fiche budgétisée et qui ne concerne pas directement le centre-bourg. Pour toutes ces raisons, nous nous abstenons également sur cette délibération.

M. Le Maire : Très bien, est-ce qu'il y a d'autres demandes de paroles ? Il n'y en a pas ? Si, Olivier Devise.

M. Devise : Oui, moi je n'ai pas bien compris le périmètre parce que quand on regarde, on m'a dit le centre ancien, donc effectivement, si je prends mon quartier, l'église Notre Dame de la Rivière qui est classée, est dans le centre, la maison qui est juste en face, de 1770, qui est en façade, on va dire qui est la plus ancienne de cette place, est exclue et qui est la plus belle aussi. Donc il y a un certain nombre d'aberrations qu'on peut continuer de lister comme ça. Mais je me demande s'ils sont venus voir à quoi correspondaient les bâtiments quand ils ont décidé d'exclure certaines parcelles ? Parce que le 34, c'est mes voisins je les connais bien, c'est sans doute la plus belle maison du quartier et la plus ancienne et celle là, eh bien non, elle est trop ancienne peut-être, on l'exclut du centre ancien. Moi je ne comprends pas la logique qu'il y a au découpage.

M. Le Maire : Alors le découpage, ce n'est pas un découpage maison par maison. Il y a toujours un problème de frontières lorsqu'on fait des limites qui sont déposées sur des voies de circulation notamment. Bon, ça a été arrêté, sans doute qu'il y a un certain nombre d'oublis, après je ne sais pas ce qui a prévalu sur cette situation spécifique au niveau des échanges avec la Métropole pour répondre mais très brièvement sur les fiches actions et sur l'absence de financement. Déjà pour l'aménagement d'un parc urbain, c'est quelque chose que l'on reverra avec les opérateurs qui ont été retenus à l'issue de la première sélection sur les trois dossiers que l'on partagera avec eux, il restera de l'espace public à l'intérieur et il faudra l'aménager. Donc ça c'est aussi un fléchage pour le financement des 250 000 euros que vous évoquiez tout à l'heure Madame. L'étude de faisabilité, pour un apaisement de la circulation routière, nous avons voté lors du budget primitif une enveloppe pour l'étude CEREMA qui est engagée donc c'est financé. Quand vous dites qu'il n'y a pas de dimension culturelle, je ne sais pas dans quelle catégorie vous mettez le cloître ancien pour lequel nous avons voté là aussi un budget parce que c'est un bâtiment qui nous inquiète compte tenu de l'absence d'entretien qu'il a eu depuis plusieurs décennies. Et qu'avant d'engager le projet sur lequel nous travaillons et notamment pour obtenir un classement plus global de cet édifice, il était nécessaire d'avoir des éléments archéologiques qui ont été provisionnés sur une étude que nous avons également votée. Donc il y a à la fois les financements et la dimension culturelle, elle est bien présente. Après, effectivement, je vous ai dit, il reste des choses à bâtir. Le diagnostic est en partie commencé. Il a ses faiblesses, il a quelques points mais vous les avez rappelés dans votre énumération tout à l'heure un certain nombre de points de véracité. Il faut que l'on continue et je vous l'ai dit, on reparlera et vous aurez l'occasion en commission de revenir sur ce dossier mais il nous fallait prendre date avec les collègues Métropolitains des autres communes qui souhaitaient rentrer dans ce dispositif. C'est ce qu'on vous propose ce soir. Donc je mets ce rapport aux voix. Oui M. Ulrich vous souhaitez réagir ?

M. Ulrich : Oui, excusez-moi, je souscris évidemment à tout ce qu'ont dit mes collègues. On a beaucoup parlé à propos du projet Cœur de Ville, de la prise en compte du changement climatique et tout ça, mais ça ne se traduit jamais dans les textes que vous nous communiquez. Sur la convention Opération de Revitalisation du Territoire, on note qu'à l'article 4 de la convention les deux objectifs principaux sont la rénovation de l'habitat privé et l'attractivité commerciale des centres villes. Il me semble qu'en 2021 ou en 2022, le premier objectif devrait être l'adaptation au changement climatique et au réchauffement climatique. Je veux dire, on vient de vivre un épisode caniculaire, c'est comme si il ne s'était rien passé. Donc peut-être qu'en niant ce qui se passe, ça va faire qu'on aura moins chaud et que les gens ne mourront pas pendant les canicules, mais je crois qu'alors vous parliez dans le budget de ne pas hypothéquer l'avenir des générations futures. Je crois qu'en ce moment vos projets, non seulement font plus que les hypothéquer, elle leur interdit d'avoir un avenir viable. Et je trouve ça extrêmement grave. Je profite juste, on parle de ça, d'abord j'aimerais bien qu'on m'explique clairement l'aménagement d'un parc urbain en Cœur de Ville, parce que le Cœur de Ville n'est pas dans le périmètre de l'ORT. Si je comprends bien, le Cœur de Ville c'est ce qui est par là. Vous vendez les parcelles, donc comment aménager un parc urbain ? Je voudrais essayer de comprendre, alors si vous pouviez nous expliquer clairement ça serait bien. Et je voudrais porter à votre connaissance, aujourd'hui les modèles bio-climatiques qui sont proposés par les chercheurs sont d'une limpidité que tout le monde peut comprendre. Un, il faut libérer les espaces au sol, tout simplement parce qu'une terre qui porte de l'herbe, même en période de canicule, elle dépasse rarement les 20°C. La même parcelle, bétonnée ou goudronnée, atteint les 60°C. Il faut quand même un jour le prendre en compte, donc il faut libérer les espaces au sol, il faut construire en biosourcé parce que les bâtiments que l'on construit aujourd'hui, soit ils rejettent la chaleur et donc forcément ils font monter la température de la ville, soit ils l'absorbent et ils chauffent les bâtiments et enfin il faut stopper les concentrations. On le sait, tout le monde le sait. Que ce soit dans la convention ou que ce soit dans les fiches c'est comme si il ne se passait rien. Voilà. Alors je trouve ça

invraisemblable aujourd'hui et je vais le dire irresponsable mais j'ai une question très précise sur l'aménagement d'un parc urbain en Cœur de Ville, si vous pouviez éclairer ma lanterne, je voudrais comprendre où vous allez mettre un parc urbain dans le Cœur de Ville, quand les parcelles auront été vendues ?

M. Le Maire : L'intégralité des parcelles n'est pas cédée. Il y a un certain nombre, je n'ai pas les plans ici mais on pourrait vous les sortir, ça a été aussi présenté en commission sur les différentes zones. Il y a de l'espace public qui subsiste, attendez M. Ulrich, on ne va pas faire un parc de 6 ha comme celui du jardin du Luxembourg, on ne les a pas. La commune elle fait 404 ha. Donc il faut que l'on fasse avec l'existant et l'existant c'est comme l'a dit votre collègue tout à l'heure : réduire l'emprise de la rue de l'Hôtel de Ville qui nous permettra de planter des arbres qui font défaut aujourd'hui sur cette partie là mais on fera avec la superficie dont on dispose mais peut-être que le mot parc est disproportionné si dans votre schéma mental vous avez des références beaucoup plus, on va dire importantes, conséquentes. Pour autant, il y aura une place de végétalisation qui sera réelle. Et on doit rencontrer, je crois que c'est la semaine prochaine, le 7 juillet prochain, les 3 opérateurs appelés à concourir et c'est un point sur lequel on insistera d'une manière toute particulière, qui avait d'ailleurs été déjà écrit explicitement dans le cahier des charges que nous avons mis pour leur permettre d'être retenus et les personnes de votre groupe qui étaient présentes lors de la réunion de classement des 9 premiers projets ont pu le mesurer. Derrière, on restera bien sûr à la taille de la ville de Beaumont et de l'emprise foncière sur laquelle nous nous trouvons.

Mme Veilhan, vous souhaitez rajouter quelque chose ?

Mme Veilhan : Oui, parce qu'en fait le parc, alors peut-être qu'on n'a pas tous la même définition du parc mais quand même je veux bien dire aux Beaumontois que les parcelles qui sont juste en face de moi, les parcelles qui sont à côté de la mairie, elles sont la parcelle A et la parcelle C, elles sont intégralement vendues. Il n'y a pas d'espace à l'intérieur de ces parcelles qui ne soit pas vendu. Donc après, je ne sais pas ce que choisiront de faire les promoteurs mais en tout cas sur ces parcelles là il n'y aura pas d'espace public, pour l'instant l'espace il est vendu. Alors, à moins que vous leur rachetiez ? Autrement, les espaces publics c'est ce qu'il y a devant nous, c'est-à-dire ce qu'il y a entre ici et le Grand Champ. Entre ici et le Grand Champ, moi j'ai même avec une définition à minima de la notion de parc, et bien j'ai du mal à comprendre où il est le parc. Franchement. Et l'îlot de fraîcheur je veux bien savoir aussi où il sera.

M. Le Maire : Il y aura, et ça ne vous a sans doute pas échappé, dans le cahier des charges que nous avons porté, sur la partie qui sera effectivement rétrocédée, enfin cédée aux opérateurs, il y aura des parties de circulation qui devront être ouvertes au public, donc qui contribueront à cet ensemble là. On est sur un étalement foncier qui au global fait 8000 m², il faut quand même se souvenir de cette superficie et c'est sur ces 8000 m² que l'on doit travailler à la fois sur de la construction comme nous nous y sommes engagés mais aussi sur la partie de la contre-allée qui prendra de l'emprise sur la partie circulante, aujourd'hui de la rue de l'Hôtel de Ville pour permettre de planter des arbres. Il y a aussi sur des zones qui resteront des plantations qui pourront être faites dans la mesure où techniquement cela sera possible, parce que ça ne l'est pas sur l'intégralité du foncier par rapport à ce qui avait été fait à une époque pour l'Hôtel de Ville. Après, on a, et sans doute qu'on traiterait différemment aujourd'hui, on a une partie très minérale devant, entre ici l'accès de l'Hôtel de Ville jusqu'à la rue de l'Hôtel de Ville et je rejoins ce que disait notre collègue M. Ulrich tout à l'heure, c'est qu'on a des élévations de températures très importantes sur des pierres mais bon, elles y sont, ce n'est pas moi qui les ai mises. Donc elles ont été posées à un moment où on n'avait pas, effectivement, cette préoccupation aussi exacerbée qu'elle peut l'être aujourd'hui et on va prendre en compte ces éléments, et vous le verrez et vous pourrez réagir directement vis-à-vis des opérateurs le 7 juillet prochain. Vous voulez rajouter quelque chose M. Dumeil ?

M. Dumeil : Oui merci, juste un mot puisque Mme Veilhan et moi-même avons participé je crois à toutes les réunions concernant le Cœur de Ville et j'ai senti tout à l'heure qu'il allait y avoir une confusion, puisque vous évoquiez le fait que tout ne serait pas vendu, etc. et je pense que notre collègue M. Durantin pourrait donner les précisions. Si, tout sera bien vendu, mais il y a des rétrocessions prévues. J'ai d'ailleurs, je vois que notre collègue approuve, posé un jour dans je ne sais plus laquelle des commissions ou des séances, la question en disant : « Mais quelle maîtrise a-t-on de cette rétrocession foncière pour devenir de l'espace public ? » Encore une fois, ça ne sera pas, enfin si j'ai tout bien compris, ça ne sera pas un espace de copropriété par exemple ouvert au public mais ça sera bien un espace public rétrocédé. D'ailleurs, je pense et je le dis en regardant M. Durantin, je pense même qu'une fois la rétrocession de surface faite, il y aura un certain nombre de coûts d'aménagement qui vont revenir à la collectivité. Il ne faut pas rêver là-dessus. Voilà. Je pense que c'est bien ce que j'ai compris qui semble être la vraie formule, n'est-ce-pas ?

M. Durantin : C'est ce qui est effectivement envisagé. Donc, nous allons voir avec les 3 candidats lors de cette première présentation, les modalités que l'on pourra fixer sur ces traversées, sur cet espace, qu'on a demandé traversant au milieu des propriétés entre guillemets « des promoteurs ».

M. Le Maire : Allez-y M. Dumeil.

M. Dumeil : Dernier mot, l'observation juste de M. Ulrich à propos des surfaces bitumées, cimentées ou empierrées. Celles du parvis, c'est aussi un des buts de, il y avait l'aspect décoratif mais aussi un des buts de la fontaine, lorsqu'elle a la chance d'être en eau. Disposition qu'on attend avec impatience que ça soit le cas, parce que ça amène un certain rafraîchissement par rapport à la réverbération des dalles.

M. Le Maire : Pour la fontaine, il y a un certain nombre de travaux à faire pour éviter qu'elle ne surconsomme de l'eau parce que l'intérêt c'est effectivement qu'elle puisse fonctionner en circuit fermé, ce qui n'était pas le cas car notre consommation d'eau avait pris des volumes tout à fait inquiétants, et dans une période où il faut préserver ce bien, nous avons préféré en couper l'utilisation. Donc, je ne sais pas où en sont les travaux là-dessus mais les choses sont engagées pour pouvoir permettre une meilleure régulation. Alors Mme Veilhan et M. Cogneras.

Mme Veilhan : Oui et je salue évidemment l'objectif de classement du cloître et ça c'est sûr, heureusement parce que ça se casse la figure donc je pense qu'il est grand temps de faire quelque chose mais ce que je voulais dire c'est qu'on pouvait aussi envisager une politique culturelle, des actions culturelles dans la ville, dans ce Cœur de Ville pour que les Beaumontois puissent connaître ce patrimoine et y vivre. Bon, il n'y a à peu près que la Fête des Cornards pour le défilé qui passe dans le Cœur de Ville, dans le Centre-Bourg. Mais on pourrait tout à fait imaginer d'autres actions culturelles qui permettent vraiment aux Beaumontois de s'emparer de ce patrimoine et peut-être qu'un jour le Cloître sera rénové et il y aura des logements sociaux certes. Mais ce n'est pas pour ça que les Beaumontois et les Beaumontoises seront plus au courant de la richesse patrimoniale du Centre-Bourg et ce n'est pas pour ça non plus que les habitants du Centre-Bourg se sentiront mieux dans ce Centre-Bourg, s'il n'y a pas quelque chose en termes d'animations et aussi en termes d'aménagement des espaces publics. On reste longtemps sur des aménagements des espaces publics, ici pour le projet Cœur de Ville, mais l'aménagement des espaces publics aussi au Centre-Bourg ? ça me paraît important parce que ça s'est fortement dégradé ces dernières années.

M. Le Maire : Oui, Christine Lechevallier et après M. Cogneras.

Mme Lechevallier : Parmi les objectifs, même si on a un titre qui s'appelle « Classement et restauration du Cloître », l'objectif au-delà, c'est bien de valoriser tout le patrimoine et donc la fiche a été un peu succincte parce qu'on manquait, enfin au moment où on l'a rédigée, on n'avait pas de

réflexion, enfin on n'avait pas une perspective et lorsque j'ai proposé une fiche supplémentaire, on m'a dit que ça sera plutôt quand on va le réévaluer, parce qu'on va travailler ensemble sur le Pays d'Art et d'Histoire. Et donc l'idée à ce moment là, ça serait plutôt d'avoir des récits, des mises en valeur, entre autres de l'entrée des portes, de la mise en valeur d'un fort villageois, parce que c'est un fort villageois, et donc c'est bien à ce moment là dans le classement du label Pays d'Art et d'Histoire que l'on pourra développer ces actions de valorisation du patrimoine, par exemple par des mises en récit du patrimoine à travers une déambulation dans les rues de Beaumont, etc. Mais ça sera plus lié avec le Pays d'Art et d'Histoire, mais on n'était pas suffisamment avancés à ce moment-là pour pouvoir proposer quelque chose mais en revanche il y a des possibilités d'amender les fiches ou d'en inclure des supplémentaires au fur et à mesure que cette ORT va se concrétiser. Il y a bien une perspective sur cette thématique là qui est sur le patrimoine culturel.

M. Le Maire : M. Cogneras.

M. Cogneras : Oui pour moi ça va être bref. Bon, la fontaine avait bien été prévue en circuit fermé puisque je connais bien le dossier. Malheureusement, il y a une électrovanne, mais quand l'électrovanne ne fonctionne plus, il faut la changer tout simplement, voilà. Donc, elle a toujours été prévue en circuit fermé.

M. Le Maire : Non mais on est bien d'accord, si ce n'est que ce n'était plus le cas et qu'il fallait revoir, donc il y avait à la fois l'électrovanne, plus quelques autres éléments périphériques qu'il fallait modifier.

M. Cogneras : Oui mais ce n'était pas un travail de Romains.

M. Le Maire : Mais je n'ai pas dit que c'était un travail de Romains mais que c'était un travail à faire et il y avait d'autres travaux à réaliser. Mais je n'ai pas dit le contraire.

M. Cogneras : Mais ne dites pas qu'elle consommait beaucoup d'eau.

M. Le Maire : Si.

M. Cogneras : Normalement, elle n'en consommait pas si elle avait fonctionné normalement.

M. Le Maire : Oui, mais on est bien d'accord. Mais elle ne fonctionne pas normalement.

M. Cogneras : Eh bien voilà.

M. Le Maire : Donc il faut la remettre en état. On est d'accord. Alors, Mme Bohatier.

Mme Bohatier : Précision quant aux communes. Les communes qui n'ont pas souhaité adhérer à ce projet, vous avez les noms ? Vous pouvez nous les citer ?

M. Le Maire : Les noms, enfin moi, je n'ai pas à citer, chaque commune fait ce qu'elle veut, mais vous avez la photo sur la page de garde. Il y a 21 communes dans la Métropole, 17 ont adhéré donc 17 ôtées de 21, il en reste 4 qui n'ont pas fait ce choix qui leur appartient.

Mme Bohatier : Oui bien sûr.

M. Le Maire : Après, il ne nous appartient pas d'apprécier leur motivation.

Mme Bohatier : Et on ne peut pas avoir le nom de ces communes ?

M. Le Maire : Si, mais vous avez la liste de celles qui ont adhéré donc voilà. Vous regardez sur le site de la Métropole. Vous verrez la liste des 21 communes et les 4 qui manquent là sont celles qui n'ont pas adhéré. Mme Molle vous souhaitez intervenir ?

Mme Molle : Oui simplement je voulais compléter ce qui a été dit bien sûr et je suis en total accord avec ce qui a été dit. Voilà, je voulais simplement dire et ça, ça m'a frappé en lisant les 2 documents que vous nous avez envoyés en annexes. L'opération de revitalisation du territoire convention, on était emballés, par contre au fur et à mesure qu'on lisait, à chaque fois « Beaumont pas concernée » « Tourisme : pas concernée, Mobilité : pas concernée, Accompagnement du projet Inspire : Beaumont : pas concernée » bon, il y avait quand même une certaine frustration en lisant ce document qui malgré tout est très intéressant et quand on est passé aux fiches de synthèse en fin de compte, Hélène Veilhan l'a bien signalé. On s'aperçoit qu'il y a quand même du hors sujet ou du hors périmètre. La fiche 1 ne concerne pas le périmètre de l'ORT qui est en photo dans votre délibération page 11. Elle ne le concerne pas, c'est bien le bourg ancien donc la fiche 1 concerne le Cœur de Ville donc c'est hors périmètre de l'ORT et la fiche 2 qui est « Apaisement de la circulation routière de transit », c'est ce qu'on a voté dans une précédente délibération, concerne plutôt le transit Beaumontois Sud/Nord si on veut aller par là donc il ne reste que les deux autres fiches Action 3 et 4 qui concernent vraiment le périmètre de l'ORT, comme indiqué page 11 dans votre délibération. Donc, je trouve que quand même il y a du hors sujet et on a l'impression qu'on n'a pas travaillé sérieusement ce dossier, qu'on a voulu vraiment y mettre quelque chose et qu'on a fait un petit peu de hors périmètre et je trouve navrant parce que ça méritait un travail peut-être un peu plus sérieux. D'autant que si je constate les photos prises à l'intérieur de la fiche synthèse Beaumontoise, je les trouve très peu flatteuses pour les appeler « Atouts de notre commune ». Certaines rues, auraient mérité d'autres photos, je trouve navrant. Et quand on parle, par contre des photos sur les faiblesses, je pense que je suis assez étonnée de voir les photos concernant les faiblesses. Quand on dit des locaux commerciaux vacants où lorsqu'ils sont encore occupés, peu adaptés à une prise conforme aux normes actuelles, je ne suis pas sûre que certains apprécient ce genre de phrases. Donc, on a l'impression que c'est fait par des personnes non Beaumontoises et je trouve navrant non plus que tous les élus ne participent pas à ce genre d'actions. Voilà ma réflexion.

M. Le Maire : Alors pour les photos, je ne vais pas les commenter. M. Dumeil a très bien résumé tout à l'heure en disant que chacun peut avoir sa propre lecture et qu'on peut à la fois retourner ce qui est en avantage, en faiblesse et inversement. Bon, après tout cela dépend comment on le regarde, on peut l'évoquer sur un plan de potentialité également. Je crois que cet engagement, même s'il a ses limites, et je souscris volontiers à un certain nombre de remarques que vous avez faites, a le mérite d'exister parce que ça pose effectivement le problème. Ça nous inclut dans un périmètre d'ensemble qui est majoritaire dans les communes au niveau de la Métropole, qui nous permettra de rejoindre un mouvement dans lequel nous pourrions, parce qu'il faut rester réaliste là aussi, je pense que s'il s'est rien fait dans le bourg, parce que je vous entends, je vous écoute et je comprends ce que vous dites, mais l'inaction dans le bourg elle date d'une quarantaine d'années, où les successions de « y'a qu'à faut qu'on » se sont ajoutées les unes aux autres. Bon, aujourd'hui on a quelque chose, qui certes a sans doute ses limites mais qui a le mérite d'être concret et qui permettra d'avancer et avec le volume que représente la Métropole peut permettre d'aboutir. Vous avez aussi sans doute vu,

puisque vous devez les uns et les autres régulièrement y passer, que nous sommes en train de faire la déconstruction de deux maisons dans le bourg ancien. Il y a fort longtemps que ça ne s'était pas fait. Donc c'est un travail qui est à la fois de fourmi et presque titanesque parce que quand on bouge une maison, il faut prendre soin de celles qui sont de part et d'autre pour ne pas faire tomber tout un quartier. Parce qu'il y a encore des maisons et fort heureusement qui sont habitées. Donc on a un état des lieux qui a été fait, on essaye d'avancer à chaque fois qu'on le peut et de saisir toutes les opportunités et celle-ci est au rang de ces dernières, c'est pour nous une opportunité. Donc voilà, je vous propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 22 Voix Pour, 2 Voix Contre, 9 Abstentions :

- **APPROUVE** le projet de convention avec l'Etat de mise en œuvre de l'Opération de revitalisation en annexe.
- **APPROUVE** le dossier communal dans lequel se déclinent 4 fiches d'actions spécifiques au territoire Beaumontois.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

03 - Autorisation donnée au Maire pour la signature des actes de cession de la parcelle cadastrée section BH n°184P

Rapporteur : Christine Lechevallier

M. Le Maire : Oui Mme Faye.

Mme Faye : Oui, on a fait une erreur sur notre vote excusez nous ce n'était pas 2 abstentions c'était 2 votes contre. Merci.

M. Le Maire : C'est 2 votes contre, d'accord. Donc 2 votes contre, on prend acte. Autorisation donnée au Maire pour la signature des actes de cession de la parcelle cadastrée BH 184P, c'est notre collègue Christine Lechevallier qui va donc vous le présenter et c'est un sujet sur lequel on était déjà amené à s'exprimer dans le cadre de la reprise d'un projet de revoir l'assiette foncière à laquelle donc on apporte, on nous met à disposition d'Auvergne Habitat pour l'édification d'un bâtiment.

Mme Lechevallier : Donc par délibération du 15 mars 2022, le Conseil Municipal a constaté la désaffectation et prononcé le déclassement du domaine public communal pour une incorporation au domaine privé communal de la parcelle cadastrée section BH 184, sise rue Georges Albaret au lieu-dit « Le Mas » à Beaumont. En vu d'aliéner la dite parcelle pour la réalisation d'un projet immobilier, par délibération du 12 avril 2022, le Conseil Municipal a constaté le classement dans le domaine public communal de l'emprise n°1 sur le plan qui est ci-dessous, situé donc au même endroit et Auvergne Habitat s'est porté acquéreur de la partie cadastrée section BH187P donc la partie rose, enfin violette, bleue, d'une contenance d'environ 2650 m² pour la réalisation d'une construction de 39 logements. La valeur vénale de ce terrain cadastré, initialement section BH184, et d'une superficie de 3029 m² située en zone U du PLU, a été estimée par le pôle d'évaluation domanial de la Direction

Départementale des finances publiques du Puy-de-Dôme à 700 000 euros, suivant avis du 30/06/2021. Compte tenu du fait que la surface finale cédée est d'environ 2650 m² et des frais engagés par Auvergne Habitat sur ce terrain pour des études géologiques, entre autres, les parties se sont accordées sur un prix de cession fixé à 609 000 euros, frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

Donc il vous est proposé d'autoriser le Maire à signer cette cession cadastrale.

M. Le Maire : Qui souhaite s'exprimer ? M. Ulrich.

M. Ulrich : Oui, j'ai d'abord des questions puis une explication de vote. Première question : Pourquoi la BH184P, elle fait à peu près 2650 m² ? Alors que la BH184, elle était mesurée au mètre près, au mètre carré près, pourquoi celle-ci elle est ... on n'arrive pas à l'estimer ? D'autant que la parcelle 1, elle, elle fait exactement 324 m², donc voilà et au départ c'était une parcelle de 3029 m² maintenant il y a 2 parcelles. Si on fait la somme des deux, ça fait 2974 m². Il y a 55 m² qui ont disparu. Donc voilà, si on peut avoir des explications là-dessus. Et enfin a priori pour la vente, vous vous basez sur l'évaluation domaniale et si je fais le calcul avec 3029 m² à 700 000 euros, je trouve 231 euros 10 et si je prends 2650 m² pour 609 000 euros, je trouve 229 euros 81, soit une baisse de prix d'à peu près 0.5%. Pourquoi entre-temps ça a baissé ? Voilà donc je voudrais des réponses à mes questions et bien sûr si le projet est toujours de faire 100% de logements sociaux comme nous avons expliqué que nous étions contre ce choix, nous avons voté contre. Voilà parce que nous, vous savez très bien qu'on est pour la mixité sociale, eh bien, de fait nous voterons évidemment contre cette délibération comme la précédente mais si je pouvais avoir des réponses à mes questions précises, je serais assez content. Merci.

M. Le Maire : Je vais laisser les services préparer les réponses aux éléments précis que vous sollicitez et qui sont normaux. Pour autant, enfin je vais redire ici parce que j'ai eu l'occasion de l'exprimer à plusieurs reprises, aujourd'hui, la commune de Beaumont est en situation de carence au titre de la loi SRU. Nous avons une obligation à avoir réalisé, ou en tout cas à avoir déposé des permis de construire pour 104 logements avant la fin de cette année. Nous sommes aujourd'hui le 28 juin, il nous reste 6 mois pour le réaliser et je pense que si nous avons eu le minimum de majoration sur la pénalité, c'est-à-dire 20% d'une pénalité qui peut monter jusqu'à 400% de la somme prélevée tant que nous ne sommes pas à 20% de logements sociaux. Nous ne resterions pas sur ces 20% pour le prochain triennal. Il est donc indispensable que nous nous en sortions. Vous connaissez, je crois, vous toutes et tous ici la situation de la commune de Beaumont en termes de foncier. Il n'y a pas des latitudes très très importantes, donc il faut être capable de coller à cet objectif qui nous est assigné, pour lequel on a d'ailleurs eu un rappel sympathique mais ferme du DDT, qui nous rappelait là-dessus ces obligations et qui nous demandait un certain nombre de comptes et d'ailleurs la réponse va partir ou demain ou après demain pour lui énumérer l'ensemble des points. Vous verrez que la délibération qui vient derrière, c'est aussi une possibilité d'accroître. Je crois que je l'ai déjà dit ici, la commune de Beaumont n'est pas éligible au dispositif Pinel qui est un bon dispositif me semble-t-il pour pouvoir avoir une vraie mixité sociale et par rapport au nombre, au volume de retard que nous avons. Nous n'avons pas trouvé d'autres choix que de faire sur cet immeuble là du 100% social, voilà. Donc, je dirais que la situation est pour moi là-dessus, malheureusement assez claire et sur laquelle nous n'avons pas de choix que d'aller dans cette voie là, alors que nous aurions bien évidemment préféré faire des choses avec une plus grande mixité sociale à l'intérieur des bâtiments. Allez-y.

M. Ulrich : Oui, merci M. Le Maire. Pouvez-vous nous rappeler quel est le pourcentage de logements sociaux dans les bâtiments qui vont être construits en Cœur de Ville, s'il-vous-plaît ?

M. Le Maire : 30%.

M. Ulrich : Voilà. On pouvait très bien déplacer des logements sociaux.

M. Le Maire : Non.

M. Ulrich : Ah non ?

M. Le Maire : Non parce qu'en termes de chronologie, il faut que nous ayons déposé des permis de construire pour 104 logements avant la fin de l'année. Ceux que nous allons faire ici seront postérieurs à cette date et j'espère, parce que si nous ne faisons pas, si nous ne sortons pas de la carence, là ça ne sera peut-être plus 30% qu'il faudra faire mais beaucoup plus, parce que le préfet aura autorité sur les projets de la Ville de Beaumont. Et ça, vérifiez-le, vous le verrez, rencontrez le DDT, rencontrez le Préfet, vous verrez que se sont les termes précis. Mon souhait, c'est effectivement d'être à 30% mais pour être à 30%, il faut sortir de la carence mais tant qu'on n'est pas sorti de la carence, on est contraints de faire du 100%. Je suis sans doute moins bon pédagogue que vous M. Ulrich, parce que c'était votre métier, mais je l'ai répété déjà un certain nombre de fois. Nous sommes contraints, nous sommes contraints de réaliser 104 logements sociaux d'ici la fin de cette année. Et quand nous avons été élus en 2020, il n'y avait pas de projets d'envergure qui permettent d'aller dans cette voie là. La réalisation du dernier triennal a été de 58 % par rapport aux objectifs qui ont été pris et je peux vous assurer que nous sommes attendus au virage. C'est-à-dire à la fin de l'année. Et ce n'est pas au pied du mur, là c'est en haut du mur où on voit la qualité du maçon. Donc c'est là où on verra si on a fait nos 104 logements ou pas. Mais la situation elle est celle-ci, et si quelqu'un veut m'apporter le démenti, qu'il le fasse maintenant, parce que ça peut intéresser l'ensemble des Beaumontois, mais la situation elle est celle-là.

M. Ulrich : J'entends bien M. Le Maire et je vous remercie de votre réponse mais je vérifierai parce qu'il me semblait que dans le PLH, je crois, on devait construire 180 logements sociaux sur 10 ans.

Mme Lechevallier : Oui mais pour le prochain triennal.

M. Le Maire : Oui mais ça c'est pour le prochain triennal.

M. Ulrich : J'entends, j'entends votre réponse et l'urgence. Je comprends bien, sauf que quand vous aurez fait 100% de logements sociaux sur cette parcelle, ce n'est pas fait pour le prochain triennal mais pour les prochaines 30 années.

M. Le Maire : Oui.

M. Ulrich : Sous prétexte d'urgence, on crée des choses qui sont aberrantes pour l'avenir. Moi je veux bien mais c'est toujours géré dans l'urgence sur des enjeux qui sont à l'échelle d'une génération, voire de plusieurs générations. Et c'est quelque chose qu'à un moment donné, à mon humble avis, il serait raisonnable d'arrêter parce qu'on ne gère pas une commune année après année, sous prétexte du triennal machin. Enfin, je trouve qu'aujourd'hui on sait les problèmes que peuvent poser et puis l'absurdité éthique de créer 100% de logements sociaux à un endroit et bien je

trouve que l'argument que vous avancez me paraît dérisoire au regard de l'engagement que ça représente. Après, on n'est pas d'accord mais je tiens à le dire, je pense qu'il faut que nos concitoyens l'entendent.

M. Le Maire : Mais je veux bien paraître dérisoire et en tout cas dans mes propos. L'argument, non mais je l'entends, je rectifie, je l'ai mal formulé, je veux bien accepter que mes propos soient dérisoires pour autant que l'argument que j'ai utilisé dans mes propos soit de nature dérisoire, pour autant il découle directement de l'application de la loi SRU ; Et comme vous j'en déplore la portée, parce que quand on regarde intrinsèquement, et j'ai eu l'occasion de le dire également à certain nombre de fois, la commune de Beaumont est loin d'être le plus mauvais élève du Département. Nous sommes à un petit peu plus que 17% de logements sociaux mais pour autant l'engagement triennal qui a été pris est ce qu'il est, le résultat obtenu est ce qu'il est, le classement en carence de la commune de Beaumont est un fait et si nous voulons sortir, et pour moi c'est une obligation pour retrouver de la latitude justement de faire derrière des choses plus équilibrées, il faut absolument en sortir et je peux vous assurer que les services et mes collègues en responsabilité de ce domaine, ne négligent aucune piste, mais pour autant nous avons une contrainte qui est une contrainte réglementaire qui découle directement de la loi SRU. Que cette loi, si vous me permettez l'expression « mal gaulée » je l'accepte bien volontiers et je le partage même avec vous, et j'ai eu l'occasion de le dire lorsqu'il était venu en visite à Beaumont, alors d'une manière très furtive, mais il était quand même passé, au Premier Ministre de l'époque et à sa ministre du logement, en disant qu'on était pénalisés et qu'en plus on ne bénéficiait pas de leviers comme le Pinel pour permettre l'attractivité d'investisseurs qui pourraient faire un travail de mixité sociale. Mais derrière, moi je déplore dans certains cas que la limitation de vitesse soit à un certain niveau, j'aimerais parfois rouler plus vite, mais je respecte ce qui est marqué même si parfois la loi ne me plaît pas. Voilà mais c'est comme ça. Mais quand, vous le savez, on est tous ici élus et en étant élus on se doit de respecter les termes de la loi même si nous la contestons, même si j'ai eu l'occasion de le remonter à un certain nombre de nos parlementaires dont je ne suis pas, mais c'est à eux de revoir cette loi parce qu'ils s'accordent effectivement, nombreux à dire qu'elle est, qu'elle a été mal née cette loi SRU et qu'elle est pénalisante et qu'elle amène des situations, des aberrations comme vous les avez fait remonter, mais pour autant, dans ma position de Maire, je n'ai pas d'autres possibilités que de la respecter. Alors M. Martin ou M. Dumeil, je ne sais pas si les 2 micros sont allumés.

M. Dumeil : Oui, M. Martin interviendra sur la délibération même, mais comme vous m'avez tendu la perche à propos des dispositions de carence, je voulais bien en dire un mot. Et je voulais dire aussi que vous avez raison, que M. Ulrich a raison, que nous avons tous raison, que bon la loi SRU, etc. Moi ce que je pense, ce qui est un scandale, c'est que la commune de Beaumont, la Ville de Beaumont soit en situation, déclarée en situation de carence, je pense, et je ne vous en fais pas grief, je pense qu'il eût fallu, au moment où cette décision a été prise, l'attaquer. L'attaquer en justice, l'attaquer devant les tribunaux, parce que c'est une situation aberrante, à savoir qu'il y a aussi un passé. En 2014, j'étais Maire depuis 2 mois et vous étiez 1^{er} Adjoint et je suis allé devant la commission qui était régionale Auvergne et non pas régionale AuRA. On est bien d'accord, ça n'a pas simplifié les choses. Défendre la situation précédente à Beaumont parce qu'il y avait un certain nombre d'arguments et parce que je l'ai toujours dit, en 3 ans, on ne réalise pas une résidence. Ce n'est pas vrai, ça n'existe pas, il faut 4 ans, il faut 5 ans. Et j'avais eu l'occasion à cette époque là de dire sous les lambris de la Préfecture que certaines fois, c'était de la faute à l'Etat si nos dossiers ils ne

sortaient pas plus vite. On en a un qui est bloqué depuis un certain nombre de mois, pas mal de mois, ici, rue d'Alsace c'est aussi parce qu'on attend une décision. Bon, on peut l'attendre encore deux ans peut-être aussi. Et c'est une situation pas normale. Ensuite en étant à 17% de logements sociaux, ce n'est pas normal non plus qu'on soit en situation de carence, en tenant compte de la superficie de la commune. Mais il y a quand même un petit alinéa, alors peut-être que ça n'arrangeait pas le Préfet de Région qui a pris cette décision là, c'est qu'il est normalement tenu compte de la démarche volontariste de tendre vers le minimum de logements sociaux, là ils s'en sont complétement foutus. Ils ont oublié cet alinéa là. Alors après, effectivement, les lois, elles existent, on peut les appliquer aussi intelligemment et dans ce cas là, et j'ose le dire, elle n'a pas été appliquée intelligemment, à tel point qu'un certain nombre, vous y faisiez allusion, de parlementaires, même de candidats à la Présidence, se proposaient de la modifier. C'est la douce vie des lois parce que j'entends aussi dire et je pense qu'ils ont raison, un certain nombre qui ont voté, tout le monde a applaudi contre la loi contre le cumul des mandats et qu'aujourd'hui il vaudrait mieux que certains en cumulent un peu plus, ça leur permettrait de savoir ce qu'il se passe sur le terrain. On va peut-être aussi y revenir, mais franchement cette situation faite à Beaumont, alors je ne sais pas pourquoi, pourquoi nous sommes donnés en exemple ou en mauvais exemple, c'est une situation infernale et intenable. Alors après le problème, c'est ce qu'évoquait notre collègue M. Ulrich, il faut sans doute qu'on prenne garde pour pas faire n'importe quoi, uniquement pour arriver sur un papier à avoir X pourcent dans le projet triennal, parce que ça doit faire 6 ans et peut-être 9 que le projet triennal, il n'était pas respecté parce que les logements sociaux et les projets et les bailleurs et les entreprises et beaucoup d'autres choses et les terrains, ça ne tombe pas du ciel. Voilà, mais encore une fois, je pense même qu'on peut soutenir tout le dynamisme que vous mettez pour défendre ce dossier et la situation aujourd'hui dite de carence, c'est un scandale. Mais l'Etat en a fait d'autres des scandales et en fera d'autres.

M. Le Maire : En deux mots, sans engager un long échange là-dessus, mais sur la réunion que nous avons eue en préfecture à la rentrée 2020 sur le sujet, j'ai défendu la situation de Beaumont sur un certain nombre d'arguments, et d'ailleurs notre dossier est parti à Lyon avec un avis favorable du Préfet du Département, donc favorable aux actions que nous portons et qui ne recommandaient pas la carence. Ramené à Lyon effectivement, dans un périmètre beaucoup plus large, il faut aussi savoir que sans doute ont-ils été plus retors ou plus malins, je ne sais pas, mais c'est que nombre de nos collègues de communes qui ont des niveaux de logements sociaux bien inférieurs à celui de Beaumont, ont pris des objectifs manquant singulièrement d'ambition, puisque je tiens la liste de l'ensemble des villes du Département qui étaient sous observation à votre disposition, mais certaines de ces villes ont atteint des résultats de réalisation de 300% de leurs objectifs. Alors bon, là aussi je m'en suis ému en disant mais attendez, est-ce qu'il n'y a pas une pondération qui est appliquée pour tenir compte du foncier disponible, pour tenir compte d'un certain nombre d'éléments de situation propres à la commune ? Bon, Beaumont et ça c'est un fait sur l'objectif qui avait été pris sur le dernier triennal 18-19-20, l'atteinte a été de 58% et c'était de loin le plus mauvais résultat qui était obtenu. Après, sur l'alinéa auquel vous faites référence, il est à la discrétion du Préfet et c'est ce qui nous a permis d'avoir seulement une majoration de 20% du taux de pénalité alors que, comme je l'ai dit tout à l'heure, ce taux peut aller jusqu'à 400% de la pénalité initiale. Donc, c'est simplement pour compléter ce que vous disiez, mais bon je pense que maintenant il faut que l'on se tourne vers le futur, qu'on en sorte le plus vite possible et qu'on partage, je l'entends et moi je le partage comme

vous, que l'on ait comme vous une politique de l'habitat qui permette de faire de la mixité d'une manière équilibrée. Mais aujourd'hui, si on ne sort pas de ce contexte là, on va traîner ça comme un caillou dans la chaussure, qui va nous pénaliser, et aujourd'hui, on a un Préfet qui est compréhensible et compréhensif pardon par rapport à notre situation. Moi je ne sais pas quelle sera sa durée de présence sur le Département, mais si on tombe sur un Préfet un peu plus rigide sur un certain nombre de points, il a tout à fait la capacité à reprendre la main et là pour le coup, ce n'est plus nous qui maîtrisons nos projets fonciers, c'est l'état qui se substitue à la commune et vous savez que ça, c'est malheureusement une possibilité qui existe dans la loi SRU. Donc, essayons de rester, projetons nous maintenant, je pense qu'on est proches de la sortie, mais encore une fois, je ne pense pas que ce n'est pas nos 17%, parce que c'est l'atteinte d'un objectif qui avait été fixé sans doute avec un peu trop d'optimisme et qui n'a abouti qu'à 58% de taux de réalisation, qui a donc conduit la commission régionale à porter cette appréciation sur la commune de Beaumont. Allez-y M. Dumeil.

M. Dumeil : Je voulais juste ajouter un mot, à savoir, je me demande si nous avons été en termes de taux de réalisation à 19.50, s'il n'y aurait quand même pas eu la carence ? Ce qui prouve le ridicule de la chose. Bon, après si les préfets sont aujourd'hui tellement désœuvrés, qu'ils sont obligés de s'occuper de délivrer les permis de construire, allons-y gaiement, mais il y a du souci à se faire.

M. Le Maire : Bien, M. Martin.

M. Martin : Bon écoutez, moi mon intervention portait sur à peu près les mêmes données chiffrées, j'ai fait les mêmes calculs que M. Ulrich, alors je ne sais pas si en attendant on a eu des retours.

M. Le Maire : Je pense qu'on va pouvoir vous répondre sur ces éléments là maintenant, alors Mme Lechevallier.

Mme Lechevallier : Donc les 700 000 euros moins 609, ça fait...

M. Dumeil : Non mais il y avait les m² au départ.

Mme Lechevallier : Alors les m², sur les m² : il y a 55 m² qui sont sur la superficie du territoire de l'espace, de la propriété mais qui restent dans le domaine public puisque vous avez la route qui fait un arrondi et donc sur cet angle que vous avez là, nous on l'a tiré en angle et la route fait un arrondi. Donc cette partie de l'arrondi reste, ça fait 55 m². Alors je dis environ parce que sur une si petite superficie avec l'arrondi de la route, ça reste sur l'espace.

M. Martin : Oui mais alors, j'ai peur de ne peut-être pas comprendre mais j'ai l'impression de ne pas être le seul, ce qui me rassure. Mais en fait quand vous parliez de 3029 m² c'était un prix global et dans ses 3029 m² on était bien d'accord, ça valait 700 000 euros ?

Mme Lechevallier : Oui.

M. Martin : On est bien d'accord. Là, aujourd'hui on vend une parcelle qui fait 2650 m². On s'est abstenu de vendre la partie à 324 m². A aucun moment n'apparaissent les 55 m² dont vous nous parlez et moi je calcule uniquement sur ce qu'on vendait puisque, quoi qu'il en soit, cette parcelle de 50 m², elle reste dans le domaine public. Jusque là j'ai bien compris ?

Mme Lechevallier : C'est ça.

M. Martin : Je vous remercie. Donc pour moi, on vendait 2600 m² plus 324 m² qui font 2974 m² puisque les 55 m² restent dans le domaine public. Enfin on vend plus la parcelle de 324 m². Donc les 55 m², ils sont toujours restés dans le domaine public ? Donc, rétrospectivement, on ne vendait pas 3029 m² mais bien 2974 m² à un prix de 700 000 euros. Voilà. Donc ça faisait un coût au m² qui était de 235,37 mètres ; heu 235,37 euros et aujourd'hui une parcelle un peu plus petite mais si on fait le calcul au m² on l'a vend 229 euros du mètre. Entre-temps, on a quand même perdu 6 euros du mètre sur 2650 euros, heu sur 2650 m², ça fait sur la superficie un peu plus de 20 000 euros, sachant que l'estimation elle date, les 700 000 euros de juin 2021, il y a un an et je n'ai pas notion que les prix, enfin je ne pense pas que le domaine ait intégré une baisse des prix de l'immobilier et du terrain à Beaumont, sauf erreur.

M. Le Maire : Non, mais ce que vous omettez, alors qu'on aurait pu mettre pour que ce soit clair...

M. Martin : Ben moi je n'ometts rien, je vous pose simplement les questions.

M. Le Maire : Non mais c'est nous, c'est ce que nous aurions pu mettre pour que ce soit clair.

M. Martin : Ah merci.

M. Le Maire : C'est que nous avons déduit dans le protocole avec Auvergne Habitat, nous avons déduit un certain nombre de frais qui ont été engagés par Auvergne Habitat sur l'opération.

M. Martin : Alors ils sont de quel montant et ils correspondent à quoi ?

M. Le Maire : Alors si vous en êtes d'accord, je vais donner la parole à notre Directeur des Services Techniques, puisque c'est lui qui a suivi directement, plutôt qu'on se passe les choses les unes après les autres, ça sera beaucoup plus clair pour tout le monde.

M. Martin : Pour cette dernière.

M. Coulon : Oui, merci. Bonsoir. Et c'est une première aussi. Vous avez raison, la parcelle BH184 elle faisait 3029 m², ça on est tous d'accord sur ça, elle faisait 3029 m². Il s'avère que cette parcelle BH184, en réalité, elle est amputée sur sa partie sud/ouest d'une utilisation publique puisqu'il faut savoir que les bordures et l'enrobé tels qu'ils ont été construits à l'origine, ils sont exactement comme l'angle qui vous est représenté aujourd'hui, donc là on perd en réalité 55 m². Néanmoins, les domaines, eux, ils estiment la parcelle entièrement, ce qui fait que quand ils ont donné le premier prix de 700 000 euros, c'était sur les 3029 m² de la parcelle entière, ça c'était le premier point. Ensuite, il y a eu des discussions, une parcelle qui est exclue, c'est la parcelle 1 de cet élément, pour finalement s'arrêter sur une parcelle d'environ 2650 m², c'est en réalité 2653 et quelques, c'est le fameux Pi de l'arrondissement qui fait que c'est un peu bizarre mais bon on aurait pu le marquer. Vous faites le produit en croix de ces montants là, vous avez un petit écart, ce petit écart il correspond en réalité aux frais qui ont été engagés par Auvergne Habitat, à savoir un levé topographique de la zone, qu'on aurait pu fournir quand on vendait le terrain et également l'étude G1, qui est une étude géotechnique, qui est une étude obligatoire dans les zones à risque, qui est obligatoire depuis la loi Elan. Et quand vous appliquez ça, c'est exactement ça. Après, c'est un prix qui a été négocié, enfin négocié, qui a été vu avec Auvergne Habitat et validé.

M. Martin : Non mais. Alors merci pour les explications. Après, c'est vrai que comme c'est formulé dans la délibération, on parle à chaque fois de 3029 m² alors qu'en réalité, l'idée c'est de vendre 2974 m² puisque ces 55 m² sont toujours restés dans le domaine public ? Mais ils sont dans la parcelle. Mais qu'on ne vend pas.

Intervention de M. Coulon hors micro.

M. Martin : Oui, oui, non mais à chaque fois on a parlé de tarifs par rapport à 3029 et finalement on vend une parcelle qui est de 2974 m², estimée à 700 000 euros.

M. Coulon : Non, ils estimaient la parcelle.

M. Martin : D'accord, ils estimaient la parcelle moins. D'accord, ok c'est un peu plus clair. Et après les frais correspondent, je ne pensais pas que c'était à la charge du vendeur.

M. Le Maire : L'étude G1 si.

M. Dumeil : Non les frais, les sondages géothermiques, géotechniques.

M. Martin : Géotechnique, c'est à la charge du vendeur ?

M. Le Maire : Oui.

M. Coulon : Oui si c'est dans le cadre de la loi Elan, c'est une obligation réglementaire. Ils en ont marre des sécheresses et des fondations sous dimensionnées, du coup le législateur impose maintenant au vendeur une étude géotechnique pour garantir la qualité des sols et éviter de mauvaises surprises à l'acquéreur.

M. Martin : Et ça a coûté combien ?

M. Coulon : Si on refait la déduction, je vais faire un produit en croix et je vais vous le donner.

M. Martin : D'accord, bon. Alors, merci. On y voit un petit peu plus clair. Donc votre dernier mot, c'est que l'on vend une parcelle de 2650 m² au prix de 609 000 ? Si on résume.

M. Le Maire : Oui c'est ce qui est marqué dans la délibération.

M. Martin : Merci Thomas.

M. Le Maire : Bien, donc je mets. Alors M. Dumeil.

M. Dumeil : Non, c'est que je viens d'avoir une idée forcément farfelue mais... Puisque les gens qui nous astreignent à certaines décisions sont farfelus aussi, il y a actuellement un permis de construire pour des logements sociaux qui est suspendu parce qu'il y a un recours, mais normalement, encore une fois, les appréciations dans le cadre de la loi SRU, c'est à partir des permis de construire déposés.

M. Le Maire : Déposés, oui.

M. Dumeil : Donc déposons donc des permis de construire un peu n'importe où, n'importe comment. Vous les contestez et vous les annulez et puis on aura été dans les clous le temps qu'il faut pour remplir les obligations de la loi SRU.

M. Le Maire : Ba écoutez, je vous propose de disserter sur ce sujet à la prochaine commission, ça permettra sans doute de faire avancer le Schmilblick.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 22 Voix Pour et 11 Voix Contre

- **APPROUVE** la vente de la parcelle cadastrée section BH n°184P, d'une contenance de 2 650 m², à Auvergne Habitat, au prix de 609 000 € (frais d'acte à la charge de l'acquéreur).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette cession.

04 - Mise en place d'une convention de portage entre l'EPF Auvergne et la commune de Beaumont pour la parcelle cadastrée section BL n° 41 sise 23 rue Beau de Rochas

Rapporteur : Christine Lechevallier

M. Le Maire : Délibération numéro 4, c'est toujours une cession mais dans le cadre du passage par un portage par le cadre de l'EPF Auvergne pour une parcelle située rue Beau de Rochas et c'est notre collègue Christine Lechevallier qui nous la présente.

Mme Lechevallier : Donc, le propriétaire du terrain non bâti cadastré BL41 d'une superficie de 1223 m², situé 23 rue Beau de Rochas à Beaumont, a manifesté son intention de vendre son bien. Après une première étude de faisabilité, Assemblia a exprimé la possibilité de réaliser un programme d'environ 9 logements sociaux et de ce fait s'est porté acquéreur. Pour pouvoir bénéficier de l'aide au foncier attribuée par Clermont Auvergne Métropole pour les communes déficitaires au titre de l'Article 55 de la Loi SRU, Assemblia a manifesté le souhait de signer une convention de portage avec l'EPF Auvergne et la Commune. Il est donc proposé d'autoriser l'EPF Auvergne à acquérir à l'amiable la parcelle cadastrée précitée et dont l'objet ensuite sera le rachat direct par Assemblia. Donc conformément aux dispositions des Articles L341-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, aux statuts de l'Etablissement EPF Auvergne qui est compétent pour réaliser pour son compte et pour le compte de ses membres de toute personne, de toute acquisition foncière ou immobilière en vue de la constitution de réserves foncières, en application de l'Article L221-1 et L221-2 du Code de l'Urbanisme ou de la réalisation d'actions et d'opérations d'aménagement au sens de l'Article L300-1 dudit code, donc une convention de portage qui fixe les conditions particulières de l'opération doit être conclue entre la Commune et l'EPF Auvergne après approbation de cette acquisition par le Conseil d'Administration de l'Etablissement. Dans ce cadre, M. Le Maire propose à l'assemblée de solliciter pour ce projet un portage par l'EPF Auvergne qui sera ainsi chargé de procéder aux négociations d'acquérir, de gérer transitoirement et de rétrocéder les biens correspondants directement ensuite à Assemblia.

Donc cette acquisition sera réalisée sur la base d'une évaluation de la valeur vénale de ce terrain, réalisée par le service du Domaine ou, à défaut, par l'Observatoire foncier de l'EPF Auvergne.

M. Le Maire : Bien, donc est-ce que cette délibération appelle des remarques ou questions de votre part ? Oui, Mme Veilhan.

Mme Veilhan : Oui, est-ce que vous pouvez juste nous préciser le zonage sur cette parcelle ? Et on s'étonne un peu de voir une construction de logements en pleine zone d'activité. Voilà, je ne sais pas, qu'est-ce que vous pouvez nous dire sur ces questions ?

Mme Lechevallier : C'est une zone U.

M. Le Maire : C'est une zone U, classée UG. Alors, c'est vrai qu'elle a eu à une époque un développement qui était un peu mixte. Il y a à la fois des habitations et des habitations/ateliers, je vais dire ça comme ça, pour des artisans, mais bon pour autant elle a été. Enfin nous, on ne l'a pas retouchée dans le cadre du PLU. C'est une zone qui est en UG et qui est donc éligible à une construction.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :

- **CONFIE** le portage foncier de la parcelle cadastrée section BL n°41 à l'EPF Auvergne,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de portage correspondante et tout document s'y rapportant.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer, si nécessaire, la convention de gardiennage afférente à cette affaire dès l'acquisition du bien.

05 - Autorisation donnée au Maire pour la signature des actes de cession d'une parcelle cadastrée section BL N°158A sise rue Beau de Rochas

Rapporteur : Christine Lechevallier

M. Le Maire : Rapport suivant, le rapport numéro 5 qui est connexe à celui que l'on vient de traiter puisqu'il s'agit d'un délaissé de terrain qui est une petite bande qui découle de l'aménagement à l'époque de la rue Beau de Rochas et qui était resté dans le domaine public de la collectivité pour lequel nous avons pris une délibération que l'on vous propose d'annuler pour adjoindre cette cession à la cession que nous venons d'acter. Page 33.

Mme Lechevallier : En 2018, la collectivité avait été saisie par M. Vignol qui désirait acquérir la parcelle cadastrée section BL 158A qui est située 23 rue Beau de Rochas et appartenant à la Commune. Donc, le 18 février 2018 par la délibération n°2018.01.06, l'Assemblée municipale avait autorisé cette vente à M. Vignol pour une somme de 11 300 euros. Par écrit en date du 25 mars 2021, l'acquéreur a finalement souhaité renoncer donc à cette acquisition. Assemblia s'est donc portée acquéreur de la parcelle cadastrée BL 41. Ils souhaitent acquérir cette parcelle communale selon les modalités d'acquisition afin de désenclaver la parcelle sur le projet de Beau de Rochas. Donc, il est par conséquent proposé au Conseil Municipal de vendre cette emprise située en zone UG du PLU à Assemblia au prix de 11 300 euros. Tous les frais découlant de cette cession, frais de géomètres, frais d'actes, seront pris en charge par l'acquéreur. Donc par avis du 6 juin 2022, le pôle d'évaluation domanial de la Direction départementale des finances du Puy-de-Dôme a validé ce prix de cession.

M. Le Maire : Très bien, est-ce-qu' il y a des demandes de parole ? Il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :

- **ANNULE** la délibération n°2018.01.06 du 13 février 2018 autorisant Monsieur le Maire à céder la parcelle cadastrée section BL n° 158A (113 m²) à Monsieur VIGNOL pour 11 300€ ;
- **APPROUVE** la vente de la parcelle cadastrée section BL n° 158A (113 m²) à ASSEMBLIA au prix de 11 300€, étant précisé que les frais liés à cette acquisition seront à la charge de l'acquéreur, à savoir notamment les frais d'actes et éventuellement de géomètre,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette procédure.

06 - Autorisation donnée au Maire pour la signature des actes d'acquisition d'une parcelle cadastrée section BP N°385 sise « les Cheires »

Rapporteur : Christine Lechevallier

M. Le Maire : Rapport n°6, il s'agit toujours, dans la série cession/acquisition, là pour le coup d'une acquisition pour le compte de la commune d'une parcelle cadastrée BP 385 sur le lieu dit « Les Cheires ». Et c'est notre collègue Christine Lechevallier également qui nous la présente.

Mme Lechevallier : Donc la Commune souhaite se porter acquéreur de la parcelle cadastrée BP 385 qui est délimitée en rouge sur le plan, qui est d'une contenance cadastrale de 1850 m² et qui est située au lieu-dit « Les Cheires ». Cette parcelle est une parcelle non bâtie qui se situe en zone N, c'est-à-dire Zone Naturel au PLU et qui est dans la zone des Cheires, à proximité du cours d'eau de l'Artière. L'objectif de cette acquisition est d'une part de renforcer la maîtrise foncière de la Ville sur l'ensemble de ce secteur et plus particulièrement des parcelles riveraines au cours de l'Artière. D'autre part, l'acquisition de cette parcelle s'inscrit dans le cadre du projet de prolongation du Chemin vert. Donc M. Le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir cette parcelle par voix d'acquisition amiable au prix de 5 euros le m². Les propriétaires ont donné leur accord sur ce montant par écrit.

M. Le Maire : Voilà, est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :

- **AUTORISE** l'acquisition de la parcelle cadastrée section BP n°385 sise « Les Cheires » (1854 m²), au prix de 5€/m², soit un prix de cession fixé à 9270 €, étant précisé que l'ensemble des frais liés à cette cession seront à la charge de la Commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette procédure.

07 - Autorisation donnée au Maire pour la signature des actes d'échange sans soulte d'une emprise de 69 m² entre les parcelles cadastrées section BP n°405 et 406

Rapporteur : Christine Lechevallier

M. Le Maire : Rapport suivant, rapport n°7. Donc là il s'agit d'un échange sur des parcelles entre les parcelles cadastrées 405 et 406 pour une emprise de 69 m². C'est toujours notre collègue qui nous présente ce rapport.

Mme Lechevallier : Donc la commune souhaite procéder à un échange de terrain avec le propriétaire de la parcelle cadastrée section BP 405, en rouge sur le plan, qui est située au lieu-dit Les Cheires. La parcelle non bâtie est située en zone Naturelle au PLU, dans la zone des Cheires également, à proximité directe du cours d'eau de l'Artière. L'objectif de cette acquisition est d'une part, de renforcer la maîtrise foncière de la Ville sur l'ensemble de ce secteur et plus particulièrement sur les parcelles riveraines du cours de l'Artière et puis d'autre part, l'acquisition de cette parcelle s'inscrit également comme le précédent dans le cadre du projet de prolongation du Chemin Vert. Donc, le propriétaire, exploitant de cette parcelle à des fins privées, et M. Le Maire proposent au Conseil Municipal d'échanger une emprise de 69 m² située au nord de son terrain contre 69 m² de terrain appartenant à la Commune et qui est cadastré section BC 406, le long de la clôture ouest. Voilà pour un échange pour aménager le chemin de l'Artière.

M. Le Maire : Est-ce qu'il y a des questions particulières sur cette délibération ? Il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :

- **AUTORISE** l'échange sans soulte d'une emprise de 69 m² entre la partie nord de la parcelle cadastrée section BP n°405 (privée) et la partie est de la parcelle communale cadastrée section BP n°406, sise « Les Cheires », étant précisé que l'ensemble des frais liés à cet échange seront à la charge de la Commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette procédure.

08 - Autorisation donnée au Maire pour la signature des actes de cession d'une emprise supportant une installation de téléphonie mobile - parcelle cadastrée section BO n°365P sise « La Ronzière »

Rapporteur : Christine Lechevallier

M. Le Maire : Nous passons au rapport n°8. Là il s'agit de la cession d'une emprise sur laquelle est implantée une antenne de téléphonie mobile, sur le secteur dit de la Ronzière.

Mme Lechevallier : Donc depuis le 27 août 1999, SFR puis HIVORY depuis le 1^{er} décembre 2018, loue un emplacement pour la mise en place d'une installation de radio téléphonie de 40 m² sur la parcelle cadastrée section B0 365 située Chemin de La Ronzière à proximité du stade d'entraînement de football. Cet emplacement inaccessible au public relève du domaine privé de la Commune. Par courrier du 17 février 2022, la société HIVORY s'est portée acquéreur de cet emplacement pour un prix net de 135 000 euros net. La valeur vénale a été estimée par le pôle d'évaluation domaniale de la Direction Départementales des finances publiques à 135 000 euros, suite à avis du 8 avril 2022. En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser, M. Le Maire, la vente d'une emprise d'environ 40 m² de la parcelle contenant les installations de radio téléphonie propriété d'HIVORY.

M. Le Maire : Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Alors M. Maume. Attendez, attendez, il faut appuyer sur le bouton, que ça clignote et après je vous donne, voilà c'est bon.

M. Maume : Est-ce qu'on peut savoir pour quoi faire ?

Mme Lechevallier : Pour être propriétaire de la parcelle et de l'antenne.

M. Le Maire : Alors, l'antenne est à eux.

M. Maume : Est-ce que c'est pour renforcer la présence d'antennes, non ?

M. Le Maire : C'est simplement la cession du foncier puisque toute implantation d'une antenne, fût-elle érigée sur une partie privative, fait l'objet d'un dossier déposé en mairie et d'un avis posé par le Conseil Municipal ou par le Maire en tout cas.

M. Maume : Donc, il n'y aura pas de conséquences en termes d'augmentation des champs électromagnétiques.

M. Le Maire : Non, enfin sans qu'il n'y ait de concertation parce que si les technologies évoluent, il peut y avoir des demandes qui sont faites, mais de la même manière que s'ils étaient restés locataires, la procédure serait la même sauf que là, ils acquièrent la pleine propriété de la parcelle sur laquelle est érigée leur antenne depuis maintenant un assez grand nombre d'années.

M. Maume : Donc ça ne leur confèrera pas d'avantages de droits qu'ils en ont aujourd'hui ?

M. Le Maire : Non, absolument pas.

M. Maume : En termes d'émission électromagnétiques ?

M. Le Maire : Non.

M. Maume : D'accord.

M. Le Maire : D'autant que nous sommes en plus dans un secteur qui est on va dire loin de toute habitation puisque ça a été confirmé au dernier PLU, on est dans une zone où les plus proches habitations sont quand même très éloignées.

M. Maume : Oui mais les champs électromagnétiques atterrissent sur le stade.

M. Le Maire : Oui. Mais ça ne modifie pas les conditions d'exploitation parce que les conditions d'exploitation sont... Toutes modifications des conditions d'exploitation font l'objet d'un dossier déposé en mairie qui est consultable par l'ensemble des habitants et après fait l'objet d'un avis déposé par le Maire. Alors je ne sais pas dans quel ordre, il y a deux autres micros qui sont, Olivier Devise.

M. Devise : Oui, alors je trouve dommage que la Commune se sépare de ce terrain et préfère un gain immédiat en argent plutôt que d'avoir une maîtrise, alors dans une certaine mesure évidemment sur les opérateurs de téléphonie en gardant la main sur les différentes installations de télécommunications dans la commune. La maîtrise foncière permettait d'exercer une certaine influence sur ces opérateurs pour qu'ils puissent mieux respecter les problématiques liées aux ondes

3G, 4G et maintenant 5G et pouvoir les mettre en œuvre, les forcer à mettre en œuvre des actions correctives parfois. Ainsi, on peut sans doute rappeler la problématique avec l'école Jean Zay, quand il y avait sur un bâtiment privé une antenne qui arrosait la cour de l'école Jean Zay et toute l'école Jean Zay, on a eu énormément de mal à faire modifier et heureusement que la mairie était propriétaire dans cette copropriété de logements, sinon on n'y serait jamais arrivés. Donc la maîtrise foncière apporte un plus sur nos relations avec les opérateurs pour améliorer les choses et si on parle de manière plus générale sur les antennes, il y a eu un arrêté du tribunal instructif de Clermont-Ferrand récemment puisque c'était fin mai, sur Mazeyrat d'Allier où pour des raisons sanitaires avec des niveaux de mesure 10 fois plus faibles qu'à Beaumont par rapport à, je pense que M. Maume peut donner les chiffres ça doit être 6,7 électronvolt, non ? Le champ électromagnétique, enfin il y a un écart de 10 entre ce qui se passe à Beaumont qui n'est toujours pas résolu, ce qui se passe à Mazeyrat d'Allier et il y a eu une suspension de deux mois pour des problèmes sanitaires sur des bovins donc on peut même se demander si les bovins ne sont pas mieux traités que les Beaumontois sur un dossier comme ça, voilà. Alors pour ces raisons, nous on ne soutiendra pas du tout cette délibération. On votera contre.

M. Le Maire : D'accord, moi je respecte totalement, comme à chaque fois, votre choix de vote mais simplement, j'apporterais un éclairage. C'est qu'aujourd'hui on a une installation donc d'antennes qui pose problème sur la Commune et vous l'avez rappelé c'est celle qui est Place St-Pierre. Elle est sur un bâtiment qui appartient à la mairie et pour autant on n'a aucune capacité d'action ? Donc, ça le fait qu'on soit propriétaire ou pas du foncier ou du bâtiment sur lequel elle est érigée, je suis désolé, mais ça n'a aucun impact puisque la police, dans ce domaine là, n'appartient pas au Maire, elle appartient à l'Etat et ça c'est la loi qui l'a fixé comme ça ou après il faut effectivement aller en contentieux et l'Etat peut prendre un avis qui s'oppose à celui du Préfet. C'est le cas effectivement de Mazeyrat d'Allier. J'ai suivi le dossier avec beaucoup d'attention donc je vais dire le fait que le foncier appartienne à l'exploitant ou appartienne à un tiers privé ou à la collectivité, ça ne change absolument rien. Moi ce que je peux vous dire c'est qu'aujourd'hui, je suis dans cette disposition là depuis que le problème de la Place St Pierre est connu et je l'ai annoncé à la fois au Préfet et très précisément à la Sous-Préfète de Thiers, qui suit ces dossiers pour le compte de la Préfecture, ainsi qu'aux différents opérateurs que j'ai rencontrés. C'est que je donne un avis défavorable à toute demande nouvelle tant que la situation de la Place St-Pierre n'est pas réglée. Voilà, ça c'est ma position aujourd'hui et je n'y dérogerai pas tant que le problème ne sera pas réglé, même s'il y a eu quelques abaissements des émissions, on reste toujours dans un point comme considéré comme atypique et là où les valeurs devraient être entre 0,5 volt par mètre et 1 volt par mètre, on est entre 6 et 7 dans les dernières mesures, donc pour moi ce n'est pas acceptable et je vous dis que tant que les opérateurs n'auront pas bougé, je ne donnerai pas d'avis favorable à une nouvelle implantation. Il appartiendra à l'Etat s'il veut outrepasser l'avis du Maire de le faire mais en tout cas, ça sera sans mon consentement et ce que je veux dire c'est que pour ce qui est sur la zone de la Ronzière c'est sans impact parce que ce que je viens de démontrer avant le prouve malheureusement, c'est que nous avons au niveau communal aucune action en la matière. Il y a une demande de parole, c'est M. Martin.

M. Martin : Oui, je vous remercie. Je voulais avoir des informations complémentaires avant que notre groupe se positionne, notamment sur le montant du loyer. Je ne les ai plus en tête, les

montants de loyers que le fournisseur nous verse et la durée du bail, savoir s'il est renouvelable, si on a la capacité à le dénoncer le moment venu ? Et puis avec ces éléments là, on se positionnera.

M. Le Maire : Alors le loyer était entre 11 et 12 000 euros par mois, euh par an pardon, par an, excusez-moi.

M. Martin : Oui, parce que par mois, il y aurait peu d'intérêt.

M. Le Maire : Non des fois, je me prends à rêver et la durée du bail alors ça. Le bail s'arrêtait en 2023, arrivait à échéance.

M. Martin : Et c'est des baux qui sont sur quelle durée ?

M. Le Maire : C'était des baux. Non mais le bail, c'était des baux de 11 ans. Le dernier bail était de 11 ans.

M. Martin : D'accord, donc si, enfin, le fait de vendre ce terrain, on s'empêche la possibilité à un moment venu de suspendre le bail et donc d'arrêter le fonctionnement de l'antenne si on n'avait pas, on n'était pas en accord avec la puissance des ondes et tous les problèmes techniques qui peuvent aller autour. Même si on est bien d'accord, et je l'ai bien entendu, si on est dans une zone théoriquement où il y a peu d'impact sur la population, mais le fait d'avoir la main sur ce renouvellement ou non du bail pourrait nous donner un pouvoir supplémentaire si à un moment donné on voulait arrêter le fonctionnement de l'antenne, au-delà de l'aspect financier qui s'amortit sur une dizaine d'années, c'est-à-dire que pour gagner plus vite de l'argent à court terme, on vend mais si je comprends bien, au-delà de 11 ans, si on fait un calcul rapide, on sera bénéficiaires. Moi c'est plusieurs éléments qui font qu'on va en discuter très rapidement avec le groupe mais on risque probablement de s'abstenir.

M. Le Maire : Bon mais après, moi je respecterai là aussi votre position. Nous ce qui nous a guidés dans cette opération, c'est de se dire que l'on est sur un secteur sur lequel il n'y aura pas de constructions donc d'exposition permanente, comme ça peut être le cas en centre bourg. Que d'autre part, on ne sait pas à échéance de 10, 11 ans quelles seront les évolutions des techniques en l'espèce. Est-ce qu'on restera sur des antennes de ce type là ? Est-ce que le passage par satellite sera intensifié ? Aujourd'hui toutes les hypothèses existent et sont sur la table. Le bailleur aujourd'hui, enfin le loueur, était disposé à acquérir. Il faut savoir que, je répète, que la cession du foncier, ce n'est pas parce que la personne est propriétaire du foncier qu'elle fait ce qu'elle veut en termes d'ondes électromagnétiques. Il y a un dossier à déposer en mairie, il y a une analyse, donc il est soumis à l'examen de la population et après, il y a un avis du maire de la collectivité pour modifier ou pas les puissances éventuelles qui sont émises. Donc, c'est l'ensemble de ces éléments là qui nous ont conduit à opter, en se disant : bon on est pas dans une zone urbaine, on est sur le point le plus éloigné de la commune, on sait aussi, et c'est toute la complexité de la situation, c'est que d'un côté il faut et c'est un impératif de premier ordre sur le point sanitaire, préserver les populations qui peuvent être exposées mais il y a aussi des engagements, qu'a pris l'Etat sur la couverture en termes d'ondes pour pouvoir, et bien utiliser les téléphones portables que tout un chacun possède. Donc, c'est à l'éclairage de ces différents éléments qu'on a décidé de prendre cette option là. Voilà.

Oui, oui allez-y et M. Maume interviendra derrière.

M. Martin : Oui alors, c'est assez marrant parce que vous, vous m'expliquez votre fil de raisonnement. Moi je vous ai expliqué le mien. Je reste quand même surpris. Je veux bien que peut-être que dans 10 ans, le fournisseur n'aura plus besoin d'antennes ou la nouvelle technologie fera que, sauf qu'aujourd'hui ni vous ni moi n'avons possibilité de le dire réellement. Les opérateurs, eux, pour le coup, y voient peut-être un petit peu plus clair et le fait qu'ils veulent acheter, ça laisse supputer quand même que dans 10 ans, ils utiliseront encore une antenne ou quelque chose qu'ils pourront s'assimiler à cette antenne sur le terrain dont ils seront propriétaires. Voilà, donc après avoir échangé rapidement, on s'abstiendra parce que financièrement on ne voit pas un intérêt à long terme, on le voit à très court terme, ça c'est un constat, à court terme la commune rentre 135 000 euros, mais sur le long terme, on se prive peut-être d'un potentiel de loyer et au-delà de ça, au-delà de l'aspect financier, on se prive également à notre sens, d'un outil, pas de chantage mais de négociation, si des fois il y avait des éléments déviants qui font qu'on ne serait pas en adéquation avec ce que fait l'opérateur et vous me dites que tout passe par la mairie en termes d'autorisations mais on se rend quand même compte, et on a le cas précis à Beaumont, que ce n'est pas toujours le cas. Donc, au moins, si on voit qu'il y a une déviance dans 10 ans, on ne renouvèlera pas le bail et on prendra la maîtrise de notre terrain et c'est pour ces raisons là qu'on s'abstiendra.

M. Le Maire : Autant je vous suis sur le volet financier, sur l'autre non mais après votre choix vous appartient.

M. Martin : Ça me paraît clair ou bien je me suis mal exprimé.

M. Le Maire : M. Maume.

M. Maume : Je vais apporter quelques précisions sur les chiffres. On a parlé tout à l'heure de Mazeyrat d'Allier, la ferme pour laquelle on vient d'obtenir, enfin je ne sais pas si c'est encore réellement obtenu mais ça a été demandé en tout cas, une coupure des émissions pendant deux mois. La ferme est exposée à 0,79 volt par mètre. Nous, place St-Pierre, on a 13 volts par mètre dans les chambres du haut. Voilà, pour donner un peu.

M. Le Maire : Les dernières mesures sont à 6,75 non ?

M. Maume : Non, non mais ce que vous évoquez, ce sont des notes globales, une fois que l'on a fait des mesures dans tous les étages, y compris dans les rez-de-chaussée où il n'y a rien. Ce que je voulais dire, c'est que les parties qui sont habitées, les chambres notamment, sont exposées à 13 volts par mètre et le CRIIREM a fait chez nous une extrapolation à 39 volts par mètre. Ce qui est absolument considérable. Il faut savoir aussi qu'autour de la place St-Pierre, il y a actuellement trois points atypiques, il y en a déjà deux reconnus par la NFR, dont un place de la République et l'autre Place St-Pierre, et il y en a un troisième déjà qui a été repéré par le CRIIREM qui nous sera confirmé forcément par l'ANFR. Donc, on est déjà la seule ville de France, la seule ville de France à avoir 3 points atypiques autour d'une même antenne. Alors ça c'est juste pour donner des précisions et en ce qui concerne les antennes du stade, elles sont extrêmement dangereuses parce qu'effectivement il n'y a pas d'habitations juste autour mais les faisceaux, les champs électromagnétiques atteignent le stade et sont redoutables, en particulier sur la partie de la tribune métallique parce que les personnes sont exposées à un doublement des champs électromagnétiques, c'est-à-dire que les champs électromagnétiques frappent le métal et reviennent, et il y a des zones sur les tribunes du

stade c'est-à-dire là où s'installent des enfants, là où s'installent des personnes, il faut savoir que par exemple les personnes avec un pacemaker peuvent avoir un incident grave, mortel à cause des champs électromagnétiques qui sont à des niveaux pareils. Donc je crois, et je le dis là franchement devant l'Assemblée, qu'il faudrait surtout pas maintenir des antennes autour du stade de l'Artière.

M. Le Maire : Très bien, s'il n'y a pas d'autres prises de paroles, je vous propose de passer au vote. Oui, Allez-y M. Dumeil.

M. Dumeil : Ah, excusez-moi, je suis complètement désolé, avant qu'on termine ce bloc foncier, j'avais une question que j'aurais dû poser tout à l'heure. C'était toujours à propos de la parcelle BH 184 sur laquelle le projet est de 39 logements. Nous avons vu, appris, entendu en commission Grands Travaux la semaine dernière, enfin il y a quelques jours oui, qu'il y avait un projet sur la parcelle de mémoire qui doit être BI 288 c'est-à-dire en bordure route d'Aubière, d'une quarantaine de logements aussi par le même bailleur social, et la question que je me posais, c'est les règles de construction, sont-elles au maximum de 40 logements alors que la superficie des terrains est plus de trois fois celle de la parcelle BH 184 et comme il s'agit du même bailleur social, eh bien je me disais qu'il pourrait y avoir moins d'intensité sur la BH 184 et plus sur la BI 288 où il doit y avoir plus de 6000 m² par rapport au 2650 de là ? Voilà, c'est une réflexion.

M. Le Maire : Oui, en complément.

M. Dumeil : Et qui réglerait un peu aussi les problèmes que posent le projet sur la parcelle BH 184 par rapport à l'environnement.

M. Le Maire : Il ne vous a pas échappé que la parcelle, je vais dire pour simplifier celle du haut proche des 6 collines est une parcelle qui est quasiment rectangulaire et qu'elle est sur un seul plan, celle qui est sur le bas est en forme de triangle et se termine en pointe.

M. Dumeil : Non.

M. Le Maire : Oui, oui, elle se termine en pointe. Si, si elle part sur une largeur.

M. Dumeil : Non, non, elle ne se termine pas en pointe du tout.

M. Le Maire : Avec la falaise. Alors attendez, il y a une partie qui n'est pas constructible, enfin vous regarderez les plans.

M. Dumeil : Non mais on ne parle pas de la falaise, on parle de la descente en bas, à approximativement, cette parcelle est rectangulaire, elle peut faire, elle doit faire quelque 6000 m². Donc je trouve que, c'est le même bailleur social, alors ce n'est sans doute pas le même architecte, apparemment celui qui décide en bas est meilleur que celui qui décide en haut. Mais il y aurait peut-être des solutions pour alléger le projet du haut et plus facilement alourdir entre guillemets celui du bas. Ce qui résoudrait un certain nombre de problèmes de voisinages. Voilà j'ai fait mon observation.

M. Le Maire : Très bien.

M. Dumeil : Merci.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 22 Voix Pour, 7 Voix Contre, 4 Abstentions :

- **APPROUVE** la vente de l'emprise correspondant à l'installation de téléphonie mobile, soit environ 40 m² de la parcelle cadastrée section BO n°365, à SFR, au prix de 135 000 € (frais d'acte et de géomètre à la charge de l'acquéreur).
- **AUTORISE** une servitude de passage sur la parcelle cadastrée section BO n°365 pour permettre un accès aux installations de radiotéléphonie depuis le chemin de la Ronzière ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette cession.

09 - Espace naturel sensible d'initiative locale - Bois de la Châtaigneraie - demande de subventions au Conseil Départemental pour les missions de l'année 2022 du plan de gestion 2022 - 2026

Rapporteur : M. Le Maire

M. Le Maire : Donc on peut passer au domaine finances et vie économique. En l'absence de Patrick Néhémie, je vais vous présenter les rapports qu'il avait préparés à notre attention. Le premier rapport est relatif à l'Espace Naturel Sensible, donc le Bois de la Châtaigneraie, et c'est une demande de subventions au Conseil Départemental pour les missions de l'année 2022 du Plan de Gestion 2022-2026. Donc, je ne vais pas reprendre tous les éléments puisqu'on les a partagés au moment de l'adoption du Plan de Gestion de notre ENS qui est donc sur la périodicité 2022-2026. Il y a donc dans la Convention partenariale avec le Département et la Commune de Beaumont, et bien la Commune sollicite une demande financière à hauteur de 20% du Conseil Départemental pour les dépenses qui sont prévues en 2022, dont vous avez l'énumération, ce qui au total des actions conduites représente un montant de 19 500 euros et donc il vous est demandé, et bien de m'autoriser à solliciter auprès du Conseil Départemental toutes subventions afférentes à la gestion de l'Espace Naturel et à m'autoriser à signer tout document s'y rapportant. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques sur cette délibération ? Il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à solliciter auprès du Conseil Départemental toute subvention afférente à la gestion de L'ENSIL selon le plan de gestion 2022-2026.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

10 - Attribution de compensation définitives 2021 et prévisionnelles 2022

Rapporteur : M. Le Maire

M. Le Maire : Rapport n°10, attribution de compensation définitive prévisionnelle 2022. Donc vous connaissez le principe des attributions de compensation qui sont donc une relation entre les communes et la Métropole. Par délibération du 19 mars 2021, le Conseil Métropolitain a approuvé les montants définitifs des attributions des compensations 2021. Concernant la Commune de Beaumont, les attributions prévisionnelles s'élevaient à 960 553 euros pour le fonctionnement et

106 621 euros pour l'investissement. Le coût des services communs, prévu pour 2021, était de 19 250 euros après ajustement du bilan 2020, il s'élevait à 8 996 euros, c'est-à-dire à une diminution de 10 258, notamment sur la direction des usages numériques. Donc l'attribution de compensation de fonctionnement définitive pour 2021 s'élève à 950 291 euros et l'attribution de compensation prévisionnelle qui avait été arrêtée par délibération de la Métropole le 17 décembre 2021, qui a approuvé les montants prévisionnels pour l'année 2022, ces derniers correspondent aux montants définitifs de l'année précédente, soit 950 299 euros pour le fonctionnement et 106 621 euros pour l'investissement. Ces coûts seront réajustés en cours d'année pour intégrer les bilans des services communs de l'année précédente. Voilà. Donc vous voyez, on a eu un delta d'environ 10 000 euros sur les coûts communs. Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération technique mais habituelle ? Il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :

- **APPROUVE** les montants définitifs des attributions de compensation 2021,
- **APPROUVE** les montants prévisionnels des attributions de compensation 2022,
 - Fonctionnement : 950 299 €
 - Investissement : 106 621 €

11 - Demande de participation financière auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds d'Intervention Communal 2022 pour les travaux de sauvegarde et mise en valeur de la chapelle de l'Agneau

Rapporteur : Christian Durantin

M. Le Maire : Rapport suivant, rapport n°11 c'est une demande de participation également auprès du Conseil Départemental au titre du fonds d'intervention communal autrement appelé le FIC pour les travaux de sauvegarde et de mise en valeur de la Chapelle de l'Agneau, donc dans l'attente de la refonte du fond d'intervention communal par les services du Département qui est prévue pour l'année 2023. Une programmation opérationnelle a été établie exceptionnellement pour une durée d'un an et qui court jusqu'au 31/12/2022. L'année 2022, similaire aux moutures précédentes, permettrait de valoriser des travaux d'emménagement et de mise en valeur de la parcelle dite de la Chapelle de l'Agneau. En effet, ce projet d'aménagement a été réalisé par les services municipaux. Cet aménagement permettra aux Beaumontois de se réappropriier cet élément patrimonial et d'aménager des espaces de verdure et circulation piétonne autour de l'édifice tout en concourant à sa sauvegarde et à sa mise en valeur. La réalisation de ce projet a été estimée à 42 677 euros et 40 centimes, et compte-tenu du contexte mondial et de la tension, il est proposé d'anticiper une augmentation des coûts de l'ordre de 10% et vous avez, qui est présenté, le plan de financement prévisionnel, qui s'établit comme suit, donc là, on est en montant hors taxe à 39 166 euros 67 centimes, dans lequel vous avez le montant des travaux pour cette partie là avec la partie inflation qui a été rajoutée, le montant du FIC de 7 596 euros et 76 centimes. Voilà, cette note de synthèse, et le projet ont été présentés donc à la commission finances et vie économique et je vous propose de

solliciter ce montant d'aide de 5 796 euros et 67 centimes, soit 14, 80% du montant global des investissements. Est-ce qu'il y a des demandes de parole ? M. Dumeil et Mme Veilhan après.

M. Dumeil : Oui juste quelques mots, il nous a été dit qu'on profiterait de la présence et de la proximité des travaux de la rue Jean Moulin pour faire ces aménagements là, bon tant mieux, malgré ça, on trouve que ce projet coûte cher, qu'il paraît même dans ces coûts un peu démesuré même si c'est un terrain difficile, même si ce sont nos employés qui ont présenté un projet. Voilà, on va finir par, si on met la Chapelle de l'Agneau sur roulotte pour la déplacer dans les quartiers, ça coûtera moins cher que de faire des aménagements autour, je crois.

M. Le Maire : Bien, Mme Veilhan. Allez-y Mme Veilhan.

Mme Veilhan : Oui je ne vais pas en rajouter beaucoup plus en fait. A la vue des enjeux et puis du diagnostic que je vous ai fait tout à l'heure, on s'étonne un peu du montant des travaux et on se demande vraiment en quoi c'est une priorité. Ah c'est sûr que l'entretien est nécessaire autour de la Chapelle, il y a certainement des améliorations mais 42 000 euros par rapport à d'autres priorités, on s'interroge vraiment.

M. Le Maire : Bon ba écoutez, moi je pensais que vous vous en seriez réjouis parce que vous disiez tout à l'heure que sur l'aspect culturel on en faisait pas assez. Bon la Chapelle de l'Agneau contribue au patrimoine culturel de la Commune. Après oui, c'est cher effectivement, c'est l'ensemble et quand on voit la zone où elle a été placée effectivement ce n'est pas une zone qui est particulièrement pratique pour travailler, pour autant ça contribuera à un embellissement du quartier qui viendra en prolongement des travaux faits par la Métropole sur la rue Jean Moulin. Et je pense, eh bien, oui malheureusement si on pouvait faire des travaux moins chers, on les ferait moins chers. Le coût qui prévoit une mise en sécurité d'un certain nombre de choses, de l'éclairage, l'aménagement extérieur mais Christian Durantin pourrait détailler, ça a été présenté en commission. Voilà, oui ça coûte 40 000 euros. Vous vouliez, allez-y Madame.

Mme Veilhan : Nous ce qu'on remet en cause, c'est parmi les choix que vous avez à faire dans un contexte restreint, on s'étonne de cette priorité là. Voilà, je ne sais pas, 42 000 euros ça pourrait permettre par exemple de changer les barrières au CAB de façon à ce que ça ne soit pas dangereux pour les enfants quand ils vont à l'intérieur du CAB. Je m'étonne, nous nous étonnons.

M. Le Maire : Très bien.

M. Durantin : Oui au-delà de l'aspect paysager et culturel, il y avait aussi un problème de sécurité pour les agents pour l'entretien de cette Chapelle qui va être résolu.

M. Le Maire : Bien.

M. Durantin : On a eu de la chance jusque là M. Cogneras.

M. Cogneras s'exprime hors micro.

M. Le Maire : Ba justement parce qu'ils ne sont pas en bonne condition pour le faire.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 26 Voix Pour et 7 Abstentions :

- **SOLLICITE** une subvention au titre du Fonds d'Intervention Communal d'un montant de 5 796.67 € HT soit 14.80 % du montant global des investissements.

12 - Décision Modificative n°1 au budget principal 2022

Rapporteur : M. Le Maire

M. Le Maire : Le rapport suivant est le rapport n°12, il vous a été remis un rapport modificatif sur table parce qu'à la relecture, nous nous sommes rendu compte qu'il était dans le 2^{ème} paragraphe qui n'était pas très très clair. Donc on l'a modifié, ça ne change absolument pas les chiffres mais ça améliore, nous semble-t-il, la lisibilité de la délibération que je vais vous présenter. Donc, c'est une délibération modificative qui prend en compte des ajustements de crédits, notamment en section d'investissement pour l'opération budgétaire 104 qui est dédiée aux acquisitions et aux travaux d'aménagement, notamment du Chemin Vert au titre de 2002. Elle est composée de crédits reportés de 2021 et il a été constaté que les engagements reportés par les acquisitions ne prévoyaient pas les frais de notaire afférents. Il convient donc d'ajuster les crédits pour permettre le paiement des honoraires qui ne sont pas connus à ce jour et il a été estimé une somme de 4 000 euros. Parallèlement, le marché de travaux afférents à l'aménagement du Chemin Vert, signé en 2021, est sujet au regard de l'inflation de connaître une revalorisation tarifaire et donc une somme de 16 000 euros est prévue afin d'anticiper une éventuelle majoration. Ainsi une enveloppe de 20 000 euros sera déplacée de la nature 2111 hors opération 104 pour les inscrire, alors la somme de 4000 euros au 2111 et celle de 16 000 euros, ce qui fait bien un total de 20 000 au 2128. Voilà, ce mouvement est sans incidence sur les montants globaux de la section d'investissement. Pour ce qui est de la section de fonctionnement, le financement des repas et les goûters de l'ALSH pour cette première année de municipalisation de l' ALSH, les services ont procédé à une estimation des besoins et coûts pour les repas et goûters servis aux enfants bénéficiaires. La prévision budgétaire a été consommée par l'arrivée courant 2022 de la dernière facture de la Fal qui correspondait à leur prestation de 2021, cette dernière étant arrivée tardivement, n'ayant pas pu être reportée en 2022 au titre du rattachement des charges et des produits. Afin de permettre la continuité du service, il est nécessaire de porter une augmentation de crédit de 23 110 euros à la nature 611. Et la somme sera financée par une réduction de l'auto-financement prévisionnel qui sera lui-même compensé par une diminution équivalente des dépenses imprévues de la section d'investissement et enfin les ajustements de crédits pour les annonces et insertions relatives au marché public. Donc la commune de Beaumont, pour son projet Cœur de Ville, a fait le choix d'une parution des annonces de marché dans des revues spécialisées comme le Moniteur. Ce choix stratégique a consommé une partie importante des crédits prévus pour les annonces et il est donc nécessaire d'augmenter les crédits de 7 000 euros à la nature 6231 : « Annonces et insertion ». La somme sera financée par une réduction de l'autofinancement prévisionnelle, qui sera lui-même compensé par une diminution équivalente des dépenses imprévues de la section d'investissement. Et vous avez, à l'issue, le tableau récapitulatif de ces points que je viens de vous énumérer. C'est M. Martin qui a une demande de parole ?

M. Martin : Oui, merci. Alors tout d'abord, vous nous dites qu'il y a modification mais qu'elle ne change pas les chiffres. Entre la DM qui nous avait été envoyée dans l'ordre du jour et la DM qui est

mise sur table. Alors ma première remarque c'est qu'il n'y a effectivement pas beaucoup de chiffres qui changent mais il y en a quand même un. C'est la somme qui est prévue afin d'anticiper une éventuelle majoration. Sur le document qu'on a reçu pour l'Ordre du jour, cette somme était de 10 000 euros, lorsque je lis la délibération qui est remise sur table, elle est de 16 000 euros donc elle n'a pas beaucoup changé, enfin bon il y a quand même 6 000 euros d'écart. Ça m'amène une question. Vous précisez que c'est dans l'anticipation et au regard de l'inflation que l'on met une somme supplémentaire de 16 000 euros. Quelle était la somme initiale, si vous pouviez me la rappeler, qui était prévue ?

M. Le Maire : Je vais répondre en deux temps. Le montant global n'a pas changé, c'est la ventilation à l'intérieur qui a été modifiée, c'est ce que j'ai dit parce que c'était source d'erreur à la lecture de la première...

M. Martin : Ce n'était pas tout à fait ce que vous avez dit, vous avez dit que les chiffres n'avaient pas changé.

M. Le Maire : Les chiffres globaux n'ont pas changé.

M. Martin : Voilà, mais quand on regarde de manière, en granularité, ils ont quand même changé parce qu'il y a un écart de 6 000 euros sur une seule ligne.

M. Le Maire : Pas sur le total. Mais par répartition par article.

M. Martin : Alors, je vais préciser. Sur le montant du Chemin Vert, il y a un écart de 6 000 euros. Est-ce que vous pouvez me préciser quel est le montant prévu initialement au budget, pour qu'on ait un pourcentage ? Parce qu'il a été supprimé ce pourcentage sur la majoration, on avait un pourcentage de majoration de 10% sur la délibération initiale. Il a disparu sur la délibération qui a été mise sur table. Donc j'aimerais avoir un rappel du montant budgété pour le Chemin Vert qui justifie une inflation de 16 000 euros s'il vous plaît.

M. Le Maire : Alors pour le Chemin Vert on avait mis de mémoire, 100 000 euros.

M. Martin : Et oui mais maintenant on est passés à 16%, c'était pour avoir la précision donc en l'espace du moment où on a reçu la délibération, c'est-à-dire il y a une petite semaine et maintenant, il y a encore eu 6 points d'inflation. C'était juste la précision que je voulais avoir.

M. Le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

M. Martin : Ma deuxième question, c'était plus de l'ordre d'une remarque, c'est que lorsqu'on nous avait présenté cette décision modificative lors de la commission finances, il y avait un élément qui avait fait suffisamment débat pour que je m'en souvienne sur un cinémomètre qui paraissait indispensable puisqu'il était dans cette DM, qu'on était surpris de voir apparaître sur une décision modificative et dont on avait pas eu véritablement l'explication, à savoir si c'était un cinémomètre répréhensif, appelé plus communément un radar, pour que la Police Municipale puisse faire des constats d'infractions et mettre des amendes, ou alors si c'était un cinémomètre pédagogique, que l'on fixerait dans les rues Beaumontaises pour informer de l'excès de vitesse les personnes qui

circulent dans les rues. Bon, je suis surpris de ne plus le voir et pour autant toutes ces questions restent en suspens, je vous remercie.

M. Le Maire : Des questions se poseraient si le rapport présentait cette ligne là. On l'a retirée parce que ça ne me paraissait pas une priorité. Pour essayer d'éclairer et d'apporter des éléments à la question, la Ville de Beaumont était historiquement copropriétaire d'un radar avec deux autres communes qui visiblement ont renoncé à l'utiliser. Apparemment, ce matériel ne serait plus en état parce qu'il n'a pas été étalonné. Donc moi, ce que j'ai demandé, c'est qu'on ait une évaluation qualitative de ce matériel. Est-ce qu'il est utilisable ou pas ? Et en fonction des résultats, nous verrons ce qu'il y a à faire et en tout état de cause, ce que j'ai indiqué à la fois à l'Adjoint en charge de la Sécurité et aux services, c'est que je n'étais pas opposé du tout à ce que l'on puisse intervenir lors d'excès de vitesse, parce qu'on a régulièrement des Beaumontois qui se plaignent de vitesses excessives dans certains quartiers mais que pour autant je souhaitais que cette démarche là soit accompagnée d'une démarche pédagogique. C'est-à-dire que l'on ait d'un côté, un radar, on va dire pédagogique, qui présente aussi un autre intérêt parce que les matériaux aujourd'hui qui existent sont très intéressants parce qu'ils font du comptage de véhicules heure par heure, donc ça donne des indications de trafic et puis également ça donne une indication aux personnes qui circulent, et qu'en parallèle cette démarche là qui aura les deux volets, on va dire pédagogique et répressif, mais en tout état de cause, ça passera d'abord par un état des lieux du radar dont nous sommes encore copropriétaires et pour lequel visiblement les deux autres communes ont fait des acquisitions distinctes et ne souhaiteraient plus l'utiliser. Donc il faut qu'on clarifie cette partie là, c'est pour ça que cette ligne a été retirée. Un autre point ?

M. Martin : Dans la continuité, ça c'est une question qu'on avait déjà posée aux services municipaux et aux agents de Police Municipale, il y a quelques années quand vous nous aviez sollicités, enfin quand vous m'aviez sollicité pour le mettre au budget et c'est exactement la réponse qu'il m'avait fait il y a 3 ans, il y a 3, 4 ans.

M. Le Maire : C'est pour ça que je reste constant. Je reste constant sur ma position. Bien, je vous propose de passer au vote, est-ce qu'il y a ? Ah, vous voulez intervenir M. Ulrich ? Je vous en prie.

M. Ulrich : Oui, merci M. Le Maire. Juste pour dire que nous nous réjouissons que cette idée de cinémomètre ait été abandonnée un instant pour les 4 700 euros. Si vous pouviez accorder autant d'attention à nos autres remarques que sur celle-là, on s'en réjouirait aussi mais en tout cas celle-là on en prend acte, et c'est vraiment fort réjouissant et par ailleurs, juste pour préciser, que comme on a voté contre le budget, on votera évidemment contre la décision modificative, je vous remercie.

M. Le Maire : Très bien donc on va pouvoir la passer au vote.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 22 Voix Pour et 11 Voix Contre :

- **ADOpte** la décision modificative n°1 du budget principal 2022 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent aux montants suivants :

Section	Décision modificative	Budget global
Fonctionnement	0 €	10 968 190.69 €
Investissement	- 30 110 €	4 209 578.58 €

13 - Convention annuelle d'objectifs entre la Ville de Beaumont et l'association Chantecler

Rapporteur : Michel Préau

M. Le Maire : Nous passons au rapport n°13, dans l'animation, vie associative, sportive et culturelle et nous avons rendez-vous avec un certain nombre de conventions annuelles. Conventions qui vont être présentées par notre collègue Michel Préau et conventions, on ne va pas vous en faire la lecture complète, mais simplement rappeler les grandes lignes puisque nous sommes restés sur les mêmes dispositions pour ce qui concerne ces associations, sachant en parallèle que nous sommes en train de travailler comme ça vous a été indiqué d'ailleurs sur d'autres conventions qu'il faudra, non plus reconduire à l'identique mais qu'il faudra travailler. Ça concerne, je crois que je l'avais déjà indiqué, donc le collectif Romy pour le théâtre, que nous souhaitons ancrer dans le projet culturel de la commune avec les apiculteurs puisqu'il faut dissocier les deux activités, l'entretien du rucher communal et également la fête de l'abeille, ce sont deux structures différentes qui l'organisent au niveau des apiculteurs. Donc, il faut avoir des conventions qui tiennent compte de la réalité et enfin le Comité de jumelage qui souhaite avoir une convention parce que le Comité de jumelage souhaite relancer ses activités et donc être associé à la Commune dans le cadre d'une convention. Donc il faudra que l'on travaille avec le Comité. Donc voilà, c'est des choses sur lesquelles, à la fois la commission aura à se prononcer et qui vous sera proposé ici même en Conseil Municipal. Donc on commence avec la délibération n°13 concernant l'Association Chantecler.

M. Préau parle hors micro.

M. Le Maire : Attends, le micro, c'est à moi. Voilà c'est bon.

M. Préau : Voilà. Bonsoir à tous donc, nous avons 4 associations subventionnées par la Ville pour un montant supérieur à 23 000 euros qui sont concernées par le renouvellement de leur convention d'objectifs et de moyens qui arrive à terme au 1^{er} juillet 2022. Ces conventions sont conduites à l'identique, la durée est d'un an renouvelable 2 fois. Donc la 1^{ère} délibération concerne l'Association Chantecler qui s'est vue attribuer une subvention de 96 000 euros afin de contribuer au financement de son activité telle qu'elle est définie dans ses statuts. En ce sens, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de convention joint à la présente délibération.

M. Le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Oui, Olivier Devise.

M. Devise : Oui. C'est bon. Alors j'étais content de votre intervention parce qu'effectivement nous avons trouvé regrettable de ne pas avoir pu vraiment travailler en commission parce qu'à la

commission Vie associative, on n'avait aucun document. Alors je voulais quand même faire le parallèle entre le groupe de travail sur les subventions et la commission parce que lors du groupe de travail, je pense que Damien pourra aussi le confirmer, on a des documents en avance envoyés par mail, on peut travailler et on avance bien, sur le reste on n'a quasiment pas de réponses à nos questions et on n'a pas de documents. Même Michel n'avait pas les conventions à la réunion de la commission donc c'est extrêmement difficile de réunir une commission sans rien, on a juste des titres, etc. Mais on n'a pas les éléments, alors on a reçu après les éléments mais on se réunit, c'est quand même bien d'avoir les documents. Voilà, alors rien que pour ça, nous on ne votera pas ces conventions parce qu'on aurait aimé aussi que ça ne soit qu'un an, qu'on commence à prendre en compte les éléments qu'on a bien fait avancer dans le groupe de travail pour pouvoir effectivement modifier ces conventions, donc nous nous abstenons sur les 4 conventions qui arrivent à la suite.

M. Le Maire : Alors les, je le répète mais ces 4 conventions elles sont reprises termes pour termes dans ce qui existait jusqu'à présent pour les autres, bon vous avez bien conscience que c'est un gros travail et la commission Vie Associative a produit un gros travail avec notamment les avantages en nature, la refonte des règles de subventions, on arrive maintenant aux conventions. Pour les 4, il fallait qu'on reconduise parce qu'on était dans une obligation réglementaire puisqu'on est au-delà du plancher de 23 000 euros qui nous oblige à conventionner, donc il fallait le faire et on le fait point par point. Pour les autres conventions qui sont à venir et que j'ai évoquées tout à l'heure, elles vont être travaillées d'une part avec les associations, et d'autre part, bien sûr, elles seront présentées en commission, soit en forme de commission plénière, soit sous forme de groupe de travail si nécessaire, comme ça a été fait pour le reste du travail. Voilà.

M. Préau : Soyez en assuré M. Devise, on reverra notre copie.

M. Le Maire : Voilà et c'est aussi avec vos remarques qu'on s'améliore. Est-ce qu'il y a, oui Madame Veilhan.

M. Veilhan : Très bien, nous on continuera à réclamer une vraie politique associative en faveur, plus en faveur de l'égalité, plus en faveur des personnes empêchées, handicapées donc voilà une vraie politique associative pour la ville de Beaumont. On espère que ça s'exprimera donc dans les prochaines conventions.

M. Le Maire : Ba, écoutez, vous l'appréciez. Vous l'appréciez. Sachant qu'on s'inscrit aussi dans une continuité à laquelle vous-même ou en tout cas vos prédécesseurs avaient contribué et je ne crois pas qu'on ait cassé quelque équilibre que ce soit en la matière mais qu'au contraire nous essayons d'apporter notre pierre à l'édifice. Voilà, donc je vous propose de passer au vote pour la première de ces délibérations relatives à Chantecler.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 25 Voix Pour, 7 Abstentions et une non participation au vote de M. Philippe Rochette :

- **APPROUVE** le projet de convention ci-après annexé,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

14 - Convention annuelle d'objectifs entre la Ville de Beaumont et l'association Rugby Club Beaumontois

Rapporteur : Michel Préau

M. Le Maire : Le rapport suivant concerne pour la même raison le rugby.

M. Préau : Alors, l'association Rugby Club Beaumontois s'est vue attribuée une subvention de 32 000 euros afin de contribuer au financement de son activité telle qu'elle est définie dans ses statuts. En ce sens, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de convention joint à la présente délibération.

M. Le Maire : Voilà donc la délibération n°14, je la mets directement aux voix.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 26 Voix Pour et 7 Abstentions

- **APPROUVE** le projet de convention ci-après annexé,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

15 - Convention annuelle d'objectifs entre la Ville de Beaumont et l'association U.S. Beaumont Basket

Rapporteur : Michel Préau

M. Le Maire : Rapport n°15.

M. Préau : L'association U.S. Basket s'est vue attribuer une subvention de 38 000 euros afin de contribuer au financement de son activité telle qu'elle est définie dans ses statuts. En ce sens, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de convention joint à la présente délibération.

M. Le Maire : Alors, je mets aux voix s'il n'y a pas de questions.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 26 Voix Pour et 7 Abstentions

- **APPROUVE** le projet de convention ci-après annexé,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

16 - Convention annuelle d'objectifs entre la Ville de Beaumont et l'association U.S. Beaumontoise Football

Rapporteur : Michel Préau

M. Le Maire : Rapport suivant.

M. Préau : Et enfin la quatrième, l'association U.S. Beaumontoise football s'est vue attribuer une subvention de 38 000 euros afin de contribuer au financement de son activité telle qu'elle est définie dans ses statuts. En ce sens, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de convention joint à la présente délibération.

M. Le Maire : S'il n'y a pas de questions, je vous propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 26 Voix Pour et 7 Abstentions

- **APPROUVE** le projet de convention ci-après annexé,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

17 - Attributions des subventions pour des projets et actions spécifiques au titre de l'année 2022 en faveur des associations Beaumontoises

Rapporteur : Michel Préau

M. Le Maire : Rapport suivant, c'est le rapport n°17 qui a trait à des attributions de subventions pour des projets et actions spécifiques au titre de l'année 2022.

M. Préau : A Beaumont, ce sont près de 80 associations qui contribuent chaque jour à la diversité et à la vitalité de l'offre associative dans des domaines culturels, sportifs, éducatifs, sociaux, humanitaire et environnementaux. Dans le cadre de sa politique générale en soutien à la vie associative, la Ville de Beaumont accompagne les associations qui en font la demande, tant d'un point de vue administratif, technique, matériel, logistique que financier. A ce titre, une enveloppe globale de 269 950 euros a été allouée pour le subventionnement des associations œuvrant sur le territoire Beaumontois. Le Conseil Municipal, réuni en avril, a attribué 262 000 euros à 34 associations pour participer à leur fonctionnement global. Ce qui permet de disposer d'un reliquat de 7 950 euros sur l'enveloppe globale. Conformément à la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leur relation avec les administrations, en plus des subventions versées pour le fonctionnement global des associations, il est possible pour les collectivités territoriales de participer financièrement à la réalisation d'une action ou d'un projet spécifique proposé par les associations. A ce titre, plusieurs demandes de subventions ont été réalisées pour des projets ou des actions spécifiques. Ainsi en application des dispositions du Code général des Collectivités Territoriales, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir voter la ventilation selon la répartition figurant dans le tableau joint en annexe pour un montant global de 2 900 euros et que les crédits soient inscrits au chapitre 65 du budget 2022. Donc ceci a été vu en commission.

M. Le Maire : Donc voilà, vous avez cinq projets qui ont été présentés. Le projet Téléthon, qui est porté par l'association Atoutcoeur pour une subvention à hauteur de 800 euros, le projet Rêve de gosse par le Lion's à hauteur de 800 euros également. Le projet « sensibilisation sur la faune et la flore dans les bois de la Chataîgneraie » par France Nature Environnement pour 300 euros, l'organisation de la guinguette de l'Artière qui sera une première pour 300 euros, l'accompagnement de la sélection en équipe de France des joueurs du club de Volcanic Touch qui a d'ailleurs remporté le Championnat donc ça mérite d'être soulevé pour 700 euros et comme vient de l'expliquer notre collègue, ça fait un montant de 2 900 euros. Est-ce qu'il y a des questions ? Alors M. Devise.

M. Devise : Oui, pour les mêmes raisons que précédemment puisque les questions que j'ai posées, parce qu'on n'avait pas eu les documents avant j'ai pas eu les réponses, j'ai été vérifier les réponses sur internet. Rêves de gosse, c'est les Chevaliers du ciel qui assurent cette opération.

M. Le Maire : Oui.

M. Devise : Donc par exemple, pour la deuxième, ça ne correspond pas du tout à ce qui est écrit. Donc comme on n'a pas les informations, nous nous abstenons évidemment sur cette distribution malheureusement de projets qui certains sont très intéressants mais je ne pense pas que vous vouliez séparer donc on va s'abstenir globalement sur toutes les subventions.

M. Le Maire : Mais alors juste pour une explication, je n'ai pas compris parce que nous, on a été sollicités par le Lion's Club.

M. Devise : Le Lion's Club a sans doute sollicité une subvention mais par pour directement « Rêves de gosses » et le tour en avion parce que d'après le site internet de l'association, Les chevaliers du ciel c'est eux qui font ça. Voilà. Donc à partir de là, ce n'est pas présenté correctement.

M. Le Maire : Ba, je ne sais pas.

M. Devise : Et on m'a dit qu'il n'y avait pas d'enfants de Beaumont alors je pense qu'il y en a quand même mais on nous a dit qu'il n'y avait pas de Beaumontois dans cette opération a priori. Bref, ce n'est pas fait correctement les choses. Si la classe Ulysse de Jean Zay est concernée, c'est bien de nous le dire, plutôt que de nous dire qu'il n'y a pas de Beaumontois concernés.

M. Le Maire : Il y a eu une démarche qui a été faite en deux temps pour ce qu'on a été sollicités, c'est-à-dire la plantation de rosiers dans le cadre de l'école Jean Zay avec les enfants de l'école, plus des enfants issus d'autres secteurs, et puis il y a cette opération derrière qui est donc en association, alors je ne sais pas exactement le montage de l'accord entre le Lion's et l'association Les chevaliers du Ciel, mais en tout cas voilà, c'est bien le Lion's nous qui nous a transmis, c'est bien la section de Lion's du Val d'Artière qui a sollicité la Commune pour cette demande à laquelle on a souhaité apporter une contribution de 800 euros parce qu'il y avait effectivement des enfants Beaumontois. Madame Molle et puis ensuite Damien Martin. Madame ? Non je croyais. C'est pas vous Mme Molle qui avez demandé la parole ? Non. Bon écoutez, Damien Martin, il y a un moment qu'il l'a demandée, comme ça vous voyez entre vous qui souhaite intervenir.

M. Martin : Bon alors déjà je voulais revenir sur la page 82, le dernier paragraphe. Quand vous mettez la commission Animation, vie associative, sportive et culturelle s'est réunie le 16 juin, ça on est tout à fait d'accord. Afin d'étudier les dossiers, disons plutôt, on nous les a présentés, on a posé des questions, on n'a pas eu toujours les réponses mais on n'a pas validé ces dossiers. Puisqu'on se réunit là ce soir pour, et on n'a pas proposé non plus la répartition qui figure sur le tableau suivant, c'est une répartition qui nous a été présentée, à laquelle personnellement je n'adhérais pas dans sa globalité donc ce n'est pas la commission qui a décidé de proposer mais c'est plutôt vous qui avez présenté à la commission, c'est peut-être de la sémantique.

M. Le Maire : Dans la commission, on est majoritaire donc effectivement c'est la majorité de la commission qui a présenté les choses, on pourra le rédiger comme ça. Ça s'est toujours fait de la même manière les commissions, mais je ne sais pas si ça apporte un intérêt réel au débat mais allons-y sur le fond.

M. Martin : C'est une remarque, après, si vous estimez que mes remarques sont sans intérêt, je peux arrêter d'en faire.

M. Le Maire : Non je parlais du débat, je ne parlais pas de vos remarques personnelles.

M. Martin : Ah, pardon. Mais on doit mal se comprendre ce soir.

M. Le Maire : Mais il y a une majorité, je sais que ça déplaît à certains, mais bon c'est elle à qui il appartient de prendre un certain nombre de décisions, de les porter et derrière de les assumer.

M. Martin : Non, non. Simplement que je fais partie de la commission et je ne pense pas avoir proposé cette répartition là, voilà c'est ça. Dans les autres commissions, c'est marqué, dans les autres délibérations c'est marqué « Vu en commission » généralement. Là c'est marqué « La commission a proposé » alors ce n'est peut-être pour vous que de la sémantique, pour moi les mots ont des sens, là...

M. Le Maire : On mettra la prochaine fois « L'équipe majoritaire de la commission a proposé » ça sera plus clair.

M. Martin : Alors vous pouvez en faire des couches ou respecter.

M. Préau : Là on joue sur des mots, c'est un peu...

M. Martin : Ouais Michel, on ne va pas parler de vocabulaire.

M. Préau : Damien, on s'abstient je crois.

M. Le Maire : Allez c'est bon, c'est bon, chacun s'exprime à son tour. Alors qu'est ce qu'il y a comme autre ?

M. Martin : Alors, lors de cette commission, je n'ai pas très bien compris l'intérêt de cette subvention exceptionnelle qui était attribuée à Atoutcoeur. Alors, est-ce que vous pouvez m'amener quelques précisions, parce qu'ils organisent le Téléthon, maintenant, depuis un certain nombre d'années et pour moi ils n'ont pas de subventions. Si je ne me trompe pas. Ils n'en ont jamais eu.

M. Le Maire : Oui.

M. Martin : Et là, vous proposez une subvention exceptionnelle alors que ça fonctionnait habituellement comme ça. Je voulais juste avoir la précision, quelle est la différence ? Enfin pourquoi cette subvention là en plus ?

M. Le Maire : Parce que l'on souhaite au niveau de la municipalité accompagner le mouvement Téléthon et le portage de cette somme, c'est pour ça que c'est fléché de cette manière là, transit par Atout cœur qui l'abonde du résultat des manifestations qu'il organise et le reverse intégralement à la Fédération du Téléthon.

M. Martin : Donc ces 800 euros, c'est finalement c'est une subvention en partie au Téléthon abondée des...

M. Le Maire : Des recettes réalisées par les actions que l'association peut réaliser et c'est pour ça qu'on le met dans des opérations ciblées, pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté quant à une éventuelle aide au titre de fonctionnement de l'association.

M. Martin : D'accord, ça paraît plus clair. Ensuite, France Nature Environnement 63, vous me précisez bien que c'est un évènement qui a eu lieu le week-end dernier ?

M. Le Maire : Oui.

M. Préau : Oui c'est cela. Comme on l'avait précisé l'autre fois.

M. Martin : On l'a précisé l'autre fois. Alors moi je disais que ça m'interpellait un petit peu de voter une subvention a posteriori d'un événement. Bon, vous allez peut-être me dire que c'est normal probablement, selon votre, selon vous, mais au-delà de ça je voulais avoir, enfin, je suis malgré tout la vie Beaumontoise et je n'ai pas eu plus d'informations que ça. Il s'est vraiment fait cet événement ? Je n'ai pas eu de retours et est-ce qu'on a une idée du nombre de participants ?

M. Le Maire : Eh bien écoutez, le nombre de participants, c'est une action qui a, qui est portée par cette association qui a un but pédagogique et éducatif, donc après voilà.

M. Martin : Vous ne savez pas ?

M. Le Maire : Non le nombre de personnes, j'ai pas, je n'étais pas présent sur cette manifestation. Il y en avait beaucoup sur la Commune en même temps, pour autant sur le calendrier des calages éventuels, je crois que ça arrive quand on verse des subventions. Il y a déjà des dépenses qui sont engagées par les associations et on les accompagne. On ne va pas faire un Conseil Municipal spécifique à chaque fois qu'il y a quelque chose donc on regroupe les choses et là on souhaitait le regrouper pour avoir une vision d'ensemble. Quand à la participation de la commune, je le ferai vérifier mais à ma connaissance il y a des années et des années que la commune accorde une participation au Téléthon. Voilà mais là on a souhaité.

M. Martin : Non mais là j'étais sur France Nature.

M. Le Maire : Non mais pour répondre à la question antérieure.

M. Martin : Ah d'accord, pardon.

M. Le Maire : Je n'ai peut-être pas répondu assez vite mais ce n'est pas quelque chose de nouveau.

M. Martin : Non mais c'est qu'on était sur un autre sujet.

M. Le Maire : Ce n'est pas quelque chose de nouveau, le fait que la commune aide le Téléthon, je crois que c'est, enfin je ne veux pas dire historique, mais pas loin. Mais on le vérifiera parce qu'on a retrouvé, c'était le même montant.

M. Martin : Et donc France Nature, vous ne savez pas le nombre de participants ?

M. Le Maire : Non.

M. Préau : Non.

M. Martin : Ensuite, alors vous faites du rétro pédalage.

M. Le Maire : Non, non je ne fais pas du rétro pédalage.

M. Martin : Si un petit peu.

M. Le Maire : Non, c'est juste un complément d'information à une question.

M. Martin : Mais moi je vais revenir sur France Nature. Vous dites que c'est souvent qu'on subventionne a posteriori mais quand c'est des événements qui sont, enfin quand c'est une subvention qui est globale mais là on est maintenant dans le cadre de subventions qui sont fléchées comme vous l'avez dit sur un événement donc c'était là que ça me paraissait un petit peu plus surprenant si vous voulez de voter quelque chose a posteriori mais bon je l'avais aussi dit en commission.

M. Le Maire : Enfin sur ce point particulier, vous avez tous remarqué qu'on a essayé de modifier le fonctionnement vis-à-vis des associations et cette identification spécifique pour des projets n'existait pas jusqu'à présent donc on l'a présenté aux associations. Bon, il y a un calendrier qui va se mettre en place et je pense que les associations qui maintenant auront des projets spécifiques le manifesteront dans un calendrier qui sera plus compatible avec leur fonctionnement, mais il y a un moment où il faut se raccrocher sur un fonctionnement idéal. On n'y est pas tout à fait mais on y tend.

M. Martin : D'accord, donc vous entendez que bien que la logique veuille qu'on vote ça en amont de l'événement. Et ensuite ma dernière question portait sur la guinguette de l'Artière. Je ne me souviens plus, c'est une association qui a été créée ?

M. Préau : Qui a été créée au mois de janvier.

M. Martin : D'accord.

M. Le Maire : Elle est déposée en Préfecture, tout à fait. Là, les services sont très attentifs à l'existence de statuts, au projet qui est monté, qui a été présenté.

M. Martin : D'accord parce que quand, dans le descriptif c'est, enfin j'ai l'impression que les activités vont avoir lieu dans le bassin d'orage ?

M. Le Maire : Oui, c'est cela oui.

M. Martin : On a la possibilité d'accueillir du public ?

M. Le Maire : Oui, il y a une autorisation qui a été demandée à la Métropole qui est gestionnaire de ce secteur et l'autorisation a été accordée sous condition, conditions météorologiques. Il est clair que ce week-end ça ne serait pas possible. Je suis allé dans le bassin d'orage voir un petit peu avec les volumes d'eau qu'il y a. On s'y enfonce jusqu'à mi mollet, pour les plus grands. Donc je vous laisse imaginer pour d'autres. Je veux dire que après c'est, bon ils sont conscients, ils souhaitent essayer bon, c'est après chaque association qui a l'éclairage des conditions qu'on lui attribue et bien fait ou pas sa manifestation. Mme Faye, vous voulez intervenir ?

Mme Faye : Oui, merci. Eh bien, écoutez moi, je suis un peu surprise d'écouter mes collègues quand ils parlent des commissions parce que comme nous on n'a que deux commissions, effectivement on ne sait pas ce qu'il se passe dans les autres. Donc finalement, on se dit qu'on gagne peut-être un

petit peu de temps à ne pas y participer puisque les débats s'ouvrent en Conseil Municipal, puisqu'aux commissions pour voir, à vos retours chers collègues, eh bien, voilà quoi donc on apprend tout sur le tas.

M. Le Maire : Avant d'avoir des regrets de ce type, participez à celles où vous devez être présente puisqu'à la dernière quand il a été question du projet Cœur de Ville, votre représentant n'était pas là.

Mme Faye : Oui, alors justement M. Le Maire on peut aussi être absent donc entre être absent à une commission, je voudrais finir aussi, être absent à une commission c'est une chose, participer à deux commissions de la commune, ce n'est pas la même chose. Donc on peut être absent, vous avez déjà, vous aussi été absent à certaines commissions ?

M. Le Maire : Oui tout à fait mais je suis remplacé.

Mme Faye : Donc je ne vois pas pourquoi.

M. Le Maire : Et les autres membres de l'opposition sont également remplacés ou en tout cas, ils prévoient de leur absence mais bon ce n'est pas très grave.

Mme Faye : Oui, oui, eh bien, si c'est grave parce que nous nous n'avons que 2 commissions.

M. Le Maire : Oui. Très bien. Bien, je mets donc cette délibération aux voix. Mme Bohatier ?

Mme Bohatier : Moi je vais revenir sur la somme qui est demandée par le Lion's Club. Je suis désolée. En principe c'est un club service et normalement ce n'est pas le moyen de fonctionnement d'un club service de demander des subventions à une mairie. Chaque club a des membres, qui payent une cotisation à l'année suffisamment onéreuse et ça leur sert de trésorerie et en fonction de cette trésorerie, ils organisent des actions dans le sens de récupérer de l'argent pour soutenir telles ou telles actions. Donc je suis très étonnée de voir ça arriver ici.

M. Le Maire : C'est pour ça que ce n'est pas une subvention de fonctionnement que nous n'aurions pas acceptée, mais c'est une subvention sur un événement spécifique.

Mme Bohatier : Oui mais normalement il n'y a pas besoin. Ils n'ont pas besoin de demander de subvention pour des manifestations qui, comme disait Monsieur, ce n'est pas dans la culture et ensuite certaines fois quand ils ont des actions nationales, il y a des aides au niveau local donc je ne vois pas du tout le... C'est pas dans la mentalité normalement d'un club service de demander des subventions dans une commune.

M. Le Maire : Bien. Hervé Grandjean ?

M. Grandjean : On a souhaité accompagner ce projet parce qu'il y avait un projet avec le rapprochement d'enfants handicapés, non handicapés. Il y avait un projet et on souhaitait accompagner ce projet. C'est bien comme l'a dit M. Le Maire, c'est dans le cadre des projets et indépendamment du mode de fonctionnement et du mode de gestion de chacune des associations, donc c'est un choix d'accompagner ce projet.

M. Le Maire : Très bien. Bon. Je vous propose de passer au vote sur ces 5 donc propositions sur l'accompagnement de projets.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 20 Voix Pour, 10 Abstentions et 3 Non Participation au vote de Patrick Néhémie, Philippe Rochette et Dominique Molle

- **APPROUVE** l'octroi de subventions et leur versement aux associations, selon la répartition figurant dans le tableau joint en annexe, pour un montant de **2 900,00 €**.
- **INSCRIRE** les crédits au chapitre 65 du budget 2022.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ces subventions.

18 - Modification du tableau des effectifs du personnel communal - Approbation de la création et suppression de postes

Rapporteur : M. Le Maire

M. Le Maire : Donc nous passons dans la dernière partie des rapports, c'est donc les rapports Ressources Humaines. Le rapport n°18 qui est donc le premier rapport de cette catégorie est un rapport classique. C'est la modification du tableau des effectifs du personnel communal. Avec l'approbation de création et de suppression de postes qui accompagnent essentiellement des mouvements au sein de la collectivité pour des agents qui sont en déroulement de carrière et qui acquièrent donc des grades supérieurs sachant que bien sûr ces créations et suppressions de postes ont été présentées en Comité Technique où ils ont reçu un avis favorable lors de la réunion du 7 juin dernier. Voilà donc vous avez le tableau et je vous propose de voter dessus.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :

- **APPROUVE** toutes les modifications telles que définies dans le tableau suivant à apporter au tableau des effectifs du personnel communal.
A cet effet, un état des effectifs est annexé au présent rapport.

Filières	Nombre de postes concernés	Postes existants à supprimer	Postes nouveaux à créer	Poste vacant
Technique	1 (TNC 32h)	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	
	1	Agent de maîtrise		Agent de maîtrise principal
Administrative	1	Attaché Principal	Attaché Hors Classe	
	2	Adjoint administratif	Adjoint administratif	

		principal 2 ^{ème} classe	principal 1 ^{ère} classe	
	1		Rédacteur	
	1		Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	
	1	Educateur des APS Principal 1 ^{ère} classe		

19 - Recours aux contrats d'apprentissage au sein de la collectivité

Rapporteur : M. Le Maire

M. Le Maire : Rapport n°19 et vous avez qui est joint à la page 88, l'état des effectifs qui est réactualisé en intégrant les modifications issues de cette délibération. Rapport n°19, recours aux contrats d'apprentissage au sein de la collectivité donc c'est quelque chose qui est ancré dans le fonctionnement de la commune depuis un certain nombre d'années que nous souhaitons poursuivre en accueillant donc trois nouveaux apprentis, un au service informatique niveau licence, un à la DEJVS pour la structure petite enfance du Masage avec la possibilité de mutualiser avec la Mourette sur un CAP Petite enfance et au centre technique municipal pour un niveau Bac Pro Paysagiste. Ce dispositif présente un intérêt qui est double, à la fois bien sûr pour les jeunes qui sont accueillis tout comme pour les services accueillants. Cette démarche nécessite de nommer un maître d'apprentissage au sein du personnel communal qui sera le référent et qui bénéficiera de la nouvelle bonification indiciaire de 20 points. Des aides à l'embauche d'apprentis à savoir des exonérations de charges et des aides financières ainsi que depuis le premier janvier 2022 la prise en charge par le CNFPT du coût pédagogique à hauteur de 100% d'un montant plafonné interviennent. Dès lors, je vous demande de valider le recours à l'apprentissage pour les 3 postes que je viens de vous énumérer. Est-ce-que ça appelle des questions ? Oui, Mme Molle.

Mme Molle : Oui simplement une question. Nous avons vu en commission que pour l'apprenti TIC, c'était suivant le nouvel agent puisque le technicien informaticien part actuellement. Donc vous aviez dit on souhaiterait un apprenti mais il faudra demander au nouvel embauché, au nouvel agent donc qu'est-ce qu'il en est du fait que maintenant ça apparaît dans la délibération. Je suppose que vous avez l'aval du nouvel agent ou pas.

M. Le Maire : Alors le nouvel agent n'est pas encore complètement validé, en revanche, il n'y a pas de difficultés pour qu'il y ait un autre agent de la collectivité qui travaille dans le périmètre et qui puisse intervenir comme tuteur pour cette personne.

Mme Molle : Ah bon ? Même sur ce poste là, une autre personne pourrait, d'accord. Donc il y aurait quelqu'un.

M. Le Maire : Il y aura quelqu'un pour l'encadrer et dans les conditions réglementaires telles qu'elles sont prévues dans l'exécution de son contrat.

Mme Molle : Mais c'est bizarre parce que si ce n'est pas un informaticien, je ne comprends pas comment il pourra l'encadrer.

M. Le Maire : Il y a deux volets. Il y a le volet quotidien.

Mme Molle : Oui.

M. Le Maire : Le maître de stage dans toutes les collectivités ou entreprises ce n'est pas forcément le collègue de travail qui est le tuteur, ça peut être une autre personne qui a des compétences globales dans l'environnement et c'est comme ça que l'on travaillera.

Mme Molle : Ah, ça c'est étonnant.

M. Le Maire : Voilà et s'il s'avère qu'on a une difficulté sur le, comment dirais-je ? sur le recrutement qui est en cours, si on n'a pas la possibilité, eh bien à ce moment là on ne validera pas. Voilà, mais on est en train de regarder comment on peut justement monter cette opération là. Donc si on peut le faire, bien sûr on le fera. S'il y avait une impossibilité, on ne la réalisera pas.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :

- **APPROUVE** le recours à trois nouveaux contrats d'apprentissage,
- **CONCLUT** à compter de septembre 2022 les contrats d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Services concernés	Nombre de postes	Niveau diplômes préparés	Durée de la Formation
TIC	1	Licence	1 an
DEJVS pour la structure petite enfance du Masage avec possibilité de mutualiser avec la Mourette	1	CAP petite enfance	2 ans
CTM Espaces verts	1	Bac professionnel « paysagiste »	3 ans

- **CONVIENT** que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 012, nature 6417,
- **AUTORISE** M. Le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions de formation.

20 - Mise en œuvre du télétravail

Rapporteur : M. Le Maire

M. Le Maire : Le rapport n°20 qui est le rapport relatif au télétravail. Alors, vous savez que le télétravail a pris, enfin sous l'appellation travail à distance pendant la période covid, a pris une

importance, a montré aussi son intérêt dans un certain nombre de missions, et il a été puisque c'était aussi une obligation qui nous était faite par la loi de pouvoir donc, engager une négociation qui a été portée donc par notre collègue Adjoint aux RH avec les services et avec les représentants du personnel pour définir la mise en place de dispositions de télétravail. Cela a abouti à un accord avec des enjeux qui sont à la fois environnementaux pour réduire les déplacements domicile-travail, pour favoriser la qualité de vie au travail, pour innover dans nos pratiques, faire évoluer des modes de management et aussi développer l'attractivité de la commune en tant qu'employeur public puisque c'est quelque chose qui se développe dans beaucoup d'environnements. Donc dans ce cadre là, il y a eu un accord qui a été négocié avec les partenaires sociaux, qui a été abouti, qui a abouti à minima à avoir donc deux jours de présence sur le site par semaine, parce que bien sûr le télétravail c'est quelque chose d'intéressant mais il ne faut pas casser la dynamique d'esprit d'équipe. Donc il faut aussi avoir cet équilibre là. C'est quelque chose qui se déroule sous forme d'un forfait de jours flottants qui a été positionné à 80 jours et qui est fractionnable en demi-journée pour un peu plus de souplesse. Est-ce qu'il y a des questions sur ce... Oui M. Martin.

M. Martin : Oui, merci de cette prise de parole, de ces explications. J'aurai néanmoins quelques questions à la lecture de la mise en œuvre et du document de mise en œuvre du télétravail. Personnellement, je suis plutôt favorable au télétravail pour le pratiquer maintenant depuis un certain temps, alors le télétravail dégradé dans un premier temps et puis après un télétravail plus organisé. Mais on voit aussi qu'il faut peut-être être vigilant, il y a de gros intérêts pour les collaborateurs, pour les agents de la Ville mais il y a aussi des points sur lesquels il faut être vigilants et attentifs et je voulais avoir quelques éléments complémentaires à ce sujet. Tout d'abord, je voulais savoir combien d'agents étaient impactés ou du moins se positionnaient comme télétravailleurs dans la collectivité, en potentiel ? Si vous aviez un chiffre ? Et si vous aviez organisé ça globalement par direction ? J'ai vu que vous l'organisez par tâche ce qui peut s'expliquer aussi parce que ponctuellement des activités peuvent être faites en télétravail mais du coup ça me pose la question de l'investissement sur le matériel qui peut en être fait, est-ce que l'agent, tous les agents seront équipés d'un ordinateur portable leur permettant à un moment donné de télétravailler ? Parce que vous le présentez sous forme de tâches possibles ou alors est-ce qu'on leur mettra des ordinateurs portables à disposition ? Est-ce que, je ne l'ai pas vu ou alors je l'ai peut-être mal compris, est-ce que vous avez prévu un jour, on va dire fixe, à la main de l'employeur pour que les agents puissent se réunir à 100% à un moment donné dans la semaine ? De manière à ne pas couper le lien social qu'il peut y avoir entre tous parce qu'on se rend compte qu'entre 2 et 3 jours de télétravail par semaine, eh bien les gens arrivent à se croiser et à travailler une année avec les congés sans se voir, donc ils sont collègues mais que collègues distanciels et le fait d'avoir une journée en commun par semaine permet d'avoir du lien social, du lien professionnel et ça aide les encadrants aussi à faire passer les messages lors de réunions. Donc ça, c'était une deuxième question. Dans la continuité de cette question, c'était savoir les formations que vous aviez envisagées, enfin déjà est-ce que vous aviez envisagé des formations pour les équipes qui se lanceraient dans le télétravail ? Puisqu'il y a quand même un accompagnement je pense à faire et est-ce que vous avez prévu la même chose pour les équipes d'encadrants, puisque manager une équipe en présentiel ce n'est pas tout à fait comme la manager en télétravail. Je me posais une autre question sur les nouveaux embauchés est-ce que vous avez prévu une période sur laquelle, ils auraient pas comme les autres agents la possibilité de télétravailler, on peut partir sur, je ne sais pas moi, 5 mois, 6 mois, 1 an enfin peu importe, ça sera à

vosre main, si ça n'a pas été prévu bien sûr, pour qu'ils puissent s'imprégner de la culture de la collectivité et qu'ils soient dans le confort et pas isolés, s'ils avaient des questions, même si on sait tous qu'on peut être disponible en télétravail comme en présentiel, mais quand on ne connaît pas les différents interlocuteurs, quand on ne connaît pas ses collègues, le fait d'être en distanciel met une barrière supplémentaire et je pense qu'une période, anticiper une période de présentiel me paraît important. Et enfin, deux points qui se rejoignent, c'est sur les indemnités, est-ce que vous avez prévu d'indemniser les agents qui seraient en télétravail ? Beaucoup d'entreprises le font, et on se rend compte qu'en hiver on aurait peut-être pas chauffé l'habitation sur les horaires de travail et in fine, on est obligé de chauffer et il y a une perte financière pour le collaborateur en électricité ou on dépense d'énergie et qui est dans le lien, ah ça peut faire sourire mais c'est beaucoup d'entreprises qui le font donc c'est ma question. Elle ne paraît pas, elle peut prêter à sourire mais voilà c'est des points qui sont abordés dans beaucoup d'établissements, dans beaucoup de collectivités également et enfin est-ce qu'il est prévu d'adapter, de proposer un remboursement sur une acquisition de matériel ? Je pense notamment aux écrans parce qu'on va fournir aux agents des ordinateurs portables sur lesquels il n'est pas toujours pratique de travailler puisqu'on est sur du 15 pouces généralement, sauf si vous avez prévu d'acheter des écrans un petit peu plus grand mais on sent, mais à passer 8h, 16h presque sur deux jours sur des écrans de 15 pouces, on n'est pas du tout dans le confort et il peut être anticipé, peut-être ou soit en achat collectif de la collectivité soit une aide financière pour l'acquisition d'écrans pour les gens qui travailleraient dans leur bureau chez eux. Voilà, donc ça fait plusieurs points, ce n'est pas, il n'y a rien de critique.

M. Le Maire : Non mais je vais répondre.

M. Martin : Mais c'est des points de réflexion que j'apporte et de par une expérience vécue également. Je vous remercie.

M. Le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres questions sur le sujet pour faire une réponse globale ? Il n'y en a pas. Bon pour essayer de répondre déjà, il faut relativiser parce que par rapport peut-être à l'exemple, enfin au vécu que vous avez. Sur la commune c'est sans doute plus modeste puisqu'on est entre 20 et 25 agents éligibles sur les quelques 120 de la collectivité donc c'est un volume qui reste quand même très raisonnable. Sur la partie équipement, l'ensemble des agents qui sont concernés par cette possibilité là sont équipés d'un matériel informatique de la collectivité, donc ça c'est la règle et je pense qu'elle est, même au-delà de la collectivité, après il n'y a pas de jours fixes où il faut être présent mais ce qui est marqué dans l'accord c'est qu'il y a au minimum deux jours de présence par semaine et c'est à l'intérieur du service à s'organiser. On a pas voulu l'écrire en disant : « Il faut que tous les lundis, tout le monde soit là », c'est chaque service qui l'amène sachant qu'on est pas dans une entreprise, on est dans le service public et il faut que le service au public soit rendu, voilà ça c'est la première des conditions donc l'organisation passe, à travers ces éléments là. Il n'est pas prévu de prime, ça, ça n'a pas été prévu de prime donc on fera une évaluation, parce qu'on démarre sur quelque chose, qui encore une fois, est assez modeste en volumétrie. Après, s'il y a besoin d'extension de matériel, effectivement pour certains métiers ça peut-être utile d'avoir un écran plus important, ce sera bien entendu à la collectivité d'équiper l'agent pour lui permettre de travailler. Après sur les dépenses, j'entends ce que vous dites, ça peut se concevoir mais c'est aussi à équilibrer avec les dépenses de transport que fait l'agent s'il ne prend pas sa voiture pour venir au travail. Bon après, qu'est-ce qui est plus cher, entre le transport, le chauffage de la maison ? Je ne saurais pas

répondre, ça dépend de situations individuelles, de la distance lieu de travail – lieu de domicile et de la taille de maison mais bon voilà après, à ce stade là, non, c'est quelque chose dans lequel on a souhaité s'engager, que l'on souhaite développer et puis ce que je souhaite aussi c'est que peut-être dans le temps, on puisse évaluer, qu'au-delà des tâches qui aujourd'hui ont été listées, on puisse en trouver d'autres qu'on n'a pas mises dans un premier temps et qu'on puisse leur permettre aussi de bénéficier de ces mesures. Alors la formation, on inscrira bien sûr, ba, nous on est pas centre direct de formation mais le CNFPT a des choses là-dessus qui permettront effectivement, notamment aux managers parce que là je vous rejoins assez bien, c'est pour les managers que ça fait changer le plus pour que son équipe garde de la cohésion et qu'il puisse continuer à l'animer. Voilà ce que je pouvais dire. Il y a d'autres ? C'est M. Bazin.

M. Bazin : Une très très rapide remarque. Simplement pour nous féliciter, je crois, d'avoir un certain nombre d'élus qui sont en fonction et qui sont en activité, ça permet effectivement d'avoir des débats éclairés sur les mouvements et l'évolution de l'organisation des institutions et de l'organisation du travail. Donc, je me félicite de tout le soin qui a été pris par Damien Martin, notre collègue, pour poser un certain nombre de questions pour bien arrêter les conditions du télétravail. Le télétravail n'est toutefois pas possible pour la totalité des agents. J'enfonce une porte ouverte. Mais c'est ce qui explique tout à l'heure concernant l'aménagement de la Chapelle de l'Agneau, que l'argument de pouvoir mettre en sécurité les agents techniques a été ici évoquée donc il n'y a pas de tâche administrative qui serait supérieure à des tâches techniques et donc c'est le soin que notre équipe porte aux équipes techniques de pouvoir les mettre en sécurité lorsqu'ils travaillent au même titre qu'un agent peut avoir un bel écran ou du chauffage quand il travaille à domicile.

M. Le Maire : Voilà, je vous propose de passer aux voix sur ce, ah, M. Dumeil vous souhaitez intervenir ?

M. Dumeil : Oh très très brièvement. Je suis bien entendu tout à fait raccord avec les questions qu'a posé notre collègue Damien. Vous évoquiez tout à l'heure l'évaluation. Je crois que l'évaluation, il faut aussi la réfléchir en termes de résultat qui seront accomplis et qui seront apportés parce que le service public reste le service au public alors il serait quand même bien que dans le temps on ne finisse pas comme certaines plateformes au Maroc ou en Tunisie avec des réponders. Bon, ensuite il y a le paragraphe je ne sais plus combien, le 3,4, 5, c'est le paragraphe passe partout sur les enjeux pour réduire les émissions polluantes associées. C'est vrai, rien n'est négligeable même à un moment où on remet en service les centrales à charbon à la place de Fessenheim. Quant au développement de l'attractivité de la commune, bon là aussi on peut le mettre mais il faut être réservé parce qu'aujourd'hui nombreuses sont les collectivités qui se penchent là-dessus et je voulais bien confirmer que assez nombreuses sont aussi celles qui d'ores-et-déjà proposent une indemnité qui est pour toutes d'ailleurs dans la même fourchette, qu'il y a d'assez nombreuses études qui sont aujourd'hui sorties sur les premiers effets du télétravail et notamment peut-être sera-t-on amenés à réfléchir sur cette affaire du jour fixe qui n'est pas obligatoirement une très forte contrainte mais qui peut-être très importante quand à l'organisation du travail, à la passation des consignes et voir aux échanges entre services également. Voilà simplement ce que je voulais rajouter.

M. Le Maire : Il y avait une autre demande de parole, c'est vous Mme Molle ?

Mme Molle : Oui, merci M. Le Maire. Simplement, c'est vrai que durant la commission il y a eu plusieurs remarques qui avaient été faites et je les retrouve en effet dans la délibération donc je vous en remercie parce qu'elles ont été prises en compte donc c'est un travail qui a servi à quelque chose et les remarques aussi. Par contre les agents lors de cette commission étaient donc plutôt favorables et il n'y a aucune obligation de télétravail, ça sera sur volontariat bien sûr des agents et en effet ça concerne 20 à 25 agents et comme on a parlé que peut-être qu'il pouvait y avoir de la discrimination par rapport à quelqu'un qui pourrait habiter, voulant faire du travail mais habitant sur une zone où peut-être il n'a pas un réseau de bonne qualité, en effet, il peut très bien aller ailleurs, ce qui a été ajouté, ce qui n'était pas au début dans la délibération. Donc ces petites améliorations peut-être qu'il pourra y en avoir d'autres mais je pense qu'en toute intelligence ça pourra peut-être être modifié voilà. Merci.

M. Le Maire : Merci pour ces compléments.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :

- **INSTAURE** la mise en œuvre du télétravail conformément aux modalités ci-dessus ;
- **AUTORISE** M. Le Maire ou son représentant à prendre tous les actes et mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.

21 - Mise en place du forfait mobilités durables

Rapporteur : M. Le Maire

M. Le Maire : Rapport n°21 qui est le dernier rapport qui vous est soumis donc en vote « La mise en place du forfait mobilités durables ». On est un petit peu dans le même, dans le prolongement de ce qui a été vu, c'est-à-dire qu'il y a des dispositions qui font que, on va dire translation de ce qui existait depuis de nombreuses années dans le secteur privé a été étendu donc au secteur public qui est notamment sur un forfait mobilités durables qui est issu de la loi d'orientation des mobilités et qui permet par décret du 9 décembre 2020 l'application de ce dispositif aux agents territoriaux. Donc, on a engagé là également des échanges avec les représentants du personnel et d'une manière pratique, le forfait mobilité durable consiste à rembourser tout ou partie des frais engagés par un agent au titre des déplacements réalisés entre sa résidence habituelle et son lieu de travail pour peu qu'il se déplace soit avec son propre vélo y compris à assistance électrique soit en tant que conducteur ou passager en covoiturage et le montant du forfait mobilité durable est de 200 euros maximum par an, non imposable, le versement sera effectué sur la paye de décembre au titre de l'année écoulée voilà. Ce montant est modulé à proportion de la présence de l'agent dans l'année au titre de laquelle le forfait est versé si l'agent a été recruté en cours d'année, radié, etc. on applique un prorata temporis sur le montant. Voilà, donc, nous vous proposons de mettre en place et bien ce forfait, ces dispositions et d'inscrire bien sûr les sommes au budget pour en accompagner, en permettre la mise en œuvre. Est-ce qu'il y a des questions ? Mme Molle, vous souhaitez intervenir ?

Mme Molle : Oui, simplement est-ce que vous vous êtes renseignés depuis, parce que la question avait été posée, est-ce qu'il sera possible d'utiliser aussi avec des trottinettes ? On avait demandé.

M. Le Maire : Aujourd'hui, a priori non.

Mme Molle : Non ? D'accord, ça reste non alors, d'accord, ok.

M. Le Maire : Oui, oui. Tout ce qui est trottinette, équidé n'est pas pris en compte dans les moyens alternatifs de déplacements.

Mme Molle : D'accord, merci.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :

- **INSTAURE** le forfait mobilités durables à hauteur de 200 euros maximum par an, pour les agents susmentionnés remplissant les conditions d'attribution et selon les modalités ci-dessus ;
- **AUTORISE** M. Le Maire ou son représentant à prendre tous les actes et mesures nécessaires à l'application de la présente délibération ;
- **INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

Décisions municipales

Rapporteur : M. Le Maire

M. Le Maire : Donc on passe sur le dernier volet qui est une, alors ce n'est pas une délibération mais c'est un rendu compte des délégations que j'ai été amené à prendre entre notre précédent Conseil Municipal et celui-ci sur un certain nombre de domaines. Donc, dans le cadre des délégations que vous m'avez confiées lors de la mise en place de notre instance, voilà vous avez le détail, il y a peut-être, alors vous voyez qu'il y a beaucoup d'articles là qui sont relatifs au déroulement qui a été engagé dans le cadre de la Fête des Cornards puisque c'était donc un des éléments majeur et qui occasionne comme à chaque fois l'engagement d'un certain nombre de dispositions. Est-ce qu'il y a des questions particulières ? Oui, Olivier Devise.

M. Devise : Juste une correction à apporter, il y a une erreur d'orthographe sur Olivier Muhlhoff, la dernière quasiment, non l'avant dernière exactement. Il y a un -o en trop donc je le connais bien et c'est une très belle exposition.

M. Le Maire : Ah oui, moi aussi je le connais également. M. Cogneras ?

M. Cogneras : Un peu d'humour.

M. Le Maire : Oui.

M. Cogneras : Je vois que la Brésilienne coûte cher quand même.

M. Le Maire : Heureusement que ce n'était pas une Ukrainienne.

M. Cogneras : Oui.

M. Le Maire : Bien si il n'y a pas d'autres ? Si, si Mme Molle, pardon allez-y.

Mme Molle : J'ai une question, peut-être que, je ne sais pas, ça a peut-être été dit à un moment donné j'ai peut-être loupé, c'est la 63, le contrat de prestations pour consultations pédiatriques.

M. Le Maire : Oui.

Mme Molle : En fin de compte, je ne sais pas et je ne comprends pas ce que c'est.

M. Le Maire : Et ba, ça c'est un médecin pédiatre qu'on fait intervenir dans nos crèches.

Mme Molle : D'accord, ok. Non, non mais d'accord, merci.

M. Le Maire : Mme Bohatier ?

Mme Bohatier : La 31, moi je ne comprends pas ce que c'est non plus. Délégation en matière de Droit de Prémption Urbain.

M. Le Maire : Oui.

Mme Bohatier : à l'EPF Auvergne de la parcelle cadastrée section BS N°142, 1 place Saint-Benoît.

M. Le Maire : Oui, alors les, on l'a vu tout à l'heure, il y a un certain nombre de délibérations qui ont trait directement à cette subrogation qui est donc déléguée de la commune à l'EPF Auvergne pour faire des acquisitions. Et lorsque les acquisitions dépassent pas un certain volume on peut tout à fait passer en délibération direct du Maire donc ça a été le cas parce que ça devait être sur une propriété qui était tout à fait, Christian Durantin me confirme, c'était un montant de 65 000 euros donc qui entré dans le cadre.

Mme Bohatier : Mais où est-ce qu'elle est cette parcelle, place Saint-Benoît ?

Bruits de fond.

M. Le Maire : Oui, ça touche l'église c'est une toute petite, enfin c'est oui c'est une petite parcelle dans ce quartier qui est très morcelé. Pas d'autres questions ? Bien on a terminé les questions à l'Ordre du jour. Est-ce-qu'il y a de votre part des questions diverses ? Oui. M. Ulrich.

M. Ulrich : Oui merci M. Le Maire j'en aurai. La première, suite au Conseil d'école de l'école maternelle Jean Zay donc jusqu'à maintenant la mairie versait une subvention de 45 euros par enfant, 1 000 euros pour l'école et 250 euros par classe. Il a été annoncé, d'après ce qu'il m'a été rapporté et le compte-rendu que j'en ai vu, que vous vouliez diminuer la subvention pour l'école et celle par classe de 50%. Pardon ? Mais voilà, enfin moi, c'est ce que j'ai lu dans le compte rendu du Conseil d'école donc si je ne m'abuse l'année prochaine il y aura 6 classes maternelles ce qui devrait faire une économie de 500 et 750 euros soit 1 250 euros et en revanche il serait par contre demandé aux enseignants de maternelle de présenter dès le mois de septembre des projets et la mairie, la municipalité, la majorité en l'occurrence déciderait si les projets méritent d'être financés ou pas. Si j'ai bien compris ce qui était dans le compte-rendu et peut-être que le compte-rendu, j'ai mal compris vous allez m'expliquer mais si c'est le cas, ba déjà ça prouve que où est ce que vous irez chercher les compétences pour apprécier les projets, parce que qui peut penser qu'un enseignant de

maternelle qui vient de découvrir les enfants qui lui sont confiés au mois de septembre peut élaborer des projets pour la fin de l'année. Quiconque s'est occupé d'enfants sait que c'est absolument impossible et c'est une atteinte violente à la liberté pédagogique des enseignants donc si c'est le cas moi je trouve que c'est pas admissible. Est-ce que vous pouvez m'expliquer, qu'est-ce qui a présidé pour aller faire 1 250 euros d'économie dans le fonctionnement de l'école maternelle Jean Zay ? ça touche, voilà, 120 enfants enfin 150 enfants.

M. Vigues : Bonsoir, juste sur la partie des projets. C'était surtout sur les gros projets, c'est-à-dire quelque chose qui engage des grosses sommes comme le spectacle de fin d'année qu'ils ont fait cette année comme on est en année civile et qu'ils sont année scolaire, on leur a proposé de savoir qu'est-ce qu'ils voulaient faire pour qu'on puisse anticiper les demandes. Ça c'est sur la partie des gros projets. Dès cette année, il y a eu des arbitrages fait après concernant le budget, pas de la partie des 45 euros mais la partie surtout sur les déplacements. Il y a des arbitrages qui ont été fait l'année dernière, du moins pour le budget de cette année qui a été voté où en effet il y a eu des baisses de, en gros 500 euros à 1000 euros, sur certaines écoles.

M. Ulrich : Enfin ça répond pas précisément à ma question parce que si vous baissez, en gros ce qui va servir au maître pour pouvoir monter des projets pour 6 classes en plus c'était quelque chose qu'ils décident ensemble. Enfin, c'est, de 1 250 euros sachant que prendre un bus ça coûte évidemment beaucoup plus cher aujourd'hui que ça ne coûtait l'année dernière. Qu'est-ce qui peut justifier ce genre d'économie ? Enfin, je ne comprends pas.

M. Le Maire : Bon, pour essayer d'apporter des éléments. Déjà le compte rendu n'est pas totalement exact, il y a un certain nombre d'inexactitudes à l'intérieur qui seront à retraiter avec les équipes à la rentrée. Pour autant, sur la baisse qui a été annoncée, elle tient compte aussi de la non réalisation de projets dans les derniers exercices, parce qu'un certain nombre de choses n'ont pas été faites, que nous continuerons à accompagner, bien entendu les écoles et que nous sommes aussi contraints sur un budget global pour les écoles à faire face à un certain nombre d'augmentations tarifaires. Nous avons souhaité et c'est pas le cas de beaucoup d'autres communes de, aujourd'hui, maintenir les tarifs des familles sur la restauration scolaire, sur la présence d'Atsem dans les classes et nous avons une situation plutôt favorable par rapport à nombre de communes. Pour autant, nous continuerons bien sûr à accompagner les éléments pédagogiques qui peuvent être portés. Les 45 euros par enfant, il n'y a pas de remise en cause de ce montant là, mais c'est plus que nous voulons essayer d'avoir un peu plus de, si vous l'avez lu comme je n'en doute pas le compte-rendu qui a été fait où il est écrit que les enseignants souhaitent une somme à se partager. Je pense que quand je l'ai lu, je me suis remémoré une époque quand j'ai fait mon service militaire où on disait il faut dépenser l'argent qu'on a si on veut en avoir autant l'année prochaine. Non mais la rédaction et vous verrez M. Ulrich, reprenez la rédaction qui a été faite, ça m'a fait penser un petit peu à ça et je me dis non il faut que l'on puisse continuer d'accompagner s'il y a des projets qui coûtent un peu plus cher une année qu'on soit capable de les suivre parce que si pédagogiquement ça amène quelque chose aux enfants. Je trouve que c'est important d'être en mesure de le faire pour autant je vais me permettre cette expression là on s'oblige pas à dépenser l'ensemble des sommes que la commune met à disposition. Et c'est là-dessus qu'on essaye de travailler avec les écoles parce que nous souhaitons, on est déjà confrontés, on évoquait tout à l'heure la hausse tarifaire sur les matériaux mais on a la même hausse sur les produits de consommation qu'on acquiert pour les cantines. Ça, ça ne vous étonnera pas

parce que je pense que quand vous faites les courses pour vous, vous y êtes de la même manière confrontés. On a pas augmenté, et je ne souhaiterais pas qu'on le fasse le prix de la cantine parce que ça mettrait en difficulté un certain nombre de familles donc il faut qu'on puisse continuer à le faire. Donc, on essaye de rester d'une manière cohérente et volontariste vis-à-vis des écoles sans pour autant chercher à raboter ou faire quelques économies que ce soit mais il faut qu'on revienne sur ce sujet avec les équipes pédagogiques et avec les parents d'élèves pour leur expliquer notre position et trouver avec eux un terrain qui permette de fonctionner de manière fluide dans nos écoles pour continuer à faire des projets.

M. Ulrich : Je vous remercie M. Le Maire, j'avais une deuxième question. Vous ne m'avez pas convaincu quand même parce que je pense que les classes maternelles ce n'est pas la première variable d'ajustement et là où on doit faire des économies, enfin bon après chacun fait ses choix mais.

M. Le Maire : Mais on ne cherche pas à faire des économies.

M. Ulrich : Ah ba si.

M. Le Maire : Non, on veut vraiment arriver à. Ce n'est pas un droit de tirage qu'ont les écoles, c'est aussi travailler avec elles et être capable de les accompagner.

M. Ulrich : Oui, mais il faut avoir des compétences pour ça et je crois que voilà, vous pas plus que moi nous n'avons de compétences pour apprécier un projet de maternelle donc voilà moi je trouve que c'est, il faut laisser les enseignants.

M. Le Maire : Mais je suis d'accord avec vous. On les accompagnera.

M. Ulrich : C'est à eux de définir de combien.

M. Le Maire : Mais on a peut-être mal présenté les choses.

M. Ulrich : Oui je pense.

M. Le Maire : Et ça les a peut-être un petit peu heurté. On les reverra à la rentrée pour leur expliquer notre position et ce que l'on souhaite faire.

M. Ulrich : J'avais une deuxième question, excusez-moi celle là elle est basée plus sur des bruits de couloir mais alors des bruits très forts ou alors de beaucoup de couloirs. Je me suis laissé dire que les lits d'Ehpad des Charmilles allaient être fermés courant du mois de janvier. Voilà, un élément qui peut corroborer ces bruits, c'est qu'effectivement pas plus tard qu'hier une personne a été transférée aux Rives d'Artière à Aubière, donc qui appartient, qui est géré aussi par la Mutualité du Puy-de Dôme et donc je voulais savoir si effectivement vous étiez au courant de ce projet. Parce que s'il n'y a plus de lits d'Ehpad sur Beaumont, on peut bien signer des conventions avec France Alzheimer mais en matière de prise en charge des personnes, là pour le coup c'est un rude coup qui est porté à notre commune. Donc je voulais savoir si vous étiez informé ?

M. Le Maire : Alors, effectivement, on a été informé par Aesio qui gère donc Les Charmilles et qui nous a fait état de la difficulté pour eux de maintenir l'exploitation de la partie Ehpad par manque de

personnel et de la réorientation donc globale de leur établissement pour généraliser ce qui existe dans les étages intermédiaires en retravaillant complètement et en améliorant leur établissement. Donc on s'est vu à plusieurs reprises et bon tu vas apporter des éléments peut-être un petit peu complémentaires parce qu'on est très attentif à cette situation. On a rencontré aussi les services du Département en charge de ce dossier, sachant que vous n'ignorez pas que les lits d'Ehpad, c'est l'ARS qui les gère ce n'est pas le Département et qu'aujourd'hui l'ARS cherche à rééquilibrer au niveau de la Région AuRA le nombre de lits d'Ehpad qui est considéré comme décalé entre la partie de l'ancienne Auvergne et la partie Rhône Alpes. Donc, il y a des dispositifs alternatifs qui peuvent exister et sur lesquels nous travaillons et qui feront l'objet d'une présentation complète lors d'un prochain CCAS parce que c'est vraiment le cœur, avec aussi des nouvelles dispositions législatives qui ont été mises en place et qui vont modifier assez singulièrement le maintien dans les structures. Bon, les structures d'Ehpad ont beaucoup pâti à la fois de la crise covid et puis du scandale Orpea, il faut clairement dire les choses, il y a eu une certaine désaffection sur ces choses là. Aujourd'hui on est plus sur la volonté de développer le maintien à domicile dans des dispositifs renforcés qui correspondent aussi à l'attente d'un certain nombre de potentiels bénéficiaires et on se rend compte que les entrées en Ehpad sont de plus en plus reculées dans l'âge des personnes, mais tant mieux parce que ça veut dire aussi que les gens vieillissent mieux mais il y a une frange de population sur laquelle il faut que l'on soit attentif et c'est vraiment un sujet sur lequel on travaille avec Nadine Dambrun et qu'on présentera un plan, enfin l'esquisse d'un plan parce qu'il faudra qu'on le partage en CCAS pour avoir une vision un peu plus, un peu plus précise sur ce sujet. M. Cogneras, une question ?

M. Cogneras : Oui, M. Le Maire. Ma question est la suivante : Durant la campagne des élections municipales et à votre prise de fonction, il y a un terme qui a été employé à maintes et maintes reprises c'était démocratie implicative.

M. Le Maire : Oui.

M. Cogneras : De fait, il a été créé, vous avez créé avec votre équipe une commission qui s'appelle commission citoyenneté et démocratie implicative. Suite à la démission d'une de nos collègues je fais maintenant partie de cette commission. Hors à ce jour, je ne l'ai jamais vu se réunir, alors est-ce que la démocratie implicative existe toujours ou est-ce qu'elle va être supprimée ? Voilà ma question. Quand on fait parti d'une commission et quand on la préside on essaye de la réunir de temps en temps.

M. Le Maire : C'est vrai, c'est ce qui se passait pour certaines commissions dans la mandature précédente mais ce n'est pas très très grave. Pour autant nous essayons d'agir sur, non mais attends, sur une interpellation de ce type il n'y a pas d'autres réponses à faire. Non, non mais voilà la question je l'entends, j'ai apporté ma réponse elle se réunira. Il y aura des éléments, notamment lorsqu'on va passer sur la validation des projets qui sont engagés, on aura l'occasion de se réunir. Attendez M. Bazin veut apporter un complément à la réponse que je viens de faire.

M. Bazin : Simplement pour mettre un peu en perspective, regarder dans le rétroviseur M. Cogneras. Lorsque la commission a été amenée pour se réunir, à se réunir pardon sur des projets particulièrement sensibles et qui a fait l'objet d'un fort travail entre les différents groupes, votre groupe n'a pas souhaité siéger pour notamment porter la charte éthique. Donc, je veux bien

qu'avant que vous soyez élu vous ne puissiez pas participer aux commissions mais c'est toujours le cas après et avant donc je ne comprends pas la question.

M. Cogneras : Bon je ne comprends absolument pas la question de M. Bazin mais à chaque fois qu'il répond personne ne comprend de toute façon.

M. Le Maire : Bon très bien merci. Vous avez une autre question M. Cogneras ?

M. Cogneras : Mais pourquoi cette commission ne se réunit pas ? Point à la ligne. Pourquoi elle existe ? Et quand à dire que dans l'ancienne municipalité les commissions ne se réunissaient pas je peux vous dire que j'étais responsable d'une commission et qu'elle s'est réunie à chaque fois avant un Conseil Municipal. Alors, je vous laisse libre de vos paroles.

M. Le Maire : Je ne vous parle pas de votre commission. Oui mais mes paroles je les maintiens.

M. Cogneras : Maintenez-les.

M. Le Maire : Il y a d'autres questions ? C'est Mme Veilhan ou Mme Faye je ne sais pas. Mme Veilhan.

Mme Veilhan : Oui, j'ai été surprise d'être destinataire d'un courrier qui m'avait été adressé à la Mairie et qui indiquait « N'habite pas à l'adresse indiquée ». Donc j'ai reçu ce courrier chez moi qui m'avait été envoyé à mon nom à la mairie et l'enveloppe c'était marqué « N'habite pas à l'adresse indiquée ». Donc je voulais juste poser la question : « Est-ce que les élus ont une boîte aux lettres ? » Les élus de l'opposition disposent-ils d'une boîte aux lettres en mairie ? Parce que je suis surprise qu'on n'ait jamais été destinataires de courriers, de quelque courrier que se soit et est-ce que vous pouvez me répondre ou me donner une clé de boîte aux lettres ? Enfin je pense que ça serait quand même normal que les élus de l'opposition, qui sont tout autant élus que vous, puissent bénéficier d'une boîte aux lettres en mairie et je ne sais pas si elle existe.

M. Le Maire : Vous n'avez pas une boîte aux lettres associée au local qui est mis à votre disposition ?

Mme Veilhan : Je ne crois pas mais.

M. Le Maire : On en a posé une, alors après je ne sais pas où sont les clés, on regardera mais je suis sûr, mais après on l'amène directement ce n'est pas le problème. Mais bon vous avez une boîte aux lettres avec le local qui vous a été mis à disposition et ça c'est quelque chose, tant pis si ça fait réagir M. Cogneras mais qui ne s'était jamais produit dans les mandatures précédentes.

Mme Veilhan : Donc il faut juste qu'on récupère les clés alors.

M. Le Maire : Bon eh bien alors on regardera.

Mme Veilhan : Et puis juste un regret en fait, demain il y a la présentation de la ferme urbaine à 17h et une réunion sur la sécurité à 18h30, 18h, alors je ne sais pas, soit on est écologiste, soit... mais c'est dommage.

M. Le Maire : J'essaierai de faire les deux dans le temps contraint parce que c'est vrai que la gestion des intervenants, des agendas des intervenants est compliquée. Mais ça laisse 1h sur la première réunion. Mme Molle vous souhaitiez poser une question ?

Mme Molle : Oui, il y a quelques mois la collectivité a fait l'acquisition d'une parcelle, une vigne à l'entrée Sud de Beaumont. Et sur ce terrain, on a un emplacement pour un affichage publicitaire. Cet emplacement ne devait pas être activé d'après ce que vous nous aviez dit parce qu'il ne l'était plus et donc vous ne deviez pas l'activer pour respecter bien sûr on pourrait penser moins de publicité et moins de pollution visuelle en entrée de ville. Qu'en est-il ? Car j'ai constaté que des publicités actualisées apparaissent régulièrement sur ce panneau.

M. Le Maire : Alors les dispositions du RLPI s'appliqueront mais le problème c'est qu'on a pris la délibération mais on n'a pas encore signé et non, on n'a pas le terrain on n'est pas propriétaires. Entre, malheureusement parfois ça peut durer très longtemps avec les notaires quand il y a des recherches ou certains documents, ça peut prendre longtemps. Alors attendez, ne bougez pas, ne bougez plus.

Mme Molle : Ce qui voudrait dire que les propriétaires actuels, encore, auraient réactivé le panneau ?

M. Le Maire : Alors vraisemblablement oui.

Mme Molle : D'accord, ok, d'accord, très bien.

M. Le Maire : Après le problème là-dessus, c'est que sur ces emplacements, il y a un bail, s'il est de nature commerciale, c'est 3-6-9 donc il faudra voir comment arriver à l'échéance à tomber. Mais pour le moment, on n'est pas encore propriétaires.

Mme Molle : Ok, merci, je ne le savais pas, merci.

M. Le Maire : M. Dumeil ?

M. Dumeil : Oui merci moi je voulais reprendre sur l'observation de Mme Veilhan et témoigner. Il y a parfois un certain nombre d'organismes qui envoient des courriers, moi ça m'arrive qu'ils envoient en mairie. Ils me sont réexpédiés à mon domicile.

M. Le Maire : Alors, en principe oui.

M. Dumeil : Sans aucun problème. Voilà premier point. Deuxième point, je regrette que vous ayez dit une bêtise tout à l'heure.

M. Le Maire : Oh ça m'arrive.

M. Dumeil : D'autant que vous étiez dans l'exécutif. Mais l'opposition n'avait pas besoin de boîte à lettres puisqu'ils avaient un local de permanence en mairie, que du courrier arrivait en mairie et qu'il était mis régulièrement sur leur bureau lorsqu'il y avait du courrier qui arrivait. Donc faites attention à vos références passées.

M. Le Maire : D'accord, d'autres questions ? Mme Faye ?

Mme Faye : Alors oui merci. Chers collègues, encore une fois, je vous remercie de me donner l'opportunité de parler un petit peu de notre groupe parce qu'on n'est que deux. Alors tout à l'heure, je disais qu'on ne participait qu'à deux commissions donc, et du coup, nous nous n'avons pas de bureau par exemple. Ce n'est pas faute de l'avoir demandé en Conseil Municipal, pas de boîte aux lettres. Je ne demande pas si les gens de la majorité ont un bureau puisqu'ils ont des salles pour travailler. Je réponds à Mme Massoubre, donc du coup on parle de démocratie mais sur des commissions qui n'ont pas lieu, avec une charte qui a été faite mais qui n'est pas respectée parce que du coup on n'est pas traités sur la même égalité que nos collègues. Donc il est peut-être temps effectivement que cette commission se réunisse pour retravailler la charte.

M. Le Maire : Ce qui est appliqué, c'est la loi Mme Faye, même si vous le déplorez, c'est la loi et une jurisprudence constante qui s'applique en la matière. Bien, Mme Bohatier ?

Mme Bohatier : Oui, encore moi. Je vais parler du CIAD de Beaumont, Ceyrat, St-Genest-Champanelle. Il y a quelques mois, le CIAD avait proposé, demandé aux différentes communes une subvention qui avait été relativement bien accueillie par les communes, cette subvention proportionnelle à la grandeur de la commune bien sûr. Beaumont avait, je pense, émis un avis favorable pour cette subvention qui devait être versée et récemment j'ai rencontré la Présidente et la commission, heu, la subvention n'est toujours pas versée. St-Genès-Champanelle l'a fait, Beaumont pas. Donc je voulais savoir où ça en était. Merci.

M. Le Maire : Cette subvention sera versée puisqu'elle figure dans le cadre du budget primitif du CCAS. Donc elle sera versée. Donc on verra avec les services, est-ce qu'il y a eu un appel de fond mais en tout cas elle est provisionnée, elle est prévue donc elle sera versée.

Mme Bohatier : Merci.

M. Le Maire : S'il n'y a pas d'autres questions et avant de clôturer la partie Conseil Municipal, oui Mme Lanciaux, allez-y, non mais tout à l'heure ça viendra ça. Je voudrais à la fin de ce Conseil Municipal, saluer quelqu'un qui a accompagné la Ville de Beaumont pendant un certain nombre d'années, c'est Thomas Coulon, qui nous quitte et c'est donc son dernier Conseil Municipal. Qui va avoir l'opportunité de démontrer ses compétences dans une collectivité un peu supérieure à la nôtre et avec notamment des moyens financiers plus importants sur un budget qui fait parfois rêver mon collègue Christian Durantin avec qui ils échangent beaucoup puisque Thomas Coulon, rejoint, on peut le dire puisque c'est officiel, rejoint la commune de Cournon-d'Auvergne où il va animer le projet, on va dire, Cœur de Ville. Je l'appelle comme ça, je ne sais pas, je n'ai pas demandé à François Rage comment il l'appelait. Donc en tout cas, là pour le coup un beau projet et avec des perspectives de carrière qui sont pour lui tout à fait intéressantes donc je voulais, je pense au nom de tous ceux qui siègent ici et qui ont travaillé avec lui, le remercier, saluer son travail, lui souhaiter bonne chance dans son futur poste et puis je ne doute pas qu'il revienne de temps en temps à Beaumont pour voir la concrétisation des chantiers qu'il a contribué à développer, à lancer puisqu'un certain nombre d'entre eux, notamment pour les plus importants sont aujourd'hui bien partis et sur de bons rails. Voilà donc je clos la partie et s'il y a des questions du public.

FIN DE L'ORDRE DU JOUR A 23H33.

M. Le Maire : Alors, oui il y en a trois, donc faites dans l'ordre que vous voulez. Venez peut-être vous installer devant le micro qui est en pointe pour qu'on puisse vous entendre et que les propos soient clairs. Alors je vous donne la parole, voilà, allez-y.

Une personne du public : Merci M. Le Maire. Je ne vais pas commenter ce qui a été dit, ce n'est pas mon domaine et je ne m'y autoriserais surtout pas. Il n'empêche que vous avez évoqué l'achat d'une parcelle par Auvergne Habitat vers La Mourette. Heureusement que, enfin j'ose espérer que les demandeurs de logements n'ont pas écouté ces propos parce qu'aujourd'hui il faut quand même savoir que 17 000 logements sont en attente et donc je pense que c'est à nos collectivités, aux politiques et moi-même je peux faire mon mea culpa, il n'empêche que si nous avions, si vous aviez une vision à long terme nous n'en serions pas là et on peut critiquer la loi SRU mais c'est quand même un bâton qui fait certes mal. Je rejoins les propos que vous avez tenus. Il est déplorable de faire des ghettos, il n'empêche que si les femmes et les hommes qui décident avaient cette vision un petit peu plus humaine, nous n'en serions pas là. Il y a des communes, Clermont-Ferrand entre autres, qui ont beaucoup trop, dans des zones avec beaucoup trop de logements et je sais que sur notre commune, nous avons beaucoup de demandes et il manque beaucoup de logements donc je ne suis pas pour les pénalités mais il n'empêche que quand elles sont là, ça fait avancer parce que je ne pense pas que nous en serions non plus au nombre, au 16% que nous avons sur notre commune ou à peu près voilà. Je voulais surtout prendre la parole par rapport à l'eau. Alors notre délégation de service public vient de prendre fin en début de cette année, la Métropole a pris la compétence en 2017. Pendant la campagne électorale, à toutes les équipes j'avais posé la question de l'eau. Qu'allez-vous prendre comme décision ? Quelle sera votre position par rapport à la Métropole ? Par rapport au fait qu'aujourd'hui nous n'aurons plus la compétence. A ce jour, nous n'avons plus de télé relève. Ce qui signifie que les gens doivent consulter leur compteur pour savoir s'ils ont des fuites, ils avaient été mis, ces mesures avaient été mises en place, pas seulement pour ça, ça permettait effectivement de ne pas prendre d'assurances, de mettre des alertes mais c'était aussi des alertes pour personnes âgées, des parents qui sont loin de leurs parents et des enfants qui sont loin de leurs parents pardon et qui peuvent consulter pour savoir s'il y a un débit, ça peut-être une alerte voilà. Bon, à ce jour, ça n'existe plus. Les 1000 euros qui étaient versés par le fermier ne sont plus donnés et puis tout un tas de choses. Alors, la Métropole fait bien son travail, elle répond à toutes les interrogations et elle est présente sur le terrain donc là n'est pas mon propos. Mon propos c'est votre présence à Mesdames et Messieurs car je ne sais plus qui siège dans les commissions mais à ce jour vont-être prises des décisions, des décisions qui sont sur la convergence des prix de l'eau. Deux commissions ont été mises en place. Une sur la convergence, c'est-à-dire les prix, les conséquences et puis une autre sur l'accompagnement et le volet social. Dans ces commissions, Beaumont n'est pas présent. Je ne flèche personne, je ne pointe personne, je dis qu'est-ce qu'une démocratie ? Ce sont des femmes et des hommes qui décident de donner de leur temps, à leurs concitoyens, ils mettent un mandat en place et ils s'impliquent. Je peux concevoir que ces femmes et ces hommes aient un autre travail mais dans ces cas là ils prennent des tâches moindres ou alors ils se mettent en disponibilité et à ce moment là, la commune, eh bien, elle les paie en conséquence. Parce que ce n'est pas un gros mot de donner de l'argent à des gens qui s'impliquent. Par contre se présenter et

ne pas être présent, travailler pour les concitoyens c'est un déni de démocratie pour moi. Alors, je m'interrogeais l'autre jour lorsque j'ai vu une photo de jeunes qui sont peut-être des futurs élus et que l'on accompagne pour planter un arbre, prendre des décisions. Mais alors ces jeunes, qu'est-ce qu'on leur montre ? Qu'est-ce qu'on leur dit ? C'est planter un arbre ou c'est prendre, c'est aller travailler parce que ça c'est du travail effectivement. Mais à partir du moment où on a fait un choix de se présenter et bien on l'assume. Donc je ne veux stigmatiser personne mais qu'allez-vous répondre aux Beaumontois lorsque jusqu'en 2027 le prix de l'eau va arriver à 4,40 euros et ça c'est la dernière évaluation mais on peut l'expliquer. Enfin je veux dire, quand on est un politique, on remet son mandat en cause. C'est-à-dire qu'on dit voilà, j'avais pris tel engagement, je l'ai fait, je ne l'ai pas fait pour telles raisons. Je l'assume et je remets, si j'ai envie de me représenter j'y retourne. Je ne donne pas un cours de démocratie Mesdames et Messieurs. Je suis indigné, oui je suis indigné parce que je vous écoute, j'aime la commune dans laquelle je suis, j'essaie de m'y impliquer, je le fais à mon niveau, je n'ai pas les capacités de certains mais j'avoue que lorsque je vois par exemple que Lempdes, Pont-du-Château qui eux ne seront absolument pas impactés par ces prix de l'eau puisqu'ils font partis de syndicats dédiés. Eh bien, eux participent à ces discussions, donc ils les prennent à votre place. Alors, in fine c'est le Conseil Métropolitain qui va prendre la décision mais vous le savez bien, tout est fait en commission, tout est fait en commission et heureusement et alors dans quelques mois, Christophe Vial, Vice-Président en charge du Conseil d'exploitation de l'eau va venir vous présenter. Il y aura des questions, des indignations mais j'ose espérer qu'il n'y en aura pas parce qu'il faudra voter comme une seule femme et comme un seul homme, parce que derrière, le travail n'aura pas été fait. Donc je vous remercie de m'avoir écouté, pardon si je me suis mis, si le ton est monté un peu, mais j'avoue que c'est perturbant, merci.

M. Le Maire : Bon je vais essayer d'apporter quelques éléments en éclairage de votre intervention. Vous l'avez rappelé à juste titre, la convergence de l'eau et l'intégration au niveau de la Métropole date de 2017. Donc ça veut dire qu'au moment où a été prise cette décision, il était inéluctable que le prix de l'eau allait devoir s'aligner. Je pense que personne ne peut dire le contraire, qu'on allait rester dans une hétérogénéité tarifaire qui était celle qui règne encore aujourd'hui et qu'on irait vers une convergence du prix de l'eau.

Intervention d'une personne du public hors micro.

M. Le Maire : Non mais tout à fait, la loi ne met pas de dates butoirs mais pour autant ça a été acté en 2017 que l'on irait vers cette situation là. Pour ce qui est de la télé relève. La télé relève fonctionnait de manière très aléatoire sur notre territoire. Elle n'a jamais fonctionné chez moi, enfin ce n'est pas forcément un modèle mais c'est un exemple. Et il y en avait d'autres. Et j'avais fait le bilan avec la directrice du service de l'eau tout à l'heure. Il y avait énormément de difficultés sur le fonctionnement de la télé relève qui est intrinsèquement un très bon outil. Derrière vous évoquez la présence. Ce sujet a été évoqué au dernier ou à l'avant dernier Conseil Métropolitain auquel j'étais présent. Vous n'ignorez pas que je ne suis plus Conseiller Métropolitain mais je reste présent sur les bureaux lorsqu'il y a des sujets qui nécessitent que la voix de Beaumont puisse être entendue. Pour autant, Beaumont est présent puisqu'il y a trois représentants. Je pense qu'un certain nombre de fois et celui-ci à mon sens en fait partie, on peut transcender les clivages politiques qui peuvent exister parce que l'eau est un bien commun, un bien de première nécessité, vous parliez d'indemnités. Permettez-moi simplement de vous dire que le Maire de la commune de Beaumont que je suis a des

indemnités inférieures à celle d'un Vice-Président de la Métropole, simplement dit comme ça et ça c'est factuellement vérifiable parce que c'est une volonté. J'ai diminué d'un tiers mes indemnités pour permettre une répartition sur l'ensemble, quand vous parliez tout à l'heure d'indemnités.

Une personne du public : Je disais que ce n'était pas un gros mot.

M. Le Maire : Non, non mais j'entends bien.

Une personne du public : Mais que au contraire.

M. Le Maire : J'entends bien mais simplement pour dire après, et peut-être pour éclairer votre présentation et je pense qu'il faut qu'on soit très présent et vous l'avez relevé, Christophe Vial avec qui j'ai eu plusieurs échanges sur le sujet viendra en Conseil partager avec nous donc dans le cadre d'une réunion de travail les dispositions mais voilà. Donc ça je voulais simplement le préciser mais j'en prends acte et vous avez raison de rester attentif à ce problème de l'eau parce que c'est un problème très important, c'est une ressource de première nécessité. Il y a 2 autres questions je crois qui se sont manifestées. Donc la deuxième personne veuillez bien.

Une personne du public : Alors, déjà pour commencer je voulais un peu mettre les choses dans leur contexte. Donc j'étais sur la liste de M. Cuzin à la 35^{ème} place et je tiens à dire ici que je suis déçu et je regrette de m'être inscrit sur cette liste parce que ce n'est pas du tout, dans la gestion et notamment sur la forme, mais aussi sur le fond, ce que j'avais envisagé. Donc voilà. Donc maintenant j'aimerais parler d'un sujet un peu plus terre à terre parce qu'être Maire d'une Ville c'est aussi écouter les petits problèmes des gens du coin de la rue. Donc dans le bulletin de février 2021, on apprenait l'aménagement de la Placette du Verger pour un montant de 53 810, 16 euros TTC avec des bancs, avec un terrain de pétanque, voilà c'était le plus gros chantier des 6 premiers mois. Alors honnêtement, après est-ce qu'il fallait refaire cette placette, je ne sais pas, en tout cas ce n'est pas une placette passante, voilà hormis les riverains, les Beaumontois ne passent pas beaucoup par cette placette. En tout cas moi je ne savais même pas où elle était. Alors j'aimerais vous montrer juste une petite photo, voilà, donc c'est un panneau et voilà ce qu'il y a actuellement, voilà donc c'est une placette qui est à l'angle des rues René Brut et de la rue du 11 novembre, voilà dans quel état elle est. Donc déjà M. Le Maire, j'aimerais savoir si vous, quand vous voyez ça, vous êtes content ? Si vous êtes fier d'être Maire avec une ville, avec une place comme ça ? Sachant que ça pourrait être une ville avec une belle entrée justement accueillante pour le centre bourg. Alors c'est rigolo, tout à l'heure, on parlait du centre bourg et de tout ce qu'il y avait à faire et je pense que ça, ça en fait partie, ensuite il y a aussi le côté panneau, avec marqué encore aujourd'hui « Aménagement de la placette programmée à l'automne 2021 », donc l'automne 2021 c'est déjà passé et d'ailleurs, il y avait quelqu'un qui avait rayé le 1 et qui avait mis un 2 donc juste la pancarte n'a pas été changée, elle a juste été nettoyée donc quel cynisme pour les gens du centre-bourg de laisser cette placette. Alors j'ai une autre petite photo, voilà à quoi elle ressemble et voilà à quoi elle sert aussi cette placette, magnifique ! Et ça c'est dans le centre bourg tout le temps, les poubelles, etc. Voilà ça, ça fait partie des choses, donc moi j'aimerais savoir aussi M. Le Maire si de temps en temps vous venez en centre bourg et si vous voyez ça, si vous voyez rue Nationale les sacs poubelles qui traînent partout. Est-ce-que vous le voyez ? Est-ce-que vous venez en centre bourg ? Je me pose la question effectivement parce que je ne sais pas, il y a rien qui est fait, en tout cas pour le centre bourg. Je prends cette placette mais on pourrait très bien prendre aussi la Place d'Armes qui est de l'autre

côté, côté AFPA et qui pourrait également être une belle entrée pour le centre bourg. Tout à l'heure quand j'entendais parler de patrimoine, voilà il est beau le patrimoine de Beaumont, c'est un magnifique patrimoine donc voilà ce que j'avais envie de dire. Parce que je trouve vraiment, il va y avoir là à côté un programme immobilier qu'on a appelé Cœur de Ville mais le Cœur de Ville de Beaumont c'est quand même le centre bourg sauf que quand on voit ça, ou quand on néglige comme ça une placette, avec les dessins on pourrait imaginer un mur végétalisé par exemple je ne sais pas, on pourrait imaginer une petite placette avec des bancs et ça, ça serait accueillant pour le centre bourg.

M. Le Maire : Non, je vais faire une réponse rapide mais déjà pour vous rassurer je vais en moyenne une fois par semaine chez le Boucher donc j'y vais à pieds de chez moi et vous voyez où j'habite et où il est donc ça me permet de traverser Beaumont par différents circuits donc je pense connaître à peu près bien le centre bourg. Je n'en connais pas tous les détails, après ce que je vous invite, puisque je crois qu'il y a entre vous une certaine proximité, c'est de voir avec la Vice-Présidente à la Métropole puisque les points que vous évoquez ne sont pas de la responsabilité de la commune mais sont de la responsabilité de la Métropole.

Une personne du public : Mais vous êtes d'accord avec moi que sur le panneau, c'est le logo de la Ville quand même. Ce n'est pas le logo de la Métropole.

M. Le Maire : Non, non mais le logo de la Ville, oui ça je suis d'accord mais sur la propreté, l'enlèvement des ordures c'est un sujet sur lequel on travaille avec les services de la Métropole, il y a un plan qui a été défini et qui va être mis en place. Il faut que l'on obtienne, là encore, et malheureusement ça alourdit la validation de l'architecte des bâtiments de France parce qu'on est dans le périmètre préservé. On a également un plan, un projet qui est sur l'aménagement du parvis de l'église mais il faut aussi que l'on obtienne l'accord des bâtiments de France qui sont pas tout à fait d'accord avec ce que l'on voudrait faire donc voilà. Moi je le vois, je vais vous rassurer ce n'est pas moi qui, les samedis matin, quand je vais chez le boucher, prends les sacs poubelle de chez moi pour les poser ça et là le long de la rue Nationale. Les miens, ils sont dans les bacs et ils sont ramassés régulièrement par les services de la Métropole mais pour autant ces services là sont des services qui ont été mutualisés et qui sont aujourd'hui de responsabilité Métropolitaine. Donc nous avons régulièrement des contacts avec le centre proximité pour leur demander d'engager des actions, c'est clair que, moi je ne conteste pas le constat que vous faites, il est réel et je le fais pratiquement tous les samedis matin quand je passe dans le secteur.

Une personne du public : Parce que au-delà de la propreté, il y a aussi la sécurité. C'est rigolo parce qu'avant de venir au Conseil Municipal, on était au bar et là, on ne buvait pas d'alcool je précise, mais on discutait avec la serveuse et elle nous disait qu'elle allait arrêter justement parce qu'elle se sentait en insécurité et c'est vrai que dans le centre bourg enfin dans le centre ville même en général, il y a de l'insécurité de plus en plus, elle me l'a confirmé, on a discuté et elle me l'a confirmé qu'il y en avait de plus en plus. Il y a des shit drive qui se montent, il y a des choses comme ça. Enfin à un moment donné, il faut ouvrir un petit peu les yeux et voir ce qu'il se passe en centre ville.

M. Le Maire : Les yeux, je les ouvre et quand je fais état d'un certain nombre de ces problèmes, on me rétorque ici que c'est une obsession de ma part et qu'il n'y a pas de problèmes à Beaumont donc après, pour résoudre ces problèmes là, eh bien c'est de la présence policière, c'est un certain nombre

d'actions que nous essayons de faire avec nos moyens pour la police municipale dont on a amplifié les heures de présence de 7h à 19h, alors que c'était une présence journée avant, mais après la police nationale à partir de 19h. Pour avoir une présence 24/24h, il faudrait embaucher 10 policiers municipaux de plus et nous n'avons pas les moyens sur la commune.

Une personne du public : Bon, merci.

M. Le Maire : Merci de votre intervention. Il y a une dernière question je crois.

Une personne du public : Bonsoir, je suis M. Laurent Frédéric. Si je suis là, c'est un peu personnel.

M. Le Maire : Parlez, parlez, plus bas, enfin asseyez vous comme ça vous serez à hauteur du micro parce que là on ne vous entend pas.

Une personne du public : Bonsoir, je suis M. Laurent Frédéric, bon si je suis là, c'est un peu personnel mais je pense que je ne dois pas être tout à fait le seul dans cette situation sur Beaumont. Si je suis ici, c'est pour une question qui en vaut deux. Qui en vaut une pour le Maire et l'ancien Maire. Si je vous nomme pas c'est parce que dans les procédures qu'il y a actuellement sur moi, vous ne m'avez pas nommé. On dit qu'on ne me connaît pas. Pourtant, j'ai été commissaire pour les voitures à pédales et tout, ça fait 30 ans que je suis sur la commune de Beaumont mais on ne me connaît pas. Bon, bref, je ne suis pas là pour ça je suis juste là pour le hangar. Il y a à peu près 3 mois, même il y a une personne là qui a demandé comment ça se fait que ce hangar n'a pas été démonté encore. Il y a 3 mois, j'ai été convoqué au tribunal. Avant d'être convoqué au tribunal, je n'ai jamais reçu une lettre recommandée de personne, déjà avant, pardonnez-moi laissez-moi m'exprimer avec mes mots. Avant d'avoir construit le hangar, j'ai demandé à la mairie, M. Dumeil est là, il le sait très bien, je lui ai demandé mais vous quand la brigade foncière m'a convoqué, j'ai appelé la mairie, on m'a dit que j'avais fait des appartements dans le hangar en fait on s'est servi de, comment dire, de ma naïveté pour me faire signer des papiers parce que le hangar ça fait 5 ans qu'il est monté, je n'ai jamais reçu une lettre de la mairie recommandée en disant que j'avais monté un hangar, il ne fait que 39 m² mais au jour d'aujourd'hui apparemment de ce que me dit l'avocat, je suis naze parce que j'ai signé les papiers. Je ne sais pas si vous comprenez ce que je vous dis mais on m'a monté un bateau et les 2 personnages, les 2 protagonistes ils sont là, il y en a un là et un là bas. Vous ne me connaissez pas ? Vous voulez que je vous les sorte les procès verbaux ? Non pas vous Monsieur, vous vous faites votre métier. Je parle au Maire et à l'Adjoint du Maire ? Quand j'ai demandé qu'on me reçoive, pourquoi vous ne m'avez pas reçu ? On en est arrivé qu'aujourd'hui je suis obligé de venir ici. Je suis un citoyen comme les autres même si je fais partie de la communauté des gens du voyage.

M. Le Maire : Je ne comprends pas votre question ?

Une personne du public : La question ? C'est pourquoi vous m'avez monté un bateau ? J'ai un hangar, j'habite Chemin Champ Madame, vous savez où c'est Chemin Champ Madame ?

M. Le Maire : Oui je sais où est le Chemin Champ Madame.

Une personne du public : Voilà. J'ai un hangar, ça fait 5 ans qu'il est monté le hangar, j'ai jamais reçu une lettre de la mairie en disant que j'avais fait une infraction. Je me retrouve au tribunal. Vous pouvez m'expliquer, il est où le couac là ? Je sais très bien que c'est moi parce que l'avocate me l'a

dit. On m'a fait signer des papiers. Quand je me suis retrouvé à la brigade foncière. L'année dernière quand je suis venu ici à la mairie en disant « la brigade foncière m'a convoqué, en disant que j'avais fait des appartements dans le hangar, je n'ai pas fait des appartements dans le hangar, mais j'ai signé les papiers. Moi je m'en fous, en plus je ne sais pas bien lire, qu'est-ce que j'en avais à foutre de ça, mais par contre ce que je vois moi, c'est que normalement vous êtes le premier magistrat de la commune, vous devez, la loi ce n'est pas moi qui l'a fait. On est en démocratie, la démocratie c'est pour tout le monde. Le hangar je ne l'ai pas fait de moi-même, avant de construire le hangar je l'ai demandé, M. Dumeil oui ou non ? Et merci à tout le monde.

M. Le Maire : Bon, écoutez, vous faites référence à une affaire qui est en cours au niveau de la justice, on va laisser la justice faire son travail et après, attendez Monsieur, je ne sais pas moi, après il y a des mises en cause qui sont un peu faciles.

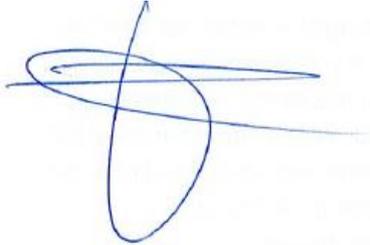
Une personne du public : Un bout de terrain qui vaut 500 000, le lendemain il vaut 450 000, il a perdu l'argent où ? C'est parce que c'est un copain.

M. Le Maire : Bon ok, écoutez. Laissons faire ce qui est engagé. Je vous remercie pour votre participation. Passez de bonnes vacances et surtout protégez vous parce que visiblement la 7^{ème} vague est en train de revenir au niveau du covid.

M. Le Maire lève la séance à 23H56.

Le Maire,

Jean-Paul CUZIN



La secrétaire de séance,

Françoise MASSOUBRE

